REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2023-2025

Juin 2022

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS 3
LISTE DES TABLEAUX 4
TABLE DES FIGURES 5
INTRODUCTION 6
CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES 9
I. Développements économiques internationaux 9
II. Situation socio-économique interne en 2021 11
III. Projections économiques pour 2022 19
IV. Perspectives économiques pour la période 2023-2025 21
CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2021-2022 23
I. Situation de l'exécution budgétaire de 2021 23
II. Exécution budgétaire à fin mars 2022 35
III. Modification des prévisions et autorisations des recettes et des dépenses du budget général 39
CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2023-2025 42
I. Les orientations budgétaires 42
II. Perspectives budgétaires sur la période 2023-2025 55
III. Projection des recettes et des dépenses d'hydrocarbures 61
IV. Analyse des projections de dépenses d'investissement sur la période 2023-2025 par fonctions hors ressources extérieures 66
CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS 68
I. Situation de la gestion des finances locales 68
II. Les organismes de protection sociale 73
II. 1 La Caisse de Sécurité sociale 73
II. 2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal 79
III. Situation des entreprises du secteur parapublic 86
CHAPITRE V : GESTION DES RISQUES BUDGETAIRES 95
I. Les risques macroéconomiques 95
II. Les risques liés aux Partenariats publics-privés (PPP) 100
III. Les risques liés à la dette publique et aux garanties 101
IV. Les risques liés aux Catastrophes naturelles 102
V. Les mesures de mitigation des risques 104
ANNEXE 107

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	Autorisation d'Engagement
APD	Aide publique au Développement
ANASER	Agence nationale de Sécurité routière
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés publics
BAD	Banque africaine de Développement
BID	Banque islamique de Développement
BM	Banque mondiale
CEL	Contribution économique locale
CP	Crédit de Paiement
CST	Comptes spéciaux du Trésor
DAC	Domaines agricoles communautaires
DGB	Direction générale du Budget
DGCPT	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGD	Direction générale des Douanes
DGID	Direction générale des Impôts et des Domaines
DOB	Débat d'Orientation budgétaire
DPBEP	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes économiques
FBCF	Formation brute de Capital fixe
FDTT	Fonds de Développement des Transports terrestres
FED	Réserve fédérale américaine
FERA	Fonds d'Entretien routier autonome
FMI	Fonds monétaire international
IDE	Investissement direct étranger
LFI	Loi de Finances initiale
LFR	Loi de Finances rectificative
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MFB	Ministère des Finances et du Budget
PACASEN	Programme d'Appui aux communes et agglomérations du Sénégal
PAMA	Programme d'Amélioration pour la Modernisation de l'Administration
PAP	Plan d'Actions prioritaires
PAP2A	Plan d'Actions prioritaires ajusté accéléré
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
PRES	Programme de Résilience économique et sociale
PROMOVILLES	Programme de Modernisation des Villes
PSD	Plan stratégique de Développement
PSE	Plan Sénégal émergent
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
SDMT	Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
SRMT	Stratégie de Recettes à Moyen Terme
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'Etat
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SITUATION COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2021 27
TABLEAU 2 : EXECUTION A FIN MARS 2022 EN MILLIARDS FCFA 36
TABLEAU 3 : LES CHARGES DU BUDGET GENERAL EN MILLIARDS FCFA.....36
TABLEAU 4 : PRESENTATION GENERALE DES RESSOURCES ET DES CHARGES DE LA LFR 2022 EN COMPARAISON AVEC LA LFI 2022 EN MILLIARDS FCFA 40
TABLEAU 5 : FINANCEMENT DU DEFICIT 41
TABLEAU 6 : LE TABLEAU D'EQUILIBRE 55
TABLEAU 7 : FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE.....56
TABLEAU 8 : SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE EN MILLIARDS FCFA 59
TABLEAU 9 : REPARTITION DES PREVISIONS PAR AXES DU PSE EN MILLIARDS FCFA.....59
TABLEAU 10 : STRUCTURATION DU GLISSEMENT ANNUEL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 70
TABLEAU 11 : SITUATION DES TRANSFERTS DE RESSOURCES FINANCIERES DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES.....72
TABLEAU 12 : TRANSFERT DES RESSOURCES DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES.....73
TABLEAU 13 : EVOLUTION DES ALLOCATAIRES ET ENFANTS DE 2015 A 2019.....75
TABLEAU 14 : EVOLUTION DU FICHIER DES EMPLOYEURS 2017-2021 75
TABLEAU 15 : EVOLUTION DES PRESTATIONS FAMILIALES SERVIES.....76
TABLEAU 16 : EVOLUTION DES RENTES ET INDEMNITES JOURNALIERES AT 77
TABLEAU 17 : EVOLUTION DES CHARGES TECHNIQUES /PRODUITS TECHNIQUES 78
TABLEAU 18 : SITUATION FINANCIERE DE L'IPRES 81
TABLEAU 19 : PREVISION DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'IPRES DE 2021 A 2025...83
TABLEAU 20 : PROPORTION DES TRANSFERTS DE L'ETAT SUR LES RESSOURCES GLOBALES DES ORGANISMES PUBLICS AUTONOMES 87
TABLEAU 21 : SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE AU 31 DECEMBRE 2021 87
TABLEAU 22 : EXECUTION DU BUDGET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE.....88
TABLEAU 23 : EXECUTION DU BUDGET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET CENTRES D'ŒUVRES UNIVERSITAIRES 89
TABLEAU 24 : PROJECTIONS DES REALISATIONS AU 31 DECEMBRE 2022.....90
TABLEAU 25 : PRESENTATION DES PRINCIPALES VALEURS BILANCIELLES DES SOCIETES NATIONALES 90
TABLEAU 26 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS BILANCIELS DES SOCIETES NATIONALES ENTRE 2019 ET 2020.....91
TABLEAU 27 : PRESENTATION DES PRINCIPAUX SOLDES DE GESTION DES SOCIETES NATIONALES 91
TABLEAU 28 : PRESENTATION DES PRINCIPALES VALEURS BILANCIELLES DES SOCIETES ANONYMES A PARTICIPATION PUBLIQUE MAJORITAIRE.....92
TABLEAU 29 : PRESENTATION DES PRINCIPAUX SOLDES DE GESTION DES SAPPMAJ.....93
TABLEAU 30 : TOFE PROJECTION FORMAT MSFP 2001/14 107

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : EVOLUTION DES RECETTES ENTRE 2020 ET 2021 (MILLIARDS FCFA) 24
FIGURE 2 : REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR SECTEUR 25
FIGURE 3 : EVOLUTION DES RESSOURCES BUDGETAIRES (2023-2025) (MILLIARDS FCFA) 57
FIGURE 4 : REPARTITION DES PREVISIONS D'INVESTISSEMENT (2023-2025) PAR AXES DU PSE 60
FIGURE 5 : REPARTITION DE LA MOYENNE DES DEPENSES BUDGETAIRES HORS RESSOURCES EXTERIEURES (2023-2025) 67
FIGURE 6 : REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021 69
FIGURE 7 : REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2021 70
FIGURE 8 : STRUCTURATION DES RECETTES FISCALES EN 2020-2021 71
FIGURE 10 : EVOLUTION DU PORTEFEUILLE DES CREDIRENTIERS ET NOMBRE D'ACCIDENT DE TRAVAIL (2017-2021) 76
FIGURE 11 : EVOLUTION DES RECOUVREMENTS DES COTISATIONS ET DE LA FACTURATION 77
FIGURE 12 : EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION 78
FIGURE 13 : REPARTITION DU BUDGET GLOBAL PAR CATEGORIES D'ENTITES .. 87
FIGURE 14 : EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION DES SOCIETES NATIONALES ENTRE 2019 ET 2020 92
FIGURE 15 : EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS BILANCIELS DES SAPPMAJ ENTRE 2019 ET 2020 93
FIGURE 16 : EVOLUTION DES SOLDES DE GESTIONS DES SAPPMAJ ENTRE 2019 ET 2020 94

INTRODUCTION

La pandémie de la Covid-19 a fortement ébranlé l'économie mondiale et généré un impact désastreux sur tous les secteurs d'activités socioéconomiques. Toutefois, en dépit des chocs importants sur son économie, le Sénégal a pu, durant cette période, enregistrer des résultats qui le situent parmi les pays les plus résilients et performants. En effet, s'appuyant sur les orientations du PSE et leur déclinaison en PAP (dont le dernier est le PAP2A), l'Etat a réussi à prendre en charge les priorités et urgences sociales incompressibles, à travers divers mécanismes de mobilisation de ressources tant internes qu'externes et de ciblage des appuis et dépenses pour soutenir l'activité économique et les ménages, notamment les plus vulnérables.

Le défi a été de résister aux effets de la crise en maintenant un cadre macroéconomique stable et susceptible de favoriser une reprise de l'activité économique, de poursuivre la trajectoire de la croissance d'avant pandémie. Le taux de croissance enregistré en 2021, encore supérieur aux prévisions et à la moyenne subsaharienne, autorisait cet espoir.

Hélas, l'économie sénégalaise a connu, malgré cette embellie, des perturbations profondes induites par des évènements extérieurs inattendus. En effet, le conflit russo-ukrainien survenu au début de l'année 2022 bouleverse les prévisions de reprise au niveau mondial alors que la sous-région, avec notamment la crise malienne, était déjà en proie à une instabilité dont les conséquences touchent directement le Sénégal. Ainsi, à la persistance des incertitudes liées à la pandémie et leur impact financier, s'ajoute la hausse continue des prix des produits alimentaires de base et surtout ceux pétroliers.

Cette situation ne sera pas sans conséquence sur la disponibilité des ressources au niveau international, notamment en ce qui concerne l'Aide publique au Développement (APD) alors que le Sénégal prévoyait de profiter de son statut de pays à revenu intermédiaire, qui lui ouvre avec son niveau d'endettement soutenable, l'accès à des ressources supplémentaires auprès d'institutions internationales comme les groupes de la Banque mondiale (BM) et de la Banque africaine de Développement (BAD) pour consolider le financement de l'économie nationale.

Concernant les **ressources internes**, les efforts adossés à la Stratégie de Recettes à Moyen Terme (SRMT) seront poursuivis. Il en sera de même, de la prise en compte des ressources issues de l'exploitation du pétrole et du gaz.

Malgré les performances enregistrées, l'Etat, face aux urgences prégnantes, plus particulièrement celles à caractère social, a dû renoncer, momentanément, à des recettes et consentir des subventions pour faciliter l'accès à l'énergie et aux produits de première nécessité aux populations. Dans le même temps, il s'évertue à poursuivre les efforts tendant à rendre l'environnement des affaires attractif, étant donné la part importante attendue du secteur privé (39%) dans le financement du PAP2A.

Le défi ne change pas pour autant même s'il est devenu plus ardu et appelle donc à plus d'initiatives et de performances. En effet, il s'agit encore de réussir un niveau de mobilisation de ressources compatibles avec les ambitions du PSE en termes d'investissements, d'équité sociale et territoriale.

Concernant les **ressources attendues de l'extérieur**, le Sénégal, s'appuyant sur sa Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2021–2023 et considérant les engagements financiers confirmés issus des rencontres du Groupe consultatif de Paris, devra renforcer sa signature et sa crédibilité auprès des partenaires afin d'engranger d'autres succès dans la mobilisation des financements extérieurs. Le recours aux financements innovants doit être intégré dans cette stratégie tout en évitant que les bouleversements engendrés par le conflit russo-ukrainien ne constituent un frein.

Le Sénégal évalue et intègre désormais les **risques budgétaires** ce qui constitue, dans le contexte actuel très mouvant, un atout supplémentaire face à un environnement sujet à des chocs imprévisibles susceptibles de perturber, à tout moment, l'équilibre macro-budgétaire. Ainsi, le **DPBEP 2023-2025** entame un chantier important sur leur quantification assortie d'un plan de mitigation.

Tous ces efforts devraient permettre de prendre en charge les priorités basées sur les potentialités, déclinées dans le PAP2A, pour les secteurs porteurs de croissance, la souveraineté alimentaire, l'équité territoriale et sociale, sans toutefois omettre les questions sécuritaires liées à la situation régionale et internationale. Dans ce cadre, les urgences attachées aux priorités ont été réaffirmées par **Monsieur le Président de la République** à l'occasion de ses adresses à la nation du nouvel an 2022 et de la fête de l'indépendance. Elles concernent, entre autres, la poursuite des efforts nécessaires à la lutte contre la Covid-19, à l'intensification de l'emploi des jeunes, à l'accès aux services sociaux tenant compte de l'équité sociale et territoriale et à l'amélioration de la productivité de l'agriculture pour laquelle le soutien de l'Etat est passé de **40 milliards FCFA** avant 2020 à **60 milliards FCFA** en 2020-2021, avant d'être porté à **70 milliards FCFA** pour la prochaine campagne agricole 2022-2023.

Globalement, le taux de croissance du PIB réel a été révisé à **5,1%** en 2022 contre une estimation de **6,1%** en 2021, soit un repli de **1 point de pourcentage**.

En 2023, la croissance de l'économie sénégalaise devrait être portée principalement par la production de pétrole et de gaz ainsi que ses effets induits sur les autres secteurs de l'économie. Globalement, la croissance de l'économie est attendue en progression de **7,8%** sur la période 2023-2025.

En conséquence, le **DPBEP 2023-2025**, cadre de référence pour la préparation de la loi de finances pour l'année 2023, marque sa dixième année d'élaboration et s'inscrit tout naturellement dans la dynamique d'un développement économique, social, inclusif

et solidaire, d'équité territoriale et de justice sociale. Il définit ainsi, les orientations y afférentes et détermine, le niveau global projeté des recettes et des dépenses.

Conformément à **l'article 56 de la loi organique relative aux lois de finances** (LOLF), il constitue le document de base du **Débat d'Orientation budgétaire** (DOB) entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale qui dispose ainsi de toutes les informations nécessaires pour apprécier au mieux les options stratégiques et les orientations budgétaires retenues pour réaliser les objectifs de développement économique et social du pays.

Tenant compte du contexte décrit supra, le présent document est structuré autour de cinq (5) grands chapitres :

- le **chapitre premier** est consacré à l'évolution de la situation économique sur la période 2021-2022 et aux perspectives macro-économiques 2023-2025 ;
- le **chapitre II** traite de la gestion des finances publiques 2021-2022 ;
- le **chapitre III** décrit les orientations et perspectives budgétaires 2023-2025 ;
- le **chapitre IV** analyse la situation financière des organismes publics ;
- le **chapitre V** aborde les risques budgétaires.

CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

I. Développements économiques internationaux

L'**environnement économique mondial** en 2021 a été marqué par des incertitudes qui ont caractérisé l'évolution de la pandémie de la Covid-19. Toutefois, à la faveur des efforts substantiels fournis par la communauté scientifique internationale pour la recherche et la disponibilité de vaccins efficaces, conjugués aux politiques budgétaires des Etats pour la relance, il a été noté une forte tendance de sortie de cette crise à la fois sanitaire et économique. Ainsi, le FMI, dans ses dernières perspectives économiques, a estimé la croissance du PIB à **5,9%** en 2021 pour l'économie mondiale contre un repli de **3,1%** en 2020.

La croissance dans les **pays avancés** est estimée à **5,2%** en 2021 contre un repli de **4,5%** un an auparavant. Ce regain de croissance est porté principalement par les Etats-Unis, l'Espagne, la France et le Canada.

Les **pays émergents et en développement** ont bénéficié de cette reprise de l'activité économique mondiale. En 2021, la croissance y est estimée à **6,5%** contre **-2,0%** en 2020.

Seulement, alors que l'**environnement économique international** ne s'était pas totalement remis de la crise sanitaire, surviennent des tensions géopolitiques matérialisées par le conflit russo-ukrainien. Or ces deux pays sont des fournisseurs stratégiques sur les marchés internationaux, de produits pétroliers, métaux, blé, etc. Par ailleurs, les difficultés dans le secteur manufacturier chinois se sont traduites par des contraintes majeures dans la chaine d'approvisionnement en biens et services, avec les confinements résultant de la résurgence de la Covid-19 dans certaines régions.

Globalement sur l'activité économique mondiale, les prévisions du Fonds monétaire international (FMI) d'avril 2022 tablent sur un taux de 3,6% en 2022 contre une prévision initiale de 4,4% en janvier 2022, soit une dégradation de 0,8 point de pourcentage en l'espace de trois mois.

Les **perspectives** dans les pays avancés restent singulièrement marquées le conflit russo-ukrainien du fait de l'embargo imposé par les pays européens à la Russie à fin mars 2022 ainsi que leur projet de trouver une alternative à la dépendance vis-à-vis du pétrole et du gaz russe.

Globalement, la croissance de **l'activité économique dans le monde** est attendue à **3,3%** en 2023 selon le FMI dans son rapport (édition avril 2022), soit une révision à la baisse de 0,6 point de pourcentage[1].

[1] Les premières projections étaient de 3,9%

S'agissant du **commerce international**, il s'est renforcé en 2021 à la faveur du rebond des échanges de marchandises. Toutefois, le commerce de services est resté morose en rapport avec les restrictions liées aux voyages internationaux. En revanche, le commerce des produits de base et leurs cours n'ont cessé de croître suite à la relance de la demande mondiale. Globalement, le volume du commerce mondial s'est renforcé de 9,3% en 2021 contre 8,2% en 2020. Au titre de l'année 2022, les échanges de biens et services devraient ralentir au regard du rythme de l'évolution du conflit russo-ukrainien. En somme, la demande mondiale en biens et services est attendue en hausse de 6% en 2022.

Le dynamisme de l'activité économique mondiale en 2021-2022 devrait impulser la **production mondiale de pétrole**. Après le repli de l'offre des pays de l'OPEP+[2] durant la première année de la crise sanitaire, la production de l'or noir a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire parallèlement à l'augmentation de la demande. En effet, selon les publications du FMI datant du mois de janvier 2022, le cours du baril de pétrole (WTI) est ressorti en hausse de 67,3%, passant de 41,29 dollars en 2020 à 69,07 dollars en 2021. En 2022, avec les contraintes dans l'approvisionnement en produits pétroliers liées notamment à la situation du conflit russo-ukrainien, le cours du baril (WTI) devrait s'établir à 106,83 dollars, soit une hausse de 54,7% par rapport à 2021.

La progression des **cours des produits de base** conjuguée à la rupture de la chaine d'approvisionnement, les contraintes de circulation terrestre des marchandises et la forte demande de biens ont contribué à exacerber les pressions déjà existantes sur les prix, notamment, ceux des produits alimentaires en Afrique subsaharienne en 2021.

Au niveau des **marchés financiers,** malgré les pressions inflationnistes, la plupart des banques centrales ont maintenu l'orientation accommodante de leur politique monétaire, dans le but de garantir des conditions de financement favorables, stables et prévisibles pour une reprise solide et durable de l'activité économique.

Sur le plan monétaire, la Réserve fédérale américaine (FED) a maintenu ses taux directeurs entre 0 et 0,25% lors de sa première réunion de l'année 2022. Toutefois, avec l'amélioration constatée sur le marché de l'emploi et pour contenir l'inflation nettement au-dessus de 2%, la Fed a relevé la fourchette de son taux directeur. Sur cette même période, l'Institution monétaire devrait également mettre un terme à son programme d'assouplissement quantitatif (Quantitatif easing, QE). Contrairement à la Fed, la Banque du Japon (BoJ) n'a émis aucun signal en faveur d'un durcissement de sa politique monétaire ultra-accommodante, à l'issue de la réunion de janvier 2022. Elle a ainsi conservé son principal taux d'intérêt négatif à -0,1%.

[2] Organisation des pays exportateurs de pétrole

II. Situation socio-économique interne en 2021

II.1. Évolution des indicateurs économiques

L'activité économique s'est redynamisée en 2021 du fait de la conjonction de plusieurs facteurs, notamment, une meilleure maitrise de la pandémie de la Covid-19. L'économie a ainsi retrouvé un nouveau sentier de croissance soutenue grâce à un environnement beaucoup plus favorable.

L'environnement économique interne a bénéficié de la poursuite des investissements structurants dans le cadre de l'exécution des projets et programmes du PSE inscrits dans le Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A). La consolidation des acquis à travers la réalisation des réformes relatives, notamment, à la deuxième phase du « compact with africa », à la SRMT et au développement des PPP a contribué à maintenir le dynamisme de l'activité économique.

Ce dynamisme a également tiré profit du renforcement du secteur privé, à travers les mesures et initiatives phares prises dans le cadre du PAP2A, relatives, entre autres (i) à la modernisation graduelle de l'économie, (ii) à la mutualisation des structures publiques de soutien au secteur privé, (iii) au renforcement de la production agricole et (iv) au développement de l'industrie, notamment, pharmaceutique.

Globalement, **l'activité économique** est ressortie en hausse de 6,1% en 2021 contre 1,3% en 2020. Cette reprise est tirée par la forte progression de l'activité dans les secteurs secondaire (+10,9%) et tertiaire (+5,7%). En revanche, le secteur primaire s'est inscrit en retrait de 1,0% après une hausse de 15,9% en 2020.

Dans le **secteur primaire,** le repli de la croissance de l'activité en 2021, comparativement à 2020, s'explique principalement par les contre-performances des sous-secteurs de l'agriculture et de la pêche. Conséquemment au démarrage (normal à tardif) de la saison des pluies, le sous-secteur agricole et des activités annexes a subi une campagne perturbée. En effet, la production céréalière est ressortie avec une légère baisse de 2,9% en 2021, atténuée par la hausse de la production rizicole (2,4%). Quant à la production d'arachide, elle a également chuté de 6,7% comparativement à la campagne 2020-2021. En revanche, le sous-secteur a tiré profit du renforcement de la production horticole avec le démarrage de l'exploitation de nouveaux Domaines agricoles communautaires (DAC). Les productions de légumes et fruits, en quantité, ont respectivement augmenté de 4,9% et 1,2%.

Le **secteur secondaire**, pour sa part, a enregistré une nette reprise en 2021 après les contre-performances de 2020, profitant des effets des mesures de relance économique et de la poursuite de l'exécution des projets structurants du PAP2A. En effet, le secteur a affiché une progression de 10,9% en 2021 après une contraction de 0,4% l'année précédente. Cette reprise a été plus vigoureuse dans les sous-secteurs des industries

extractives, de la fabrication de produits agroalimentaires, de la construction et des matériaux de construction.

Au niveau du **secteur tertiaire**, après le repli observé en 2020, l'activité économique s'est nettement redressée en 2021 en liaison avec la levée progressive de la quasi-totalité des restrictions qui étaient liées à la propagation de la pandémie de la Covid-19. Globalement, la croissance du secteur tertiaire est ressortie en hausse de 5,7% après un repli de 0,1% en 2020. Cette reprise est portée par les performances enregistrées dans les sous-secteurs de l'information et communication, du commerce, des activités immobilières, des activités artistiques, culturelles, sportives et récréatives et du transport.

Dans l'ensemble, la **consommation finale** est estimée en hausse de **5,9%** contre 2,3% l'année précédente, soutenue à la fois par les segments privé (+5%) et public (+6,0%). Au total, la consommation finale représenterait 83,1% du PIB en 2021 contre 83,5% en 2020, ce qui porte le taux d'épargne intérieure à 16,9%, soit une amélioration de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2020.

Pour ce qui est de l'**investissement**, mesuré par la Formation brute de Capital fixe (FBCF), il s'est amélioré nettement pour s'établir à 31,4% du PIB en 2021 (contre 29,5% du PIB en 2020). Ainsi, la FBCF affiche une progression de 10,7% en 2021 impulsée par l'investissement public et la reprise de la composante privée en rapport avec la réalisation des investissements structurants dans le cadre du PAP2A à travers, notamment, les zones économiques spéciales, l'amélioration de l'offre énergétique et le renforcement des Investissements directs étrangers (IDE).

Globalement, la **demande intérieure** est ressortie en hausse de 5,3% en 2021 contre 6,4% en 2020. Du côté de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services se sont renforcées respectivement de 8,0% et 14,7% en 2021.

Sur l'évolution des prix, **l'inflation**, mesurée par l'Indice national des prix à la consommation (INPC), est ressortie à 2,2% en 2021 contre 2,3% en 2020. En effet, cette progression s'explique par le renchérissement des « produis alimentaires et boissons non alcoolisées » (+2,9%), du transport (+2,3%), des « meubles, articles de ménages et entretiens courants du foyer » (+2,9%). Toutefois, l'inflation s'est maintenue en deçà du seuil communautaire de 3,0%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Les prix à la production, mesurés par le déflateur du PIB, ont cru de 2,4% en 2021 contre 1,5% un an plutôt.

L'économie sénégalaise a enregistré des gains de compétitivité vis-à-vis de nos partenaires commerciaux durant l'exercice 2021, estimés à 0,4%, imputables au différentiel d'inflation favorable (-2,5%), amoindris, cependant par l'appréciation du FCFA par rapport à la monnaie des pays partenaires (+2,1%).

Globalement à fin 2021, la **pression fiscale** est ressortie à **16,9%** du PIB contre **16,7%** un an auparavant, soit une légère augmentation de 0,2 point de pourcentage.

S'agissant des **échanges avec l'extérieur**, le déficit du compte des transactions courantes est estimé à **2 037,3 milliards FCFA** (13,3% du PIB) en 2021 contre **1 532,3 milliards FCFA** (10,9% du PIB) en 2020. Cette situation reflète principalement l'aggravation du solde de la balance des services (-470,4 milliards FCFA). Quant au solde de la balance commerciale, le déficit est passé de 1 609,5 milliards en 2020 à 1 719,5 milliards FCFA, soit une dégradation de 110,0 milliards FCFA en 2021. Cette situation est imputable essentiellement à la hausse plus marquée des importations (+735,4 milliards FCFA) comparée à celle des exportations de biens (+625,4 milliards FCFA).

Concernant la **balance des services**, le déficit s'est dégradé de 470,4 milliards, passant de 1 017,2 milliards à 1 487,6 milliards FCFA entre 2020 et 2021. Cette évolution est imputable au poste « fret et assurances » (-133,6 milliards) résultant des importations de biens, en rapport, notamment aux activités de recherche dans le cadre des projets pétroliers et gaziers.

Pour ce qui est de la **balance des revenus primaires**, le déficit s'est dégradé de **8,0 milliards FCFA** en 2021 pour s'établir à **348,9 milliards** contre **340,9 milliards FCFA** en 2020 avec des paiements d'intérêt sur la dette publique en hausse de 2,3 milliards.

Concernant la **situation monétaire** en 2021, elle a été marquée par une augmentation des avoirs extérieurs nets (+142,2 milliards FCFA), un accroissement des créances intérieures (+868,3 milliards FCFA) et une expansion de la masse monétaire (+1084,3 milliards FCFA).

II.2. Évolution des indicateurs sociaux

Le développement du **capital humain** se reflète à travers différentes actions liées à l'accès aux services sociaux de base, notamment, l'amélioration de la couverture sanitaire des populations et la protection des groupes vulnérables. Des efforts significatifs ont été consentis pour renforcer l'offre d'infrastructures et de services sociaux de base destinés à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les performances économiques enregistrées sur la première phase de mise en œuvre du PSE, montrent que l'ambition d'éradiquer l'extrême pauvreté à l'horizon 2030 et de répondre aux défis de la protection sociale et d'accès aux ressources, est réaliste et réalisable. En effet, le revenu per capita s'est amélioré passant de 1 238 dollars ($) US en 2015 à 1 467$ US en 2020. De même, le taux d'extrême pauvreté a fortement baissé pour se situer à 6,8% en 2018/2019 contre 12,2% en 2011. Le **taux de pauvreté** (incidence) a aussi diminué de 5 points de pourcentage, passant de 42,8% en 2011 à 37,8% en 2018/2019. Cette baisse correspond à une nette performance sur la période 2015-2019, ce qui rapproche davantage le Sénégal de l'objectif d'éradication de la pauvreté en 2030.

Il ressort également de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM 2018/2019) que la région de Dakar et les zones rurales ont enregistré les plus fortes baisses de **taux de pauvreté**. En effet, à Dakar, le taux est passé de 14,2% en 2011 à 8,7% en 2019, soit une baisse de 5,5 points de pourcentage. En milieu rural, le taux est estimé à 58,7% en 2011 contre à 53,6% en 2019, soit un repli de 5,2 points de pourcentage.

Dans le domaine de l'**éducation et de la formation**, des résultats satisfaisants ont été notés. En effet, le Gouvernement veille à ce que l'articulation entre le PSE et le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET 2018-2030) soit en parfaite synergie avec les cibles de l'ODD 4, relatives à l'éducation et à la formation.

Ainsi, au préscolaire, le **Taux brut de Préscolarisation** (TBPS) a légèrement augmenté passant de 17,3% en 2020 à 17,7% en 2021. Toutefois, le TBPS reste faible et tourne depuis des années entre 16 et 17%. Cette situation s'explique par l'insuffisance des capacités d'accueil pour répondre à la forte demande de préscolarisation des enfants de la tranche d'âge 3-5 ans et par l'absence d'une stratégie de mise en œuvre de l'ODD4.2 relatif à la généralisation d'une année de préscolarisation obligatoire des enfants de 5 ans pour les préparer à suivre un enseignement élémentaire.

En 2021, des disparités subsistent entre les régions avec des variations comprises entre 6,2% et 35,4%. Sept régions ont des taux supérieurs à la moyenne nationale de 17,7%. Il s'agit de Ziguinchor (35,4%), Dakar (31,7%), Sédhiou (25,7%), Thiès (19,61%), Louga (18,4%), Kédougou (17,9%) et Kolda (17,8). Les taux les plus faibles sont enregistrés à Diourbel (6,2%), Matam (7,6%) et Kaffrine (7,9%).

Les disparités sont aussi notées en fonction du sexe avec un TBPS de 19,2% chez les filles et de 16,3% chez les garçons, soit un gain de 2,9 points de pourcentage en faveur des filles. Dans toutes les régions, celui des filles est plus élevé. Le plus grand écart du rapport filles/garçons est noté dans la région de Thiès (4,6 points de pourcentage) tandis que le plus faible écart est enregistré à Kolda (0,2 point de pourcentage).

Au primaire, le **Taux brut de scolarisation** (TBS) a légèrement diminué passant de 85,9% en 2020 à 84% en 2021. Les enquêtes effectuées auprès des chefs de ménage et des directeurs d'école expliquent que cette quasi-stagnation du TBS est liée, notamment, à l'éloignement des écoles et au défaut d'extrait de naissance. De fortes disparités sont également notées dans l'accès à l'éducation primaire.

Par genre en 2021, le TBS est de 91,2% chez les filles pour une population scolarisable de **1 322 517** contre **77,1%** chez les garçons pour une population de **1 379 681**.

Par rapport aux régions, des inégalités sont enregistrées en 2021 sur le TBS à l'élémentaire. Sur 14 régions, sept (7) ont enregistré un TBS supérieur à la valeur

nationale (84,0%) avec un pic de 113,5% à Kédougou. En plus des régions de Kaolack (76,1%) et Fatick (82,9%), les taux inférieurs à la valeur nationale sont enregistrés dans les cinq (05) régions « en retard de scolarisation » : Kaffrine (45,2%), Diourbel (52,4%), Matam (67,2%), Louga (68,3%) et Tambacounda (77,3%).

En ce qui concerne **l'achèvement**, le taux à l'élémentaire, est passé de 62,1% en 2020 à 65% en 2021 soit une hausse de 2,9 points de pourcentage. Selon le sexe, le taux est de 72,7% chez les filles et 57,5% chez les garçons.

Cette situation s'explique par une baisse du flux d'élèves promus en classe de CM2 entre 2020 et 2021 qui est passé de 73,7% à 73,6% et du taux de survie entre les niveaux CM1 et CM2. Aussi, l'accroissement du nombre d'enfants de 11 ans dans la population est plus significatif que celui d'élèves promus en classe de CM2 entre 2020 et 2021.

Dans le moyen, le taux d'achèvement a enregistré une hausse passant de 36,6% en 2020 à 41,8% en 2021. Le taux d'achèvement des filles est toujours supérieur à celui des garçons avec 46,5% pour les filles. Au niveau secondaire, le taux d'achèvement a légèrement augmenté passant de 27,4% en 2020 à 28,2% en 2021. La cartographie des vulnérabilités des élèves devrait aider à améliorer sensiblement ce taux.

Ces résultats indiquent que plus de la moitié des adolescents, en moyenne 58,2% au moyen et 71,8% au supérieur, n'achèvent pas leur scolarité. Il y a donc lieu de prendre en charge les élèves vulnérables, de revoir les pratiques pédagogiques, d'accorder plus d'attention aux élèves en difficulté d'apprentissage et surtout de poursuivre l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage, notamment par la dotation de manuels, de matériels scientifiques, de laboratoires et de cantines scolaires dans les collèges.

Le **taux d'alphabétisation** qui est de 51,8% en 2019 (EHCVM2019), est plus élevé en milieu urbain (65,1%) qu'en milieu rural (37,3%). Il est plus élevé chez les hommes (63,1%) que chez les femmes (43,0%), et ce, aussi bien en milieu urbain (75,0% contre 49,6%) qu'en milieu rural (57,0% contre 28,2%).

Dans le cadre du développement de **l'alphabétisation**, l'effectif total recensé dans les Centres d'Alphabétisation fonctionnelle (CAF) est passé à 19 979 apprenants en 2021 contre 18 230 apprenants en 2020, soit un gap de 71 634 par rapport à la cible (91 613 apprenants).

Au regard des résultats enregistrés en 2021, des efforts supplémentaires et significatifs doivent être faits, notamment dans l'élaboration d'une cartographie prospective des jeunes et adultes analphabètes afin de mieux cibler les interventions. Aussi, les ressources allouées au Programme EBJA relatives au développement de l'alphabétisation sont insuffisantes et ne permettent pas d'atteindre de façon efficace les résultats fixés.

Le **taux d'accès à l'enseignement supérieur** se situe à 1 281 pour 100 000 habitants en 2020, rapprochant ainsi le Sénégal un peu plus de la norme internationale de 2 000 étudiants pour 100 000 habitants. L'enseignement à distance a connu un regain d'intérêt dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

S'agissant de la **formation professionnelle et technique** (FPT), 428 établissements de formation ont été répertoriés en 2021 dont 122 publics (12 lycées techniques) et 302 privés, pour un effectif de 87 724 apprenants. Entre 2020 et 2021, une hausse des apprentis enrôlés dans les dispositifs de formation par apprentissage est notée, passant de 33 673 à 39 653.

La transition des flux de sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle et technique s'inscrit dans une tendance haussière : le taux passe de 5% en 2018, à 8,91% en 2019, puis 10% en 2020 et 13,4% en 2021. Toutefois, la cible de 15,2% fixée en 2021 n'a pas été atteinte du fait, essentiellement, de l'étroitesse du réseau de formation professionnelle, mais aussi, des difficultés liées à la coordination et à la synergie entre les acteurs du système en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

Le **ratio du nombre d'inscrits dans la FPT** pour 100 000 habitants est passé de 512,6 en 2019 à 521,0 en 2020, toutefois, il reste faible et cache des disparités entre les régions. A Dakar, ce ratio est de 1 378, Ziguinchor (620) et Kédougou (720) concentrent le plus d'apprenants tandis que les régions de Sédhiou (83) et de Louga (77) ont les plus faibles ratios. L'indice de parité (1,13) reste favorable aux filles.

Le **taux de réussite aux examens professionnels** (CAP, BEP, BP, BT et BTS) est passé de 57,22% à 63,67% entre 2020 et 2021, soit une augmentation de 6,5 points de pourcentage. Dans le même sillage, le nombre de diplômés en 2021 s'élève à 12 099 dont 7 405 garçons et 4 694 filles (61,2% de garçons contre 38,8% de filles).

L'**employabilité des jeunes** est mesurée par un certain nombre d'indicateurs notamment le taux d'insertion des demandeurs d'emploi. Sur ce point, il faut noter les efforts importants de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour l'emploi des jeunes « XËYU NDAW ÑI ».

Ainsi, l'année 2021 est marquée par l'enregistrement de **6 608 demandeurs d'emploi** dont 2 987 ont bénéficié d'accompagnement (1 595 accompagnés en technique de recherche d'emploi, 270 en employabilité, 599 en entrepreneuriat et 523 en élaboration de business plan). Le taux d'insertion est passé de 41% en 2020 à 66% en 2021. Cette performance s'explique par la réalisation de 15 missions locales pour l'emploi et l'entreprenariat dans plusieurs localités (Thiès, Ziguinchor, Fatick Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda etc.). Au titre de la Convention nationale Etat-Employeur (CNEE), 374 conventions ont été signées avec les entreprises en 2021, ce qui a permis à 12 571 demandeurs d'emploi d'être placés en stage.

Dans le domaine de la **santé**, le Taux de Prévalence contraceptive (TPC) est passé de 15,8% en 2020 à 16,21% en 2021, soit une légère amélioration de 0,41% favorisée par : (i) la mise en œuvre du plan de contingence en période de Covid-19 pour l'offre de services en permanence ; (ii) la mise en œuvre d'interventions à haut impact (la PFPP, l'ISBC et le DMPA-SC en AI) ; (iii) la mise en œuvre des plans d'accélération PF et ; (iv) les formations des prestataires et le suivi évaluation des performances. Toutefois, ces résultats restent encore loin de la cible de 45%.

La **proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié** est en constante hausse ces dernières années, atteignant 97% en 2021 contre 96,3% en 2020. Les régions de Dakar (99%), Kaffrine (98,5 %), Louga (98,2) et Saint Louis (98%) ont enregistré les meilleures performances. La densité du personnel de soins (4,5/10 000 habitants en 2019 et 4,7/10 000 habitants en 2020) est inférieure à la norme de l'OMS de 23/10 000 habitants. Par ailleurs le pourcentage de personnels qualifiés disponibles au niveau des EPS est de 53% en 2020 et 56% en 2021 pour une cible de 65% en 2021.

Le **taux d'achèvement en** consultation **prénatale**, qui se situe à 64% n'a pas connu d'évolution entre 2020 et 2021. La cible de 71,7% en 2021 n'a pas été atteinte, soit un gap de 7,7 points de pourcentage. Cet écart s'explique, entre autres, par le non-respect des rendez-vous, l'inaccessibilité géographique ou l'incapacité financière, le manque de communication interpersonnelle entre le prestataire et la cliente, l'insuffisance des activités de sensibilisation et le non-respect des normes de la CPN. Les régions de Fatick, Ziguinchor et Kaolack ont enregistré les meilleures performances avec respectivement 76,4% ,73% et 71,5%. Celles de Kédougou (54,5%), Tambacounda (56,3%) et Kolda (56,4%) ont affiché les performances les plus faibles.

S'agissant de la **vaccination**, la couverture en PENTA 3 a connu une baisse de 6 points de pourcentage en passant de 96% en 2020 à 90% en 2021. Les régions de Dakar et de Ziguinchor n'ont pas atteint le niveau de performance requis pour le PENTA 3. Cette situation pourrait s'expliquer par la surestimation de la cible dans la région de Ziguinchor. Dans la région de Dakar, en plus de l'insuffisance de rapportage des données des structures privées, il a été noté une baisse de l'utilisation des services de vaccination liée à la pandémie de Covid19.

L'**incidence du paludisme** est passée de 27‰ en 2020 à 31‰ en 2021. Les résultats montrent, qu'excepté à Louga, Kaffrine et Matam, toutes les autres régions ont enregistré une augmentation de l'incidence au niveau national allant de 26,7‰ en 2020 à 31,2‰ en 2021. Cependant, l'intensification des interventions à haut impact avec la distribution des moustiquaires (84% des ménages) et les autres types de prévention, sur l'étendue du territoire national, ont permis une forte régression de cette maladie dont la prévalence se situe à 0,4% de la population.

Pour ce qui est de la **lutte contre la tuberculose**, le taux de succès thérapeutique est estimé à 91% en 2020 et 89,34% en 2021. Six (6) régions portent la charge de la morbidité tuberculeuse : Dakar, Diourbel, Kaolack, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor.

Dans la **lutte contre le VIH/SIDA**, le taux de prévalence est passé de 0,5% en 2020 à 0,3% en 2021 ; ce résultat serait la résultante d'importantes stratégies développées dans le dépistage à travers notamment, le ciblage au niveau des zones chaudes et des populations clés, l'autotest et l'index testing.

Dans le domaine **de l'accès aux médicaments et produits essentiels** une amélioration sensible de la disponibilité a été constatée en 2021 malgré la survenue de la troisième vague de la Covid-19. En effet, le taux de rupture des médicaments et produits essentiels traceurs en 2021 est de 9% pour une cible de 13% (soit un taux disponibilité de 91%) avec une durée moyenne de rupture de 10 jours, confortant la cible prévue. Pour rappel, en 2020, le taux de rupture était de 18,7% pour une cible de 13% et pour une durée moyenne de rupture de 20 jours.

Par ailleurs, le Sénégal poursuit ses efforts en matière de **lutte contre la malnutrition**. Ainsi, le pourcentage de collectivités locales couvertes pour les services de nutrition est passé de 73% en 2020 à 75% en 2021 pour une cible de 76%, et le pourcentage d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition de 63% en 2021 à 65% en 2021 pour une cible de 70%.

Dans le cadre de la **prise en charge les personnes vulnérables**, le nombre de ménages bénéficiaires de la **bourse de sécurité familiale** (BSF) est de 315 626. En outre, 25 614 personnes, qui détenaient la carte d'égalité des chances (CEC), ont également bénéficié de la BSF. Ce nombre n'a pas varié depuis 2019 en raison de l'impact financier de la Covid-19 sur les programmes.

L'année 2021 a vu les résultats du programme de la Carte d'Egalité des Chances (CEC) stagner en raison de la pandémie de la Covid-19. Sur une prévision de 90 000 CEC prévues pour l'année 2021, les résultats s'élevaient à 64 728, soit un taux de réalisation de 71,92%.

L'**accès des personnes vivant avec un handicap détentrices de CEC** à la santé se fait par leur enrôlement dans les mutuelles de santé à travers la Couverture maladie universelle (CMU). Le nombre détenteurs de la CEC enrôlé dans la CMU est de 24 728, soit 49,4% de la cible (50 000) de 2021. Ce taux d'enrôlement relativement faible s'explique par des lenteurs dans le processus (vérification, recherche de doublon, comparaison avec d'autres données) et aussi par un manque de synergie avec les autres programmes.

S'agissant du **taux de couverture du risque maladie des populations**, une légère baisse a été observée avec 52% en 2021 contre 53,2% en 2020. Ainsi, 7 674 352 personnes sont bénéficiaires d'une couverture du risque maladie et de la politique

d'assistance médicale en 2021. En terme de gratuité des soins, 1 686 275 malades en ont bénéficié en 2021 contre 2 194 520 en 2020. Il s'agit de 1 607 829 enfants de moins de cinq ans, de 48 716 personnes âgées de plus de 60 ans, de 28 242 cas de césarienne et de 1 488 hémodialysés, au cours de 2021.

Pour ce qui de **l'accès à l'eau potable**, la mise en service de la troisième usine de traitement d'eau potable (KMS3) d'un coût de 433 millions d'euro (284 milliards FCFA) et dotée d'une conduite d'eau de 216 km, produit depuis 2021, 100 000 m^3 d'eau/jour. Durant sa deuxième phase, le programme vise la production de 200 000 m^3 d'eau/jour, afin d'améliorer la qualité du service pour près d'un million d'usagers.

En 2021, près de 94% des **ménages ruraux** avaient accès à l'eau potable. En milieu urbain, le taux d'accès est resté stable autour de 98%. Toutefois, des efforts devraient être faits pour améliorer les débits dans certaines agglomérations comme Dakar, Touba et certaines capitales régionales. Il en est de même pour la qualité de l'eau, servie surtout dans les régions de Diourbel, Kaolack, Kaffrine et Fatick. La mise en service de la nouvelle usine de Keur Momar SARR (KMS3) devrait permettre d'améliorer la continuité du service de distribution notamment à Dakar et dans certaines localités desservies.

S'agissant de **l'assainissement en milieu urbain**, le taux d'accès global se situe à plus de 76% en 2021. Sa progression est portée par les autoréalisations d'ouvrages par les ménages et par les programmes réalisés dans plusieurs villes du Sénégal (Tivaouane, Mbour, Touba, Kaolack, etc.). Malgré cette évolution de l'accès à l'assainissement, l'année 2021 a aussi été marquée par les fortes inondations qui ont affecté certaines localités comme Keur Massar, Rufisque, Kaffrine et Kaolack. Pour l'assainissement rural, l'évolution du niveau d'accès reste encore faible malgré les progrès enregistrés ces dernières années. Le taux d'accès global à l'assainissement en milieu rural est de l'ordre de 51% en 2021.

III. Projections économiques pour 2022

L'année 2022 devrait consolider la reprise enclenchée en 2021, malgré la persistance de la pandémie de la Covid-19. Toutefois, des inquiétudes subsistent en liaison avec les tensions géopolitiques, notamment, le conflit russo-ukrainien et les sanctions de la CEDEAO infligées au Mali, lesquelles pourraient avoir des répercussions négatives sur les chaînes d'approvisionnement.

L'activité économique au titre de 2022 bénéficierait des effets attendus des différentes mesures de soutien à l'économie nationale dans le cadre de la mise en œuvre effective des projets prioritaires structurants inscrits dans le PAP2A, notamment, dans le domaine agricole et pharmaceutique. La mise en œuvre des réformes de troisième génération inscrites dans le **Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité** (PREAC III) ainsi que l'exécution de la seconde phase

du compact MCA-Sénégal « Power to compact » seraient également d'un apport considérable dans le cadre de la relance de l'économie. Par ailleurs, l'économie nationale profiterait des retombées positives de la reprise de la demande mondiale facilitée, d'une part, par une meilleure maitrise de la maladie de la Covid-19 et, d'autre part, par la levée totale des mesures de restrictions de circulation des personnes et des biens.

Globalement, le taux de croissance du PIB réel a été révisé à **5,1%** en 2022 contre une prévision initiale de **5,5%** et une estimation de **6,1%** en 2021, soit un repli de **1 point de pourcentage**. Cette croissance serait à la fois tirée par les secteurs primaire (+5,3%), secondaire (+4,9%) et tertiaire (+5,2%).

Dans le **secteur primaire**, l'activité est attendue en hausse de 5,3% en 2022 contre -1,0% en 2021, tirée par tous les sous-secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Le secteur primaire qui représente plus de 16,0% du PIB, contribuerait à 0,8 point de pourcentage à la croissance du PIB en 2022.

Le **secteur secondaire**, pour sa part, devrait se maintenir sur cette dynamique de reprise économique enclenchée en 2021 suite à la crise liée au Covid-19. Il serait favorisé par la poursuite de l'exécution des projets structurants du Plan Sénégal émergent avec la mise en œuvre du PAP2A. La croissance vigoureuse des activités du secteur serait soutenue par l'ensemble des sous-secteurs, en particulier, par les activités extractives, l'électricité et la construction. Globalement, la croissance du secteur secondaire est projetée en hausse de 4,9% en 2022 contre 10,9% en 2021, soit une contribution de 1,2 point de pourcentage à la croissance projetée du PIB réel.

S'agissant du **secteur tertiaire**, il devrait recouvrer la trajectoire de croissance antérieure à l'avènement de la crise sanitaire, soutenue par les efforts des autorités sénégalaises pour appuyer les secteurs les plus touchés par la Covid-19. Ce sous-secteur bénéficierait, également, de la relance de l'activité dans les domaines les plus affectés par la crise sanitaire. En somme, le secteur tertiaire progresserait de 5,2% en 2022 contre une estimation de 5,7% en 2021, soit une contribution à la croissance du PIB estimée à 2,6 points de pourcentage.

Au titre de la **demande finale** en 2022, la consommation finale afficherait un faible ralentissement avec une croissance attendue à 5,4% contre 5,9% l'année précédente, dans un contexte de relèvement des prix à la consommation. Au total, la consommation finale représenterait 83,8% du PIB contre 83,1%, un an auparavant, ce qui porterait le taux d'épargne intérieur à 16,2%, soit un repli de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2021.

L'**investissement**, mesuré par la FBCF, s'améliorerait pour s'établir à 34% du PIB en 2022 contre 33% du PIB en 2021. Ainsi, la FBCF progresserait de 8,3% en 2022, essentiellement portée par la reprise de sa composante privée qui profiterait de la

réalisation des projets d'investissement structurants dans le cadre du PAP2A, notamment, des zones économiques spéciales, de l'amélioration de l'offre énergétique à travers la mise en œuvre du MCC, du renforcement des IDE en relation avec les travaux de recherches et de mise en œuvre des plateformes en perspective de l'exploitation du pétrole et du gaz, prévue à partir de l'année 2023.

Globalement, la **demande intérieure** se consoliderait, en termes réels, de 5,6% en 2022 contre 5,3% en 2021. Du côté de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont projetées respectivement en hausse de 9,1% et 10,6% en 2022.

L'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, pour sa part, est projetée à **5,1%** en 2022, soit un niveau plus élevé qu'en 2021 dans un contexte de relèvement des cours de produits de base, notamment, le pétrole brut et les produits alimentaires.

La **pression fiscale** devrait ressortir à 18,0% du PIB en 2022, soit en progression de 1,1 point de pourcentage comparativelment à 2021. Cette évolution traduit les premiers impacts positifs des dernières réformes fiscales, la poursuite de la modernisation et de l'interconnexion des administrations fiscale et douanière.

Pour ce qui est de la **balance des paiements**, elle serait marquée par une amélioration du déficit du compte des transactions courantes en pourcentage du PIB, soit 13% en 2022 contre 13,3% en 2021.

Le **compte capital** serait excédentaire en s'établissant à 229,0 milliards FCFA en 2022 et s'améliorerait de 111,8 milliards FCFA par rapport à 2021. Le compte financier se situerait à 1 879,5 milliards FCFA en 2022, traduisant un ralentissement de 182,8 milliards FCFA par rapport à 2021 et reflétant une baisse des IDE (-302,5 milliards FCFA) et des investissements de portefeuille (-359,4 milliards FCFA). Toutefois, le solde global de la balance des paiements serait déficitaire de 87,4 milliards FCFA.

S'agissant de la **situation monétaire**, elle serait caractérisée, en 2022, par une diminution des avoirs extérieurs nets de **87,4 milliards FCFA**, un accroissement des créances intérieures de **1 106,2 milliards FCFA** et une expansion de la masse monétaire de **1 018,8 milliards FCFA**.

IV. Perspectives économiques pour la période 2023-2025

A moyen terme, l'activité économie sénégalaise devrait se consolider à la faveur des projets, programmes et reformes structurants inscrits dans le cadre du PAP2A doublée d'une conjoncture internationale beaucoup plus résiliente, même si le risque d'un impact négatif pesant des tensions geopolitiques actuelles en Europe n'est pas à écarter. En 2023, la croissance de l'économie sénégalaise devrait également bénéficier du développement des activités relatives à la production de pétrole et de gaz ainsi que ses effets induits sur les autres secteurs de l'économie.

Globalement, la croissance de l'économie est attendue en progression de **7,8%** sur la période 2023-2025 contre **5,1%** en 2022, avec un pic de **10,5%** en 2023, première année de production de pétrole et gaz. Cette bonne orientation de l'économie nationale devrait être soutenue par le secteur secondaire (+13,1%), le secteur tertiaire (+6,2%) et le secteur primaire (+3,7%). En perspectives sur le moyen terme, les efforts de l'Etat en matière d'assainissement des finances publiques, notamment, la mise en œuvre de la SRMT, le déficit budgétaire devrait se réduire.

Dans le **secteur primaire**, la croissance de l'activité devrait s'établir en moyenne à 3,7% sur la période 2023-2025 contre 5,3% en 2022. L'activité se maintiendrait sur ce niveau de croissance, grâce notamment au dynamisme attendu du sous-secteur agricole, sous l'effet de la consolidation de la productivité du sous-secteur. L'activté de pêche devrait légèrement s'accroitre en liaison avec les accords de pêches favorables et le développement des espèces halieutiques.

L'activité du **secteur secondaire**, pour sa part, ressortirait en moyenne en hausse à 13,1% sur la période 2023-2025 contre 4,9% attendue en 2022, soit une forte accélération qui s'expliquerait par les attentes sur l'exploitation des ressources pétrolières et gazières. Le secteur secondaire hors pétrole et gaz devrait, pour sa part, se maintenir, en moyenne à 6%, sous l'effet des investissements attendus dans le cadre du renforcement des zones industrielles pour la transformation des produits locaux et la créations d'emplois.

Concernant l'activité du **secteur tertiaire,** elle resterait vigoureuse, avec une croissance moyenne projetée à 6,2% contre 5,2% prévu en 2022. Ce dynamisme du secteur tertiaire serait, essentiellement, tiré par les activités commerciales, les services financiers, d'hébergement et de restauration mais aussi par la vigueur des activités immobilières, dans un contexte d'exploitation des ressources du pétrole et du gaz à partir de 2023.

Concernant les prix, **l'inflation** s'établirait en moyenne à **3,8%** entre 2023 et 2025, soit légérement au dessus du seuil de 3% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale.

CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES 2021-2022

I. Situation de l'exécution budgétaire de 2021

L'analyse du Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE) de 2021 fait ressortir une mobilisation globale des **recettes budgétaires** de **2 978,5 milliards FCFA** et une exécution des **dépenses** d'un montant de **3 943,7 milliards FCFA**, soit un déficit de **965,2 milliards FCFA**. Le financement de ce déficit est assuré par une accumulation nette de passif de **1 395,4 milliards FCFA** et une acquisition nette d'actifs financiers à hauteur de **432,5 milliards FCFA**.

I.1. Mobilisation des ressources budgétaires

Le montant global des **recettes budgétaires** s'est établi à **2 978,5 milliards FCFA**, dont **2 593,1 milliards FCFA** de recettes fiscales (87,1%), **130,6 milliards FCFA** de dons (4,4%) et **254,7 milliards FCFA** de recettes non fiscales, représentant **8,6%** du total.

Comparativement à l'année 2020, les recettes totales se sont accrues de **135,74 milliards FCFA**, soit **4,8%** en termes relatifs. Cette hausse découle des progressions notées au niveau des recettes fiscales (+215,36 milliards, soit +9,1%) et des recettes non fiscales (+104,72 milliards, +69,8%). Elle a été amoindrie par la forte baisse enregistrée au niveau des dons (-193,91 milliards ; -59,8%).

Les **recettes fiscales** sont passées de **2 368,2 milliards FCFA** en 2020 à **2 593,1 milliards FCFA** en 2021, soit une progression absolue de **224,9 milliards FCFA**. Cette progression résulte des performances notées au niveau des principales lignes de recettes dont les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital (+54,3 milliards FCFA), les impôts sur les salaires et la main d'œuvre (+25,1 milliards FCFA), les impôts sur les biens et services (+64,7 milliards FCFA), les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales (+54,7 milliards FCFA), les impôts sur le patrimoine (+13,4 milliards FCFA) et les autres recettes fiscales (+12,8 milliards FCFA).

La hausse des impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital d'un montant de **54,3 milliards FCFA** résulte de celle de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 69,78 milliards FCFA. Elle a été atténuée par la contraction de 13,4 milliards FCFA de l'impôt sur les sociétés.

S'agissant de la progression de **64,7 milliards FCFA** des impôts sur les biens et services, elle est expliquée essentiellement par celle de la TVA à l'importation qui s'est appréciée à hauteur de **127,2 milliards FCFA**. Les replis de la TVA intérieure et des autres taxes sur biens et services ont contribué à amoindrir la hausse des impôts sur biens et services.

Les **recettes non fiscales** se sont améliorées de **104,7 milliards FCFA** en 2021 comparativement à l'année 2020. Cette évolution positive est en relation avec le bon comportement des dividendes qui ont crû de **83,3 milliards FCFA**.

Le montant global des dons reçus des partenaires est passé de **324,5 milliards FCFA** en 2020 à **130,6 milliards FCFA** en 2021, soit un net repli de **193,9 milliards FCFA**. Cette forte contraction découle aussi bien des dons budgétaires (-177,61 milliards FCFA, soit -91,2%) et des dons en capital (-16,3 milliards, soit -12,6%).

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de résilience contre la Covid-19 en 2020, le Sénégal avait reçu des appuis substantiels de ses partenaires financiers, expliquant le niveau important des dons budgétaires de 2020. Ainsi, les dons reçus en 2021 s'inscrivent en net recul par rapport à 2020 mais retrouvent la tendance observée avant la pandémie Covid-19.

Figure 1 : évolution des recettes entre 2020 et 2021 (milliards Fcfa)

	2 020	2 021
Autres recettes	150,01	254,73
Dons	324,52	130,61
Recettes fiscales	2 368,20	2 593,14

***Sources** : DGCPT/DEES*

I.2. Exécution des dépenses budgétaires

L'analyse du Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE) de 2021 fait ressortir une exécution des **dépenses** à hauteur de **3 943,7 milliards FCFA** en 2021 contre **3 745,7 milliards FCFA** en 2020, soit une hausse de **197,92 milliards**, correspondant à une progression relative de **5,3%**.

Les dépenses sont constituées des **dépenses courantes** pour **2 546,5 milliards FCFA** (64,6%) et des dépenses en capital pour **1 397,1 milliards FCFA** (35,4%).

Les **dépenses courantes** (2 546,5 milliards FCFA) sont réparties entre les charges salariales, les dépenses de fonctionnement, les charges de la dette, les transferts courants au profit des autres unités d'administration publique, les subventions, les prestations sociales et les autres charges.

Concernant les **dépenses de personnel**[3], sur une prévision initiale de **904 milliards** revue à **896 milliards** (base LFR2 2021), la masse salariale a été exécutée à hauteur de **903,9 milliards**, soit un dépassement de **7,9 milliards**.

Ce dépassement s'explique principalement par l'incidence financière des décrets pris en cours d'exercice et non pris en charge dans les lois de finances. Il s'agit entre autres :

- du décret allouant une indemnité forfaitaire de transport à certaines catégories d'agents de l'Etat ;
- du décret élargissant du champ d'application de l'Indemnité de Représentation Médicale aux médecins vétérinaires civils ;
- du décret élargissant le champ d'application de l'indemnité forfaitaire de téléphone aux magistrats de la Cour des comptes.

Il s'y ajoute le dépassement observé dans la prise en charge du personnel local des ambassades d'un montant de **4,6 milliards FCFA.**

Une décomposition de la masse salariale, par secteur, montre la prédominance du secteur de l'Education et de la Formation professionnelle, avec environ **603,9 milliards FCFA** sur l'année 2021, représentant ainsi **55%** du montant total. Il est suivi du secteur des Forces de Défense et de Sécurité, avec **21%** et du secteur de la Santé, **5%**. Les secteurs des Finances et de la Justice représentent chacun, **3%**. Les autres secteurs (30 ministères et institutions) représentent **9%** de la masse salariale.

Figure 2 : répartition de la masse salariale par secteur

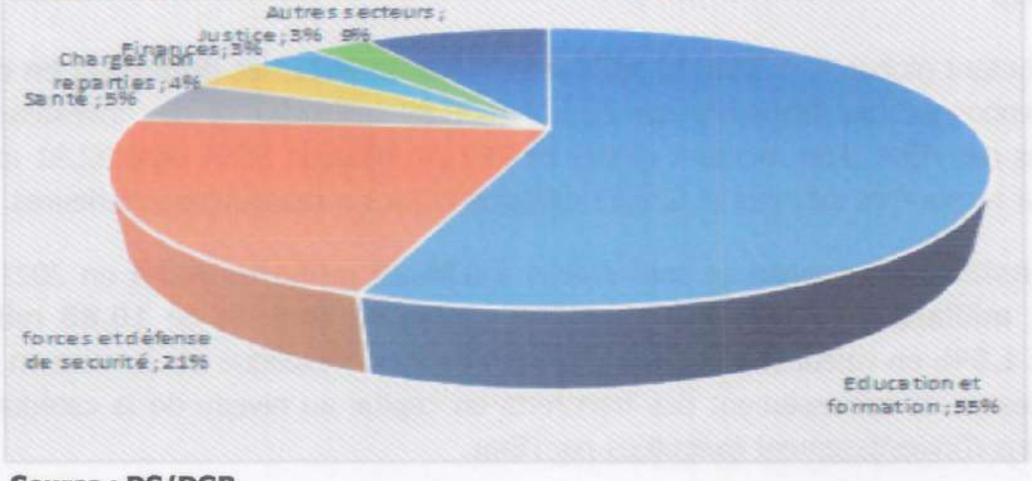

Source : DS/DGB

S'agissant des **dépenses de fonctionnement**, elles se sont chiffrées à **377 milliards** en 2021 contre **285,5 milliards FCFA** en 2020, soit une progression de **91,5 milliards FCFA** correspondant à 32% en variation relative. Cette forte hausse est à

[3] Pour la masse salariale, les données sont issues de la situation fournie par la Direction de la Solde et non du TOFE qui procède à un retraitement des dépenses de personnel.

mettre en relation avec le reclassement de certaines dépenses de transfert courants au niveau des dépenses sur biens et services.

Au titre des charges de la **dette publique**, les paiements se sont chiffrés à **306,53 milliards FCFA** en 2021 après **289,55 milliards** en 2020, ce qui correspond à une hausse de **16,98 milliards FCFA** en valeur absolue et **5,9%** en valeur relative. Les intérêts payés au titre de la dette extérieure se sont établis à 254,14 milliards FCFA en 2021 correspondant à 82,9% du total des intérêts.

En ce qui concerne les dépenses de transferts courants au profit des autres entités de l'administration publique, elles sont exécutées à hauteur de 669,66 milliards FCFA en 2021, en baisse de plus de 123 milliards FCFA en glissement annuel.

S'agissant des **subventions**, elles sont passées de **96,03 milliards FCFA** en 2020 à **91,03 milliards FCFA** en 2021, soit une contraction de **5 milliards FCFA**. Plus de la moitié de ces subventions est destinée au secteur agricole (48,5 milliards). En sus de ces subventions directes, l'Etat octroie des subventions via des transferts budgétaires au profit de structures publiques telles que le FSE (69,51 milliards).

Les **autres charges** se sont inscrites en hausse de **9,33 milliards FCFA**, soit **5,3%** en 2021 comparativement à l'année 2020. Elles sont évaluées à **184,44 milliards FCFA** en 2021 et sont constituées essentiellement des bourses et allocations scolaires (83,06 milliards FCFA, soit 45%) ainsi que des impôts et taxes payés par l'Etat relativement aux investissements financés sur ressources extérieures (72,01 milliards, soit 39%).

D'un montant global de **1 397,12 milliards FCFA** en 2021, les **dépenses en capital** sont composées des transferts en capital (678,89 milliards) et des investissements exécutés par l'Etat d'un montant global de 722,74 milliards FCFA dont 92,91 milliards FCFA sur ressources internes et 629,83 milliards FCFA sur ressources extérieures.

Les **transferts en capital** se sont établis à **678,89 milliards FCFA** en 2021 après **668,01 milliards** FCFA en 2020, soit une majoration annuelle de **10,88 milliards** FCFA et **1,6%** en valeur relative. Cette faible évolution s'explique par la mise en œuvre du processus de reclassement des transferts en capital au niveau de la catégorie des opérations d'investissement exécutées par l'Etat.

Les **investissements financés sur ressources extérieures** se chiffrent à 629,83 milliards FCFA en 2021 après 559,01 milliards FCFA en 2020, soit une progression de 12,7% correspondant à 70,82 milliards FCFA.

Les ressources investies sont constituées de 516,32 milliards FCFA de prêts et de 113,51 milliards FCFA de dons.

Globalement, **le déficit budgétaire** en 2021 s'est établi à **965,21 milliards FCFA** contre **902,3 milliards FCFA** en 2020, soit une hausse de 62,22 milliards FCFA en valeur absolue et 6,9% en valeur relative.

Quant au **service de la dette publique** à fin décembre 2021, il est provisoirement arrêté à 1084,82 milliards FCFA dont 394,1 milliards FCFA de dette intérieure et 690,7 milliards FCFA de dette extérieure. Pour rappel, les prévisions sur le service de la dette au titre des initiatives PPTE/IADM sont estimées à 59,86 milliards FCFA.

L'encours de la dette publique à fin décembre 2021 est arrêté à 10 297,05 milliards FCFA dont 2 673,31 milliards FCFA de dette intérieure et 7 623,31 milliards FCFA de dette extérieure.

En ce qui concerne les **Comptes spéciaux du Trésor**, la situation comptable au 31 Décembre 2021 fait ressortir un solde positif de 22,34 milliards FCFA.

Tableau 1 : situation comptable au 31 décembre 2021

Catégorie CST	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	137 592 109 271	117 607 613 219	19 984 496 052
Comptes de prêts	4 589 381 011	2 229 010 410	2 360 370 601
TOTAL	**142 181 490 282**	**119 836 623 629**	**22 344 866 653**

Sources : DGB/DGCPT

Concernant les dépenses du Fonds national de Retraite (FNR), la situation des dépenses ordonnancées a révélé un niveau d'exécution budgétaire de 116,024 milliards FCFA, prenant en compte toutes les pensions (retraite et réversion) traitées en 2021 et toutes les dépenses rattachées à celles-ci (remboursement, rappels pension complémentaire et avance tabaski). Il enregistre un solde positif de 19,055 milliards FCFA.

La situation des autres opérations des comptes spéciaux du Trésor (CST) se présente comme suit :

- frais de contrôle des entreprises publiques : 1,3 milliard en recettes et 0,411 milliard FCFA en dépenses ;
- encouragement à la pêche et à ses industries annexes : 1,208 milliard FCFA en recette et 1,17 milliard FCFA en dépense ;
- comptes de prêts : 4,589 milliards en recettes et 2,229 milliards FCFA en dépense.

Dans le **domaine agricole**, l'année 2021 a été marquée par une bonne mise en place des intrants agricoles grâce au financement de 60 000 000 000 FCFA accordé par l'Etat pour la campagne de production agricole ; ce qui a permis d'enregistrer une production de 3 480 394 tonnes de céréales (dont **1 326 761 tonnes** de riz paddy), 1 677 804 tonnes d'arachide et 21 381 tonnes de coton. Pour l'horticulture, le volume de production a atteint 1 583 661 tonnes avec une satisfaction des besoins nationaux sur une période de 9 mois pour l'oignon et de 10 mois pour la pomme de terre. Les

exportations d'arachide ont porté sur 316 786 tonnes représentant en valeur pour plus de 150 milliards FCFA de revenus.

Les activités d'**industrialisation** ont été amorcées dans le cadre du démarrage de l'Agropole Sud et de la seconde phase du projet plateforme industrielle avec les travaux de construction des 17 hangars et de la cité d'habitation.

Concernant le **secteur de la santé**, le bilan repose principalement sur la mise en œuvre d'un Plan de Riposte visant à maitriser la Covid-19. Ainsi, une démarche visant à obtenir de meilleurs résultats en termes de livrables (travaux ou équipements) en tenant compte de l'urgence de la situation a été adoptée. C'est ainsi qu'il a été mis en place des centres de traitements et d'isolement épidémiologiques pour accueillir et traiter les patients atteints de la Covid-19.

C'est dans ce contexte que des sites ont été identifiés en :

- milieux hospitaliers (hôpital, centre de santé, poste de santé et clinique) ;
- milieux extra hospitaliers (hôtels, bases militaires lieux d'hébergements,...).

Ainsi, 831 lits ont été acquis et répartis dans 21 structures sanitaires des 14 régions du Sénégal. A ces réalisations, s'ajoute l'acquisition de 1 250 lits répartis dans 09 structures extra hospitalières des régions de Dakar, Thiès, Sédhiou et Kaolack ; soit au total 2081 lits (32 sites) installés sur le territoire national.

En outre, d'importantes infrastructures sont réalisées pour la riposte contre la pandémie. C'est le cas notamment du Projet de construction des Centres de Traitement Epidémiologique (CTE) de 40 lits à Dallal Jamm et du Service des maladies infectieuses de Fann.

La dynamique enclenchée en 2020 s'est poursuivie avec l'acquisition, entre autres, de lits simples, électriques ou de réanimation, de matériels de réanimation, de surveillance, de diagnostic, de production d'oxygène et de stérilisation, de laboratoires, de morgues et de buanderie.

Face à la recrudescence des cas graves, les structures hospitalières ont bénéficié d'un appui pour l'acquisition d'oxygène et des SHELTER de production d'oxygène. Hormis les activités liées à la lutte contre la pandémie, les projets de construction, de réhabilitation et d'équipements du ministère en charge de la santé, ont connu une évolution considérable.

A ce titre, il faut noter la finalisation des travaux des trois hôpitaux de 150 lits à Kaffrine, Kédougou et Sédhiou et d'un de 300 lits à Touba.
Pour les réalisations en termes d'équipements hors Covid-19, le MSAS a acquis des matériels d'imagerie médicale, de bloc opératoire, d'exploration fonctionnelle, de service d'accueil aux urgences, de secours électrique, de buanderie, etc.

Dans le Secteur de l'**Urbanisme, de l'Habitat et de l'Hygiène publique**, le bilan repose principalement sur la mise en œuvre des réformes sur les normes de construction, l'accélération de l'offre en habitat social à travers le projet 100 000 logements, appuyé par différents leviers tels que le Fonds pour l'Habitat social (FHS), la Société d'Aménagement foncier et de Rénovation urbaine (SAFRU SA) et le guichet unique. A cet effet, on peut citer :

- la construction de 2 000 logements avec la Société immobilière d'Investissement (S2I) à Bambilor dont 200 sont déjà achevés ;
- la construction de 300 logements à Kébémer avec la SN HLM dont 25 déjà achevés ;
- la construction en cours de 100 logements à Fatick et 120 logements à Kaolack ;
- la poursuite des travaux de la Maison des Nations Unies dont les gros-œuvres sont déjà terminés, et devant accueillir près de 2 000 fonctionnaires internationaux.

En ce qui concerne la lutte contre l'insalubrité et la promotion de l'hygiène publique, il est à noter, entre autres, le recrutement de 8 040 volontaires du nettoiement et de la propreté avec 10 000 volontaires pour l'Unité de coordination et de Gestion des Déchets solides (UCG) et 2 000 volontaires pour le cadre de vie.

Le secteur de l'**Energie**, pour sa part, a enregistré une production additionnelle de 117,37 MW, ce qui porte l'offre à 459,7 MW en fin 2021. Au total, la puissance installée en 2021 est de 1 616,41 MW et la production d'électricité est passée de 4 814,54 GWh à 5 167,47 GWh entre 2020 et 2021. En matière d'électrification rurale, l le taux de raccordement des villages à l'électricité s'établit provisoirement à 59% en 2021 contre 55% en 2020. L'objectif de 28,44% de la part d'énergie propre dans le mix énergétique a été atteint avec les réalisations notées dans le domaine du solaire et de l'éolien.

Pour le **service des transports,** des réformes ont été mises en œuvre en 2021 dans le sous-secteur des transports terrestres avec la mise en place du Fonds de Développement des Transports terrestres (FDTT), de l'Agence nationale de Sécurité routière (ANASER) et la révision du FERA afin de garantir un entretien adéquat des infrastructures routières. Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement du parc, 680 minibus ont été mis en circulation à la fin de l'année 2021 et 434 véhicules neufs ont été injectés dans le réseau.

Quant au **système de transport terrestre**, le transport routier maintient son dynamisme grâce à la réalisation des infrastructures routières avec la construction d'un linéaire de 594 km dans le cadre de l'achèvement des travaux de réhabilitation de la route Tambacounda-Kidira-Bakel-Goudiry, Kédougou-Salémata, l'axe Dinguiraye-Nioro-Keur Ayib, Kaffrine-Nganda, la construction du pont à péage de Foundiougne, du pont de Marsassoum et de ses voies de raccordement.

S'agissant du **domaine ferroviaire**, d''importants travaux ont été réalisés au courant de l'année 2021, avec, d'une part le démarrage de l'exploitation du Train Express Régional (TER) dans sa première phase, de Dakar à Diamniadio et, d'autre part, la relance des activités ferroviaires pour permettre le redéploiement du trafic vers l'interurbain et la poursuite de la préparation du projet de réhabilitation de la ligne Dakar-Tamba.

Les activités du **transport maritime** ont permis de transporter 35 958 passagers et acheminer 22 368 tonnes de marchandises sur la liaison maritime Dakar-Ziguinchor. Le Dragage et le balisage des voies navigables se poursuivent afin améliorer la navigabilité sur le fleuve Casamance et le fleuve du Sénégal dans le cadre du projet ORIO et Balisage de la brèche de Saint Louis en cours de finalisation.

Pour les **transports aériens**, les travaux de Rénovation des Aéroports de Saint Louis et Matam s'exécutent conformément aux délais de réalisation avec l'objectif d'inaugurer lesdits aéroports en 2022. La Compagnie aérienne Air Sénégal poursuit son objectif de contribution significative à l'atteinte des objectifs de réalisation du Hub aérien avec l'augmentation de la flotte et l'ouverture de nouvelles destinations sur Cotonou, Douala, Libreville, Lyon, Marseille et d'une ligne sur les USA.

Dans le cadre de la préparation de la saison touristique, AIBD a réhabilité la piste d'atterrissage et l'aménagement de l'Aérogare du Cap Skiring maillon important de la relance du tourisme post Covid-19.

Pour le **commerce**, malgré la Covid-19 avec ses effets inflationnistes et de réduction de l'offre de produits, les stocks nationaux en produits de grande consommation ont fait l'objet d'un suivi régulier, permettant une couverture adéquate des marchés en produits de première nécessité. Ces résultats résultent des efforts de l'Etat de l'ordre de 46 milliards FCFA de renonciation de recettes pour maintenir le pouvoir d'achat du consommateur. Les besoins en produits locaux comme l'ognon, la pomme de terre, la carotte ont été couverts respectivement sur 9 et 10 mois.

La **pêche** continue d'occuper une place dans le PSE avec des exportations en volume de 270 603 tonnes et en valeur de 250 000 000 000 FCFA. Quant à la production aquacole, elle s'établit en 2021 à 1 236,5 tonnes. Ces résultats ont été obtenus grâce à la réalisation, la modernisation et la mise aux normes de plusieurs infrastructures d'appui à la production et à la transformation.

Du côté de l'**élevage**, la production de viande et de lait enregistre une hausse respective de 20 984 tonnes et de 15 500 litres. Ces résultats sont le fruit d'une bonne politique de financement avec la facilitation de l'accès au financement des ressources du FONSTAB et des banques locales, mais également de réalisations d'infrastructures pastorales.

Dans le domaine de **l'éducation et de la formation**, l'élargissement de la carte scolaire et universitaire ainsi que la diversification des offres de formations adaptées aux besoins du marché du travail se sont poursuivis, au titre de l'année 2021.

Grâce aux multiples initiatives de prise en charge de la petite enfance et du préscolaire, il a été noté l'ouverture de 375 classes préscolaires communautaires dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kolda, Matam et Tambacounda.

Au niveau du sous-secteur de l'**Education nationale**, l'accès a été renforcé avec la construction de sept (07) écoles élémentaires, neuf (09) Collèges et deux (02) lycées. Également, quinze (15) autres infrastructures scolaires sont en cours de réalisation dont quatre (04) écoles élémentaires, deux collèges et neuf lycées. Il est à noter également la poursuite des efforts de résilience pour faire face à la Covid-19 avec l'appui en vivres de 1 043 daaras pour un montant de 661 657 238 FCFA destinés à 117 848 talibés des quatorze (14) régions, et la mise en place de plateformes numériques pour assurer la continuité des enseignements.

Concernant la **Formation professionnelle**, malgré l'impact négatif de la Covid-19, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, plus de trois mille (3 000) jeunes ont été formés dans des métiers tels que l'agroalimentaire, le solaire et les hydrocarbures, mais aussi l'élaboration et la diffusion du modèle national d'apprentissage et la revue du cadre règlementaire du secteur.

En ce qui concerne le financement des activités économiques initiés par les jeunes, 22 projets de jeunes/femmes/PME ont été pris en charge pour un montant global de 167 325 778 FCFA. En outre 105 dossiers reçus et sélectionnés ont été transmis à la Banque Agricole, pour un montant de 841 876 256 FCFA.

A ces activités s'ajoute l'accompagnement de 162 PME en matière de diagnostic, de formation, de formalisation et d'élaboration de plans d'affaire et plans de développement, en collaboration avec ADEPME.

Relativement à l'**Enseignement supérieur**, l'année 2021 est marquée par la poursuite de la politique de pacification de l'espace universitaire et l'achèvement de chantiers d'infrastructures pédagogiques et sociales en cours. En effet, la livraison de six (06) Espaces numériques ouverts (ENO) (Podor, Ndioum, Diourbel, ORKADIERE, Pikine et Louga), d'Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP), de Chapiteaux de 300, 600 et 1200 places préfabriqués à l'UCAD et à Ziguinchor, de résidences de 4 000 lits à l'UCAD, ainsi que la poursuite des constructions des universités Sine Saloum El Hadj Ibrahima NIASSE, Amadou Mahtar MBOW et Assane SECK.

Pour la **Jeunesse**, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'urgence pour l'Emploi et l'Insertion socio-économique des jeunes « XËYU NDAW ÑI », le Ministère de la Jeunesse est chargé d'assurer la mise en application des mesures suivantes :

- le recrutement, la formation et le déploiement de 1000 volontaires du Service civique National ;
- le recrutement, la formation et le déploiement de 500 animateurs socio – éducatifs.

Au total le Ministère de la Jeunesse a reçu un quota de 1 500 sur les 65 000 emplois visés dans le Programme d'urgence avec une dotation budgétaire globale de 800 millions FCFA. Ainsi, en 2021, 696 volontaires du Service civique national et 350 animateurs socio- éducatifs ont été enrôlés.

En ce qui concerne la construction des maisons de la jeunesse, 8 sont en cours de réalisation. Il s'agit des Maisons de la Jeunesse de Guédiawaye, Pikine, Fatick, Goudiry, Matam, Podor, Kaolack et Vélingara.

Enfin, les Domaines agricoles communautaires (DAC) de Keur Momar SARR et de Keur Samba KANE ont été finalisés.

Dans le cadre de l'**autonomisation économique des femmes et de la promotion de l'équité et l'égalité du genre**, les principaux résultats obtenus se déclinent comme suit :

- la hausse de la proportion des Ministères disposant de mécanisme de prise en compte du genre qui est passée de 90,6% en 2020 à 94% en 2021 ;
- l'allégement des travaux domestiques avec la mise à disposition de 2 812 « unités d'allégement » pour les femmes, d'un montant de 412 010 869 FCFA et l'acquisition de 460 équipements de production ;
- l'atteinte de l'indicateur « nombre de victimes/survivants de VBG y compris les pratiques néfastes pris en charge en 2021 » qui est de 5 103, largement au-dessus de la cible de 2 690 ;
- le renforcement de la résilience et du potentiel productif des familles et groupes vulnérables avec 5 528 bourses économiques octroyées pour un montant global de 515 537 137 FCFA à Louga, Matam, Saint Louis, Thiès, Diourbel, Dakar, Sédhiou et Kaolack ;
- le financement de 1 326 projets de femmes et jeunes filles dans 11 régions, grâce à une enveloppe globale de 1 013 745 000 FCFA mobilisée par les deux fonds du Ministère en charge de la femme.

En matière de **Protection des droits de l'Enfant et de Développement intégré de la Petite enfance** (DIPE), il est à relever :

- le retrait de la rue de 418 enfants dont 137 ressortissants des pays de la sous-région et l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage de 10 934 enfants (3 786 filles et 7 148 garçons), répartis dans 239 daaras de Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Saint-Louis et Matam pour un montant de 237 749 000 FCFA ;
- la régularisation pour un montant de 106 500 000 FCFA de 371 orphelins du Joola, désormais déclarés pupilles de la nation ;

- l'élargissement de l'accès au préscolaire dans les zones d'intervention du Projet Investir dans les Premières Années de la vie humaine au Sénégal (PIPADHS) avec la mise en place de 497 centres d'apprentissage précoce communautaire.

Concernant la **microfinance**, les principales activités ont été menées dans le but d'améliorer le développement de l'inclusion financière et de faciliter l'accès équitable des populations aux services financiers par :

- le renforcement de capacités et l'accompagnement technique et institutionnel des SFD de petite taille ;
- la mise à disposition d'un sharia board qui assure le respect de la conformité au droit musulman de l'ensemble des pratiques, des politiques et procédures du PROMISE ;
- le refinancement des institutions financières locales avec l'octroi d'un financement global d'un montant de 200 000 000 FCFA au profit de 13 Systèmes financiers décentralisés (SFD) de petites tailles ;
- l'octroi de bourses de stage pour 516 entreprises impliquées et environ 1 500 jeunes bénéficiaires insérés,sur une période de 6 à 12 mois.

S'agissant du volet **Economie sociale et solidaire** (ESS), des acquis ont été enregistrés, notamment, l'adoption de la loi d'orientation du secteur, la mise en place de la plateforme numérique « SEN LABEL ESS CILABOK » en vue d'enrôler, de formaliser, de sensibiliser, de former et d'appuyer les organisations ESS et l'appui de 286 groupements à hauteur de 500 000 000 FCFA.

Dans le secteur de **l'eau et de l'assainissement**, des performances ont été enregistrées, à travers les programmes budgétaires « Accès à l'Eau potable » et « Gestion intégrée des Ressources en Eau ». Ainsi, le taux moyen de disponibilité des forages ruraux s'est établi à 95%, dépassant sa cible de +5%. Le taux de fonctionnalité des délégations de service public d'eau réalisé en milieu rural a atteint 50% contre une cible de 40% avec un nombre additionnel de 454 730 personnes bénéficiaires. Le volume d'eau sécurisée disponible enregistré en 2021 est de 2,1 milliards m^3.

En outre, les travaux du volet « distribution » du KMS3 ont démarré et la pose de la conduite principale de distribution de l'usine de dessalement de l'eau des Mamelles a atteint un taux d'avancement physique de 80%.

Relativement au sous-secteur de l'Assainissement, les principales réalisations enregistrées par le programme « Assainissement et Gestion des Eaux pluviales » ont porté sur la réalisation de 5 041 latrines familiales, la construction de 1 250 latrines familiales à fosses TCM (toilette chasse manuelle) dans les régions de Kolda, Sédhiou et de Louga et 70 édicules publics dans les régions de Thiès, Diourbel, Kaolack, Fatick et Saint-Louis, l'installation de 220 000 mètres linéaires de réseaux d'eaux usées dans le cadre du projet d'assainissement des 10 villes, la progression du nombre de nouveaux

branchements des ménages au réseau d'égout qui s'est établi à 6 567 contre une cible de 3 000 en 2021.

S'agissant de la lutte contre les inondations, il est à relever la restauration et la réhabilitation de la digue de Kaffrine, les activités de pompage à Touba, Mbour et Tivaouane, le démarrage de la réalisation du bassin de la ZAC de Mbao et l'accélération des travaux d'urgence à Keur Massar.

En matière de **gouvernance** et **d'équité territoriale**, d'importantes réalisations ont été notées à travers le **PUDC**, le **PUMA**, le **PROMOVILLE**, la **protection sociale** et la **Couverture Maladie universelle** (CMU).

Pour le **PUDC**, il faut noter, entre autres réalisations, la mise en service de 28 systèmes hydrauliques d'alimentation en eau potable (10 multi villages et 18 forages Marteau Fond de Trou (MFT) mono villages) et sa contribution importante à l'atteinte des objectifs d'électrification rurale et de désenclavement. Également, 469 équipements de transformation post-récolte ont été distribués, soit un taux de réalisation de 66%.

Le **PUMA** a contribué à la réalisation de 5,5 km de linéaire de pistes et de routes sur un objectif de 8,5 km, la réception de 135 infrastructures et équipements de base (cases de santé, salles de classes, etc.) sur un objectif de 176, soit un taux d'exécution de 77% ainsi que la construction et/ou l'équipement de 80% d'infrastructures de sécurité et de services au niveau déconcentré en 2021. Il s'agit notamment de la brigade de gendarmerie de Niaguiss, des postes frontaliers mixtes de Dyabougou et de Démette, des postes de police frontalière de Gaé, de Saldé et de Kélimane Nganda.

Au niveau des différentes composantes du **PROMOVILLES**, il faut noter l'aménagement et la réhabilitation de 133,5 km de voiries sur un objectif de 140 Km de même que l'aménagement de 670 ha de superficie protégée contre les inondations récurrentes sur un objectif de 680 ha. S'agissant de la **Protection sociale,** des résultats appréciables ont été enregistrés grâce au Programme national de bourses de sécurité familiale avec **315 626 ménages** bénéficiaires.

Concernant la **Couverture Maladie universelle** (CMU), il a été enregistré :

- l'enrôlement de 2 046 365 bénéficiaires du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) sur une cible de 2 349 610 bénéficiaires ;
- l'enrôlement de 24 319 titulaires de la Carte d'Egalité des Chances sur un objectif de 51 482 titulaires ;
- l'enregistrement de 3 989 524 bénéficiaires au niveau des mutuelles de santé à base communautaire sur une cible en 2021 de 7 674 352 personnes (l'objectif de 2021 était d'assurer une couverture du risque maladie à au moins 75% de la population tous régimes confondus) ;

- l'enregistrement de 3 989 524 bénéficiaires au niveau des mutuelles de santé à base communautaire sur la population totale estimée en 2021 17 223 497 d'habitants ;
- l'enrôlement de 7 100 femmes enceintes dans l'Unité départementale d'Assurance Maladie (UDAM) de Foundiougne avec l'appui du projet ENABEL, de la coopération belge.

S'agissant des **collectivités territoriales**, d'importantes réalisations ont été notées à travers la mise en œuvre des projets phares tels que le Projet de Développement économique de la Casamance, le Projet de Désenclavement des Zones de Production , le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation aux changements climatiques , le Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis , le PACASEN , le PNDL et le Projet d'Appui aux Plans d'Investissement de dix-huit communes du département de Podor.

II. Exécution budgétaire à fin mars 2022

La gestion budgétaire 2022 a été engagée dans un environnement marqué par les effets de la situation sanitaire et sécuritaire avec le conflit russo-ukrainien et l'embargo du Mali. Elle est également marquée par l'intensification des programmes d'appui à la relance des activités et de soutien aux populations, notamment en termes d'emplois avec la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'urgence pour l'emploi des jeunes XËYU NDAW ÑI.

Ce contexte difficile a perturbé les perspectives macroéconomiques pour le reste de l'année. En conséquence, le déficit budgétaire s'est creusé de **271,1 milliards FCFA** par rapport aux prévisions de la LFI 2022 passant ainsi de **4,8%** à **6,23%** du PIB. Cette situation résulte principalement de la prise en charge des nouveaux engagements de l'Etat dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'énergie et de la sécurité.

II.1. Les ressources

Au 31 mars 2022, les ressources mobilisées du budget général s'élèvent à **702,59 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **20,3%** par rapport à l'objectif annuel de **3 461,00 milliards FCFA** fixé par la LFI 2022.

Par rapport à la même période en 2021 (546,95 milliards), la mobilisation de ces ressources a enregistré une hausse significative de **203,89 milliards FCFA** en valeur absolue, soit **40,9%** en valeur relative.

Elles sont essentiellement composées de ressources internes exécutées à hauteur de **693,03 milliards FCFA** soit **21,9%** et de ressources externes pour **9,56 milliards FCFA** représentant **3,2%**.

Tableau 2 : exécution à fin mars 2022 en milliards FCFA

Rubriques	LF (1)	Modifications (2)	Crédits ouverts/Prev. ini. (3)	Exécution (4)	Taux d'exécution (4/3)
Recettes fiscales	3 025,00		3 025,00	660,04	21,8%
Recettes non fiscales	140,00		140,00	32,99	23,6%
Total recettes internes	3 165,00	0,00	3 165,00	693,03	21,9%
Dons budgétaires	46,00		46,00	0,56	1,2%
Dons en capital	250,00		250,00	9,00	3,6%
Total recettes externes	296,00	0,00	296,00	9,56	3,2%
TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL	3 461,00	0,00	3 461,00	702,59	20,3%

Source : DGB/DGCPT

Comparé à la même période de l'année 2021, le recouvrement des ressources internes a connu une hausse de **203,89 milliards FCFA** (40,9%) expliquée principalement par les recettes fiscales qui se sont sensiblement accrues de **192,84** milliards FCFA (41,3%). Quant aux ressources externes, elles sont essentiellement constituées de dons en capital d'un montant **9,56 milliards FCFA** destinés à financer des projets d'investissement. Les dons budgétaires sont mobilisés à hauteur de **0,56 milliard FCFA** au cours du premier trimestre.

II.2 les charges

Les dépenses du budget général exécutées au cours du premier trimestre 2022 s'établissent à **1 439,64 milliards FCFA**, représentant un taux d'exécution de **33,5%** par rapport aux crédits ouverts de la LFI 2022.

Les crédits exécutés sont répartis entre :

- les dépenses ordinaires exécutées pour **807,73 milliards FCFA**, soit **32,5%** des crédits ouverts ;
- et les dépenses en capital pour **634,91 milliards FCFA**, soit **34,9%** des crédits ouverts.

Tableau 3 : les charges du budget général en milliards FCFA

Catégories de dépenses		Eng. CP	Ordon. CP	Taux d'exc. CP
Dépenses ordinaires	*Total dépenses ordinaires*	*815,58*	*804,72*	*32,50%*
	Charges financières de la dette	123,2	123,2	35,20%
	Dépenses de personnel	227,18	227,18	23,90%
	Dépenses d'acquisition de biens et services	*106,06*	95,2	27,80%
	Dépenses de transferts courants	*359,14*	359,14	43,30%
Dépenses en capital	*Total dépenses en capital*	*656,84*	*634,91*	*34,90%*
	Dépenses en capital sur ressources internes	*452,28*	*430,35*	*43,50%*
	Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat	*52,45*	30,52	*12,70%*
	Dépenses de transferts en capital	*399,83*	399,83	*53,40%*
	Dépenses en capital sur ressources externes	*204,56*	*204,56*	*24,60%*
TOTAL DEPENSES BUDGET GENERAL		*1 472,42*	*1 439,63*	*33,50%*

Source : DGB/DGCPT

II.2.1 le service de la dette

Au cours du premier trimestre 2022, le service de la dette publique (hors PPTE et IADM) se chiffre provisoirement à **180,51 milliards FCFA**, dont 145,85 milliards FCFA au titre de la dette extérieure (principal : 90,38 et intérêts : 90,14) et 98,72 milliards FCFA au titre de la dette intérieure (principal : 65,65 et intérêts : 33,06).

Pour rappel, les prévisions sur le service de la dette issu des annulations PPTE/IADM sont à 10,67 milliards FCFA dont 9,55 milliards FCFA en principal et 1,12 milliard FCFA en intérêts.

II.2.2 les dépenses de personnel

Sur un budget prévisionnel de 952 milliards FCFA, les crédits de personnel ont été ordonnancés à hauteur de 227,18 milliards FCFA à fin mars 2022 soit un taux d'exécution de 23,9%.

Comparées au premier trimestre de 2021, les dépenses de personnel ont augmenté de 18,29 milliards FCFA, soit 8,8% en valeur relative. Cette hausse s'explique, notamment, par :

- l'augmentation de l'effectif des agents de la fonction publique (qui passe de 154 643 agents au premier trimestre 2021 à 162 391 agents à fin mars 2022) ;
- les rappels payés aux enseignants ;
- l'application des décrets allouant une indemnité forfaitaire de transport à certains agents de l'Etat et élargissant l'indemnité de représentation médicale aux médecins vétérinaires.

Les dépenses de personnel sont principalement portées par celles des ministères chargés de **l'éducation nationale et de la formation professionnelle** (55%), des ministères chargés de la **défense** (14%), de l'**intérieur** (8%) et de la **santé** (6%). Ces ministères emploient respectivement 52%,18%, 9% et 6% de l'effectif total des agents de l'Etat.

Au titre de l'année 2022, le budget prévisionnel des dépenses de personnel est revu à la hausse de **85 milliards FCFA** en valeur absolue soit **8,9%** en valeur relative.

II.2.3 les autres dépenses courantes

Elles ont été exécutées à hauteur de **454,34 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **35,5%** supérieur à l'objectif trimestriel.

Cette exécution a permis, entre autres, de couvrir les dépenses liées :

- à la **défense** avec un taux d'exécution de 40% ;

- à la **santé**, un taux d'exécution de 23% du programme support qui s'explique principalement par le paiement des contractuels ;
- à **l'éducation**, à travers les programmes support (26%) et « Enseignement élémentaire » (24%) qui sont en liaison avec les paiements aux professeurs et maîtres contractuels ;
- à **l'ordre et la sécurité publique**, avec les programmes « Sûreté publique et maintien de l'ordre » et « Sécurité civile » qui ont enregistré des taux d'exécution respectifs de 32% et 27% ;
- aux **affaires économiques**, avec un taux d'exécution de 21% porté notamment par les programmes des ministères en charge du commerce, de la pêche, de l'élevage et du développement industriel qui enregistrent des niveaux d'exécution satisfaisants.

II.2.4 Les dépenses en capital

Les dépenses en capital ordonnancées au 31 mars 2022, s'élèvent à **634,91 milliards FCFA** et sont réparties entre :

- les dépenses financées sur **ressources internes**, exécutées à hauteur de **43,5%,** contre **24,8%** un an auparavant et ;
- les dépenses financées sur **ressources externes** pour un montant de **204,56 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **24,6%.**

Le comportement des dépenses en capital financées sur **ressources intérieures** s'explique par la forte mobilisation des transferts en capital (53,4% des crédits ouverts).

Selon la destination socio-économique de la dépense, elles sont orientées en majorité vers les secteurs des **affaires économiques** (38% du total des dépenses en capital sur ressources internes) et des **services généraux de l'administration** (24%).

Concernant les dépenses en capital sur **ressources extérieures**, elles sont financées à **96%** sur prêts (195,39 milliards FCFA) et **4%** sur dons (9,17 milliards FCFA). En sus de ces dépenses, un montant de **15,75 milliards FCFA** a fait l'objet de rétrocession dont 14,05 milliards FCFA en prêts projets et 1,69 milliard FCFA en dons en capital. Les principaux bénéficiaires sont la SONES et la SENELEC.

Plus de la moitié des tirages (62%) est mobilisée pour le financement des projets du secteur quaternaire notamment ceux relatifs :

- aux équipements administratifs pour un montant de 75 milliards FCFA ;
- à la culture, jeunesse et sports (23,19 milliards FCFA), avec notamment la finalisation des travaux du stade PR Abdoulaye WADE;
- à l'hydraulique urbaine et à l'assainissement (8,46 milliards FCFA) ;
- à la santé et la nutrition (8,95 milliards FCFA).

Le **tertiaire,** deuxième secteur bénéficiaire des ressources extérieures (21%) est dominé par les sous-secteurs des transports routiers (28,32 milliards FCFA) et ferroviaires (9,42 milliards FCFA).

Le **secteur primaire** représentant 11% des tirages, est constitué principalement des sous-secteurs de l'agriculture (10,03 milliards FCFA) et de l'élevage (1,33 milliards).

Le **secteur secondaire**, qui a le moins bénéficié des tirages sur ressources extérieures (25,42 milliards FCFA), concernent uniquement le sous-secteur de l'Energie pour la mise en œuvre des projets d'électrification rurale avec, notamment le projet d'installation de 67 000 lampadaires.

Enfin, pour **les Comptes spéciaux du Trésor (CST),** les montants ordonnancés du FNR font ressortir une nette amélioration à la fin du premier trimestre 2022. En effet, il a été noté un solde cumulé positif de plus de 7 milliards FCFA en mars 2021 contre 4,497 milliards FCFA à la même période de l'année précédente.

En fin mars 2022, le nombre total des cotisants au FNR est de **127 227** et le nombre de pensionnés a atteint **68 257**, soit un rapport démographique de **1,86 cotisants/allocataires**, contre **1,72** en mars 2021.

III. Modification des prévisions et autorisations des recettes et des dépenses du budget général

Les dispositions de la loi **n°2021-42 du 20 décembre 2021** portant loi de finances pour l'année 2022 sont modifiées par la loi **n°2022-19 du 27 mai 2022** portant loi de finances rectificative afin d'adapter le budget 2022 aux nouveaux paramètres résultant de l'incertitude liée à la crise sanitaire, au conflit russo-ukrainien, à l'embargo de la CEDEAO sur le Mali et aux revendications syndicales dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Ainsi, sur le plan économique, la croissance pour 2022 a été revue à la baisse d'un demi-point de pourcentage à environ 5% contre une prévision initiale de 5,5%, pour tenir compte de l'impact de la hausse des prix mondiaux de pétrole et des produits alimentaires sur la consommation privée, ainsi que du ralentissement économique chez les principaux partenaires commerciaux du Sénégal.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, a atteint 2,1% au mois de mars 2022 en liaison avec la hausse des cours mondiaux des produits de base.

Ainsi, la loi de finances rectificative pour l'année 2022 est arrêtée à **3 647,8 milliards FCFA** en recettes et **4 702,9 milliards FCFA** en dépenses, soit un déficit budgétaire de **1 055,1 milliards FCFA**, représentant **6,23%** du PIB.

Comparée à la LFI 2022 qui était arrêtée à **3 610,7 milliards FCFA** en recettes et **4 394,7 milliards FCFA** en dépenses, la LFR connaît une hausse des recettes de 37,1 milliards FCFA (1%) et des dépenses de 308,2 milliards FCFA (7%).

Concernant les CST, ils sont projetés, en ressources et en charges, à **149,7 milliards FCFA**, soit au même niveau que la LFI 2022.

Tableau 4 : présentation générale des ressources et des charges de la LFR 2022 en comparaison avec la LFI 2022 en milliards FCFA

RUBRIQUES	LFI 2022	LFR 1 2022	ECART LFR 1 2022/LFI 2022	
I. BUDGET GENERAL				
Recettes fiscales	*3 025,0*	*3 052,1*	*27,1*	*0,9%*
TUR	*40,0*	*53,0*	*13,0*	*32,5%*
Remboursement créances SAR		*48,9*	*48,9*	
Convention Etat/Sécuriport		*5,2*	*5,2*	
Recettes non fiscales	*140,0*	*180,0*	*40,0*	*28,6%*
dont CDC		*40,0*	*40,0*	
Total recettes internes	*3 165,0*	*3 232,1*	*67,1*	*2,1%*
Tirages sur Dons en capital (projet)	*250,0*	*220,0*	*- 30,0*	*-12,0%*
Dons budgétaires	*46,0*	*46,0*	*-*	*0,0%*
Total recettes externes	*296,0*	*266,0*	*- 30,0*	*-10,1%*
RECETTES BUDGET GENERAL	*3 461,0*	*3 498,1*	*37,1*	*1,1%*
RECETTES CST			*-*	
Comptes affectation spéciale	*127,5*	*127,5*	*-*	*0,0%*
Compte de commerce	*0,2*	*0,2*	*-*	*0,0%*
Compte de prêts	*20,8*	*20,8*	*-*	*0,0%*
Compte d'avances	*0,8*	*0,8*	*-*	*0,0%*
Compte de garanties et aval	*0,5*	*0,5*	*-*	*0,0%*
RECETTES CST	*149,7*	*149,7*	*-*	*0,0%*
TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES	*3 610,7*	*3 647,8*	*37,1*	*1,0%*
Intérêts de la dette	*350,0*	*350,0*	*-*	*0,0%*
Dépenses de personnel	*952,0*	*1 037,0*	*85,0*	*8,9%*
Acquisitions de biens et services et transferts c	*1 170,7*	*1 412,4*	*241,7*	*20,6%*
dont Augmentation capital SAR		*48,9*	*48,9*	
dont Subvention Energie		*150,0*	*150,0*	
dont Convention Etat/Sécuriport		*5,2*		
Total dépenses courantes	*2 472,7*	*2 799,4*	*326,7*	*13,2%*
Dépenses capital sur ress. internes	*942,3*	*1 018,8*	*76,5*	*8,1%*
dont FERA	*40,0*	*53,0*	*13,0*	*32,5%*
Investissements sur ressources externes	*830,0*	*735,0*	*- 95,0*	*-11,4%*
Total dépenses d'investissement	*1 772,3*	*1 753,8*	*- 18,5*	*-1,0%*
DEPENSES BUDGET GENERAL	*4 245,0*	*4 553,2*	*308,2*	*7,3%*
Comptes affectation spéciale	*127,5*	*127,5*	*-*	*0,0%*
Compte de commerce	*0,2*	*0,2*	*-*	*0,0%*
Compte de prêts	*20,8*	*20,8*	*-*	*0,0%*
Compte d'avances	*0,8*	*0,8*	*-*	*0,0%*
Compte de garanties et aval	*0,5*	*0,5*	*-*	*0,0%*
DEPENSES CST	*149,7*	*149,7*	*-*	*0,0%*
TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES	*4 394,7*	*4 702,9*	*308,2*	*7,0%*
Solde budgétaire global	*- 784,0*	*- 1 055,1*	*- 271,1*	*34,6%*
% PIB Déficit	*-4,8%*	*-6,23%*		
PIB NOMINAL	16 473,3	16 922,4		

Tableau 5 : financement du déficit

FINANCEMENT				
Besoin de financement				
	LFI 2022	**LFR 1 2022**	**ECART LFR 2022/LFI 2022**	
Amortissement de la dette	*804,3*	*853,8*	*49,5*	6,2%
Financement déficit	*784,00*	*1 055,1*	*271,1*	34,6%
Autres opérations de financement	*25,0*	*25,0*	-	0%
Crédit hotelier	*10,0*	*10,0*	-	
Fonds de stabulation (FONSTAB)	*2,0*	*2,0*	-	
Participations financières	*10,0*	*10,0*	-	
Fonsis	*3,0*	*3,0*	-	
Déficit OPEX	*30,0*	*30,0*	-	
Total remboursement	***1 643,3***	***1 963,9***	***320,6***	**20%**
Couverture du besoin de financement				
Emprunts projets	*580,0*	*515,0*	- *65,0*	-11,2%
Surfinancement prévisionnel à r	*232,5*	*120,7*	- *111,8*	-48,1%
dont Allocation de Droits de Tirages spéciaux (DTS)	*50,0*	*50,0*	-	0,0%
Emprunts programmes	*107,0*	*361,0*	*254,0*	237,4%
Autres emprunts	*723,8*	*967,2*	*243,4*	33,6%
Total tirages	***1 643,3***	***1 963,9***	***320,6***	**20%**
Déficit	**- 784,0**	**- 1 055,08**	**- 271,1**	**34,6%**
PIB	***16 473***	***16 922,4***		
Déficit	***-4,8%***	***-6,23%***		

CHAPITRE III : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2023-2025

I. Les orientations budgétaires

L'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques est soutenue par la mise en œuvre accélérée de la **Stratégie de Recettes à Moyen Terme** (SRMT) qui fédère et coordonne l'action des services de l'Etat pour une mobilisation efficiente des ressources publiques. Ainsi, la mise en œuvre des chantiers de réforme des administrations des recettes notamment par l'atteinte de la maturité digitale à partir de 2023, sera poursuivie.

La solution SENFINANCES, en cours de développement, permettra :

- de généraliser l'utilisation de l'identifiant unique à partir du numéro d'identification national pour permettre un suivi personnalisé du contribuable grâce à la mise en place d'un portail unifié et intégré, hautement disponible et sécurisé, pour la télédéclaration, le télépaiement et la demande en ligne pour tous les prélèvements obligatoires ;
- d'intégrer un outil managérial de suivi des délais de traitement des demandes et des initiatives en matière de contrôle ;
- d'interconnecter les administrations fiscale, douanière, du trésor et du budget par un système adossé au portail unifié et intégré permettant le recueil, le traitement et l'exploitation des données relatives aux transactions aux fins de contrôle pour mieux lutter contre la fraude et l'expansion de l'informel.

Pour une mise en œuvre effective de la SRMT, l'arrêté **n°007402 du 20 avril 2022** définit le statut, la nature, le format, les responsables, les modalités et délais de transmission ainsi que l'usage des instruments de suivi des activités des administrations impliquées dans la chaine des recettes publiques.

Concernant la fiscalité, les mesures suivantes seront prises :

- la poursuite et l'intensification des actions du programme YAATAL ;
- la définition et l'opérationnalisation d'une politique globale du renseignement ;
- la signature et l'opérationnalisation des conventions/protocoles avec les partenaires (institutions sociales et de retraite, banques, assurances, etc.) ;
- le déploiement de l'application de Suivi du Contrôle fiscal "SISCOFI" ;
- l'automatisation du contrôle sur pièces et le renforcement du contrôle sur place ;
- la création d'une cellule de surveillance du commerce électronique ;
- le renforcement des capacités de contrôle des entreprises des secteurs complexes et stratégiques ;
- le renforcement de la conformité fiscale.

Ce faisant, les objectifs spécifiques suivants sont visés à travers le Plan YAATAL :

- mettre en œuvre des procédés de gestion basés sur le renseignement ;

- adapter les règles et procédures existantes en matière fiscale et foncière ;
- parachever la transformation digitale ;
- améliorer la qualité des services rendus aux usagers ;
- renforcer l'efficacité opérationnelle.

Ainsi, les recettes prévues en 2023 devraient faire progresser les recouvrements suivis par la DGID (hors FSIPP[4]) de 99 milliards FCFA en valeur absolue et 5,7% en valeur relative par rapport à 2022, soit un montant global de **1 827,2 milliards FCFA**. Les hypothèses de projection portent sur les taux de croissance du PIB nominal qui sont ajustés à la baisse pour neutraliser les exonérations des activités liées au secteur primaire.

Par ailleurs, des dispositions sont prises en vue de mettre progressivement en place des instruments qui incitent les entreprises à se formaliser avec la simplification de certaines procédures.

S'agissant de l'administration douanière, l'orientation majeure est déclinée à partir de la vision d'une administration de référence orientée vers la facilitation des échanges, la mobilisation optimale des recettes et la sécurité.

Sur le volet fiscal, l'accent sera mis sur la consolidation des acquis à travers la mise en œuvre de la SRMT et le parachèvement des réformes en cours via l'opérationnalisation des entités nouvellement créées notamment, la Direction du Risque et de l'Analyse de la Valeur, la Direction régionale des Unités maritimes et la Direction régionale des Hydrocarbures.

Des mesures de suivi d'une meilleure maitrise de l'assiette douanière ainsi qu'un contrôle plus rapproché de la gestion des régimes suspensifs combinés à une disponibilité continue de GAINDE, qui gagne en robustesse grâce aux investissements dédiés du PROMAD, seront prises afin de permettre la limitation des pertes de recettes douanières du fait de la conjoncture mondiale défavorable.

Les projections de recettes douanières hors pétrole tablent sur des montants de **798,7 milliards FCFA** en 2023, **843,1 milliards FCFA** en 2024 et **889,7 milliards FCFA** en 2025. Ces projections restent sous-tendues par la fin de la Covid-19 et du conflit russo-ukrainien et la poursuite de la SRMT.

Concernant le **secteur des hydrocarbures**, les efforts seront concentrés autour de l'accès à une énergie compétitive pour les entreprises, abordable pour les populations et peu polluante pour l'environnement conformément à la **stratégie gaz to power** dont les piliers reposent sur : (i) l'augmentation de la compétitivité de l'économie grâce à un coût de l'électricité moins cher ; (ii) la modernisation de secteurs d'activités à très forte valeur ajoutée comme le traitement des minerais, l'aciérie, le raffinage, la

[4] Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers

pétrochimie, la production d'ammoniac et d'engrais, grâce aux ressources en phosphates et (iii) la création de champions nationaux dans le cadre du contenu local, ce qui pourrait contribuer davantage à la diversification de l'économie.

L'objectif de cette stratégie est multiple et ambitieux, à la hauteur des engagements du Gouvernement :

- gagner en indépendance énergétique avec une sécurisation de l'approvisionnement de la Senelec en combustibles ;
- supprimer, de manière structurelle, la compensation tarifaire versée par l'Etat ;
- réduire considérablement le coût de l'énergie pour les populations et les entreprises et ;
- atteindre l'accès universel à l'énergie dès 2025 ainsi que l'objectif d'énergie propre pour l'ensemble du Sénégal.

La stratégie prévoit la nécessité, d'une part, de concevoir un cadre légal et institutionnel favorable à son développement et, d'autre part, d'optimiser l'ensemble de la chaîne de valeur gazière, depuis l'approvisionnement en énergie primaire jusqu'à la distribution de l'électricité chez les consommateurs.

Ainsi, la stratégie Gaz-to-Power s'articule autour des points suivants :

- la mise en place d'un cadre légal et institutionnel à travers la loi n°2020-06 du 7 février 2020 portant code gazier;
- la création de la société Réseaux Gaziers du Sénégal pour les besoins en infrastructures de réception et de transport du gaz naturel : conception d'infrastructures gazières modernes et optimisées ;
- la mise à niveau des infrastructures de production électrique : conversion des centrales thermiques actuelles en dual-fuel et la construction de nouvelles centrales électriques au gaz avec la technologie de cycle Combiné (Combined Cycle Gas Turbine (CCGT) notamment au Cap des Biches pour 300 MW, à Saint Louis (250 MW) et à Mboro (300 MW) et ;
- l'amélioration des réseaux de transport et distribution électrique, avec notamment l'appui du Compact 2 du Millenium Challenge Corporation dont les deux tiers (soit environ 400 millions de dollars US) seront consacrés à ce segment.

Il convient de mentionner que les principaux projets qui sous-tendent la stratégie Gas-to-Power continuent leur progression normale.

La **politique budgétaire** restera arrimée à l'objectif de consolidation budgétaire conformément à la décision du Conseil des Ministres de l'UEMOA. Pour y parvenir, le Gouvernement entend accélérer la mise en œuvre de la SRMT par la poursuite des chantiers de réforme des administrations des recettes.

Concernant la mobilisation des **ressources extérieures**, le volume d'engagement des partenaires techniques et financiers s'est considérablement accru depuis le Groupe Consultatif en 2018. Cette tendance, qui se maintiendra au cours des prochaines années, dénote de la qualité des relations de coopération entre le Sénégal et les partenaires au développement.

Dans ce sillage, le Gouvernement compte intensifier les efforts pour améliorer considérablement le niveau d'absorption des fonds. A cet effet, il continuera à mener un plaidoyer auprès des partenaires au développement pour un assouplissement des conditionnalités et une simplification des procédures de décaissement.

Le déploiement du dispositif d'accompagnement des projets et programmes mis en place au sein du Ministère en charge des Finances devrait également permettre de lever les contraintes de mobilisation des ressources en vue de booster les décaissements des grands projets.

Aussi, un suivi rapproché, par portefeuille sera assuré par le Ministère en charge des Finances à travers une approche progressive de prise en charge des facteurs de contre-performance des projets et programmes.

De même, la mise à jour de la réglementation spécifique sur les projets et le renforcement des cadres de coordination avec tous les acteurs de la partie nationale intervenant dans la chaine de mobilisation des ressources extérieures notamment, les ministères chargés des Finances, de la Coopération, les ministères sectoriels et les agences d'exécution, permettront d'assurer une exécution diligente des projets et conséquemment une amélioration significative des décaissements.

Par ailleurs, l'introduction progressive de nouveaux mécanismes de financement par les partenaires techniques et financiers induit une exigence de performance dans l'exécution des projets et programmes. Cette nouvelle approche qui résulte de l'évolution de la philosophie d'intervention des partenaires au développement subordonne le décaissement à l'atteinte de résultats.

Dès lors, le Gouvernement entend renforcer les capacités institutionnelles des structures d'exécution pour une mobilisation optimale desdits financements dont le volume augmente chaque année avec une part relativement importante dans le portefeuille des bailleurs multilatéraux.

En **matière de dépenses**, le Gouvernement continuera de veiller à l'efficacité de la dépense publique et dégagera des marges budgétaires dans le programme d'investissements financé sur ressources internes pour augmenter substantiellement, les filets sociaux, assurer le soutien à l'emploi et à l'insertion socio-économique des jeunes et recourir désormais à des mécanismes de soutien ciblés aux populations pauvres et vulnérables en cas de chocs, plutôt qu'à des subventions généralisées.

En ce qui concerne les **dépenses de personnel,** les orientations porteront sur les éléments suivants :

- la poursuite de la mise en œuvre des accords du 30 avril 2018 ainsi que ceux signés en 2022 avec les syndicats d'enseignants et ceux de la santé pour le maintien de l'apaisement du climat social ;
- la prise en compte des mesures de revalorisation des salaires des autres agents de l'Etat ;
- la poursuite de la mise en œuvre des programmes de recrutement.

La dynamique de modernisation de la gouvernance et de revalorisation continue des **pensions** se poursuivra également, à travers les axes suivants :

- la mise en place d'une Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires en vue de renforcer le financement par l'investissement des excédents et de diversifier l'offre de pension, en créant un régime d'épargne-retraite volontaire par capitalisation ;
- l'élargissement de l'assiette des cotisations et de liquidation des droits afin de mieux tenir compte de la capacité contributive et de relever le niveau des pensions ;
- la refonte du Code des Pensions civiles et militaires de Retraites pour l'adapter au nouveau paradigme de la protection sociale et au contexte socio-économique actuel ;
- la mise en place d'un système d'information performant ainsi que la déconcentration et la digitalisation des processus de gestion des pensions dans le but de renforcer la qualité du service rendu aux usagers.

Ce nouveau cadre juridique et organisationnel, en cours de validation, devra être parachevé en 2022-2023, pour une meilleure gouvernance du système de retraite des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales.

Concernant les **dépenses courantes**, l'option de rationalisation retenue sera renforcée et une attention toute particulière sera accordée à la priorisation de certaines dépenses à caractère social.

Il sera également procédé à l'élimination progressive des subventions à l'énergie à partir de 2023. A cet égard, une feuille de route comprenant une phase de communication et des mesures de soutien aux ménages défavorisés sera élaborée.

Relativement à l'**investissement**, des efforts seront consentis davantage pour améliorer leur programmation en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédits de Paiement (CP) pour une meilleure soutenabilité budgétaire. A cet effet il sera procédé à :

- une standardisation de la production des plans de travail et budget annuel (PTBA) et la mise en place d'une documentation exhaustive sur chaque projet dans le cadre de la préparation du Programme d'Investissements publics (PIP) ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi physique et financier de l'exécution trimestrielle et annuelle des projets ;
- l'amélioration des classifications administrative et économique des projets et programmes pour toutes les sources de financement.

En termes d'appui aux **collectivités territoriales**, l'État poursuivra sa politique de renforcement de leurs moyens financiers par une augmentation annuelle de **5 milliards FCFA** des transferts, conformément aux engagements pris dans le cadre du PACASEN. Un approfondissement et des améliorations seront aussi apportés dans le cadre des modalités d'affectation de la Contribution économique locale (CEL).

Au titre des **réformes budgétaires**, les acquis seront consolidés avec l'opérationnalisation de la chaîne de responsabilité programmatique dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement ainsi que la mise en place des instruments de programmation infra-annuelle.

Ces réformes seront également marquées par la poursuite des efforts de rationalisation du recours aux comptes de dépôt et du reclassement des transferts en capital en dépenses d'investissement exécutées par l'Etat.

Elles seront opérationnalisées par la mise en place de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour plus de transparence dans l'exécution budgétaire des investissements.

En somme, les orientations du **DPBEP 2023-2025** s'inscrivent en droite ligne de la vision d'« ***Un Sénégal pour tous, par le développement inclusif et solidaire, l'équité territoriale et la justice sociale*** » définie par Monsieur le Président de la République.

La concrétisation de cette vision devra, à terme, consolider la construction de l'unité nationale à travers les initiatives et programmes de développement communautaire, de modernisation des villes et des territoires frontaliers, de bourses de sécurité familiale, de couverture maladie universelle et de soutien à l'entreprenariat rapide des femmes et des jeunes. Autrement dit, il s'agira d'apporter les réponses idoines aux besoins d'accès aux infrastructures, à l'eau, à l'électricité, à l'éducation, aux soins de santé, au logement, à l'emploi et aux activités génératrices de revenus.

En matière de politiques d'équité territoriale et de justice sociale, les réalisations faites à **Saré-Liou**, à **Ngayenne Sabakh**, **Darou Ndiaye**, **Thioubalel Nabadji**, **Toumania**, **Nouma**, **Barocounda**, **Madina Wandifa**, **Djinany** et **Diembéring,** servent de références de politiques publiques réussies. A cela, s'ajoute l'important programme de réalisation d'infrastructures routières, autoroutières et de désenclavement, pour améliorer

l'aménagement et la connectivité du territoire, valoriser et promouvoir les productions locales et l'économie nationale et surtout, renforcer les mobilités urbaines, interurbaines et sous régionales.

En sus des investissements importants orientés vers la réalisation d'infrastructures lourdes, l'Etat a consacré beaucoup d'énergie et de ressources à la création d'emplois, au soutien à la formation, à l'entreprenariat et aux activités génératrices de revenus pour les jeunes. Ces efforts seront poursuivis pour lutter contre le chômage des jeunes, ce qui nécessite un nouvel élan, en raison des difficultés économiques qui affectent tous les pays développés comme ceux en développement.

Au chapitre des réformes, la loi portant répartition des ressources issues de l'exploitation du pétrole et du gaz, va concourir de manière innovante et avant-gardiste, à la consolidation cohérente de la politique économique et financière du Sénégal.

En définitive, la volonté politique déclinée ci-dessus passe nécessairement par la définition et l'opérationnalisation d'orientations ciblées et prioritaires, au niveau sectoriel. Dans cette dynamique, pour les trois (3) prochaines années, le Gouvernement a retenu les axes suivants :

⇒ La santé

L'Etat, en érigeant la santé au rang de priorité de premier ordre, affirme son engagement résolu à faire face aux impératifs de modernisation du système de santé et d'accélération des réformes en vue de la professionnalisation des personnels et de la transformation de la gestion des structures sanitaires.

Ces orientations doivent être accompagnées d'un changement de paradigme qui se traduit par le respect du patient et la satisfaction des usagers.

Dans cette optique de concrétiser ces objectifs ainsi que les initiatives du PAP 2A en matière de santé, il est prévu de :

- renforcer les ressources humaines par le recrutement et la formation de médecins et paramédicaux, en priorité des spécialistes, et leur répartition équitable sur toute l'étendue du territoire national en tenant compte des zones défavorisées de la carte sanitaire ;
- assurer la qualité de la formation du personnel médical par un contrôle et une régulation des écoles de formation dédiées et par la facilitation de l'accès à la spécialisation médicale des médecins ;
- accélérer les réformes nécessaires à la mise en œuvre optimale du programme d'investissements, pour un système de santé résilient et performant ;
- poursuivre l'élargissement et le relèvement du plateau technique dans les formations sanitaires à tous les niveaux de la pyramide : renforcer l'entretien et la maintenance des infrastructures sanitaires, surtout pour les hôpitaux de dernière génération

(Touba, Kaffrine, Kédougou et Sédhiou), renforcer leur adaptation aux standards internationaux et procéder à la reconstruction intégrale de l'hôpital Aristide Le Dantec sur son site actuel ;

- accorder une place primordiale à la lutte contre les maladies à soins onéreux (cancer, Sida, autres maladies chroniques, etc.) avec l'accélération des travaux de la construction du Centre national d'Oncologie de Diamniadio, le renforcement de la prise en charge des malades du Sida et des hémodialysés, pour lesquels il sera élaboré un Plan national de lutte contre les maladies du rein intégrant, entre autres, les mesures actives de prévention et de formation des spécialistes ;
- généraliser les processus de certification qualité des hôpitaux et la mise en application des manuels de procédures harmonisés pour les autres structures de santé (Centres de santé, Postes de santé).

⇒ Les jeunes, les femmes et le genre

La jeunesse de la population constitue un potentiel pour capitaliser le dividende démographique, permettant au Sénégal de disposer des ressources humaines formées et en bonne santé requises, pour booster la productivité et la croissance de l'économie.

Ainsi, seront poursuivis les programmes dédiés à l'insertion professionnelle et à la promotion de l'auto emploi des femmes et des jeunes dans le cadre de la politique d'équité territoriale, suivant des modalités souples, allégées et adaptées aux besoins des bénéficiaires. A cet effet, les orientations majeures retenues sont :

- l'insertion et l'emploi :
  - l'optimisation du Programme d'urgence «XËYU NDAW ÑI» à travers les Pôles Emploi et Entreprenariat des jeunes et des femmes, l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), le Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT) et la Délégation générale à l'Entreprenariat rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ), l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME), le Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP), le Fonds d'Entretien routier autonome (FERA), le Programme de Modernisation des Villes du Sénégal (PROMOVILLES), l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public (AGETIP) et la Convention nationale Etat-employeurs privés ainsi que l'accentuation d'une communication adéquate et d'un accompagnement efficace des cibles jeunes ;
  - la promotion de la vie associative avec l'accélération de l'exécution du programme de réalisation des Maisons de la Jeunesse et de la Citoyenneté, espaces modernes d'éducation citoyenne ;
  - la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Actions prioritaires 2021-2025 de la Stratégie nationale pour l'autonomisation économique des Femmes et des Filles.
- la promotion et la protection :

- la facilitation de l'accès des jeunes et des femmes au foncier, notamment, celui agricole ;
- la mise en place d'un guichet spécial « accès des jeunes au logement » dans le cadre du projet « 100 000 logements » ;
- le développement d'un programme national de valorisation des cultures urbaines ;
- l'amplification, avec l'écosystème numérique, du soutien aux startups initiées par les jeunes ;
- le développement d'activités génératrices de revenus en faveur des jeunes et des femmes, notamment par le biais de la généralisation du nano-crédit, innovation majeure destinée à faciliter l'accès des femmes et des jeunes à des financements de proximité avec des taux d'intérêt bas.

La réalisation de ces programmes sera sous-tendue par les mesures suivantes :

- l'instauration des semaines de la jeunesse, qui demeurent des moments populaires d'échanges, de communication et d'évaluation des politiques en faveur des jeunes ;
- la consolidation du triptyque *« Formation, Entreprenariat et Emploi »*, comme socle de la stratégie de promotion des jeunes ;
- le renforcement de la formation civique des jeunes à travers les curricula de formation et l'intensification des actions du service civique national rénové ;
- la mise en perspective de l'éducation, la formation, la santé, le sport et l'épanouissement psychosocial des jeunes, dans un environnement marqué par le basculement vers la société numérique et l'insertion socio-économique par l'emploi décent et l'entreprenariat ;
- la consolidation de la vie associative et l'expression culturelle des jeunes par la promotion des industries culturelles ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme des Domaines agricoles communautaires (PRODAC) pour promouvoir l'entrepreneuriat agricole et la création massive d'emplois ;
- la généralisation des Centres départementaux d'Assistance et de Formation pour la Femme (CEDAF) ;
- le développement de l'entrepreneuriat et du salariat féminins ;
- la promotion d'une société sénégalaise débarrassée de toutes formes d'inégalités et d'iniquités de genre ou de discrimination en respect au principe d'égalité des chances et de traitement ;
- la prévention et le développement de politiques efficaces de prise en charge des victimes à travers la mise en place d'un système intégré et opérationnel de gestion des informations fiables sur les violences basées sur le genre (VBG) et autres pratiques répréhensibles et ;
- la construction du premier centre de prise en charge holistique des victimes de violences.

⇒ L'équité territoriale

La problématique de désenclavement et d'équité territoriale occupe une place de choix dans les priorités du Gouvernement. Aussi, en vue de favoriser un développement territorial inclusif et harmonieux, l'Etat du Sénégal s'est-il engagé à : (i) poursuivre et amplifier la mise œuvre des politiques novatrices d'équité territoriale et d'inclusion sociale dans les villes et les campagnes avec la réalisation d'infrastructures et services sociaux de base à travers le PUDC, le PROMOVILLES, le PUMA, le PACASEN urbain, le PACASEN rural et le PNDL et (ii) veiller à la mise en œuvre adéquate, au niveau de l'ensemble des structures sanitaires, de la politique de gratuité de dialyse, en vue d'assurer une prise en charge soutenable des patients insuffisants rénaux.

⇒ L'agriculture et l'élevage

Dans le sous-secteur de l'agriculture, considéré comme levier essentiel pour l'atteinte de la souveraineté alimentaire et la création d'emplois, l'accent sera mis sur l'amélioration de la productivité avec l'augmentation du financement de la production portée à 70 milliards FCFA en 2022-2023, la poursuite des opérations d'irrigation au nord et au sud ainsi que le développement des chaines de valeurs,

Concernant l'élevage, sa modernisation sera poursuivie en s'appuyant sur l'achat de génisses laitières à haut potentiel génétique en vue d'accroitre les productions de lait et de viande dans une perspective de réduire la facture laitière et de se rapprocher de l'autosuffisance en lait et en viande. L'accent sera également mis sur une meilleure efficacité de la politique de stabulation grâce au développement et à la déconcentration de l'opérationnalisation du Fonds de Stabulation (FONSTAB) sur l'ensemble du territoire national et une intensification des cultures fourragères.

⇒ L'éducation et la formation

S'appuyant sur le Programme d'amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET), le secteur de l'Education et de la Formation ambitionne de réaliser sa vision transformatrice orientée vers *« un système d'Éducation et de Formation (SEF) pacifié et stable, diversifié et intégré et mettant le focus sur l'égalité et la qualité pour tous, en vue du développement des compétences nécessaires à l'émergence d'un Sénégal prospère et solidaire ».*

Ainsi, dans le sous-secteur de l'éducation, il est prévu de soutenir, de façon structurelle, les filets de protection pour les élèves. Dans cette optique, les chantiers majeurs porteront sur l'élargissement de la carte scolaire, la généralisation des cantines scolaires, la formation à distance des personnels enseignants, le remplacement des abris provisoires, la résorption du déficit de tables-bancs et le suivi-encadrement des enseignements.

S'agissant du volet enseignement arabe, il est prévu une meilleure impulsion, supervision et coordination des structures et programmes d'assistance multisectorielle aux daaras et aux diplômés de l'enseignement arabe.
Le sous-secteur de la formation professionnelle envisage le développement d'une offre de formation adaptée aux enjeux et aux défis de l'économie nationale en vue d'améliorer l'accès à l'emploi des jeunes et leur insertion par l'entreprenariat.

Dans cette dynamique, l'Etat s'est fixé comme objectifs : (i) d'orienter 30% des élèves sortants du cycle fondamental dans la formation professionnelle (ii) de renforcer la fonctionnalité des Pôles Emploi et Entreprenariat des jeunes ; (iii) d'accompagner les composantes phares (recrutements, formations et financements) du programme « XËYU NDAW ÑI » et (iv) d'accélérer l'édification des centres départementaux de formation professionnelle.

En outre, en relation avec le 3FPT et les centres de formation dédiés (notamment le centre de Ngaye Mékhé), un dialogue sera engagé avec les professionnels des cuirs et peaux pour la mise en œuvre d'un programme de soutien à la filière.

Concernant l'Enseignement supérieur et la Recherche, les axes concerneront : (i) l'accès à un enseignement supérieur de qualité, orienté vers la qualification et l'insertion socioprofessionnelle ; (ii) l'achèvement des chantiers prioritaires des universités et des instituts supérieurs d'enseignement professionnel ; (iii) la création des universités de Matam et du Sénégal oriental ; (iv) l'optimisation de la gestion des ressources financières des différents établissements ; (v) la maîtrise des budgets et des dépenses de fonctionnement et l'étude des modalités d'apurement de la dette fiscale des universités ; (vi) l'accélération de la transformation digitale des universités et l'intensification de la dématérialisation des procédures et (vii) l'amélioration de la qualité de la prise en charge sociale des étudiants.

⇒ Le transport

Dans le domaine du transport, la politique de l'Etat sera poursuivie et amplifiée par la réalisation d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires. A cet effet, il est prévu le démarrage des travaux de la seconde phase de la ligne du TER, de Diamniadio à l'Aéroport International Blaise Diagne, la finalisation des travaux du Bus Rapid Transit (BRT), la réalisation de l'autoroute Mbour-Fatick-Kaolack, la poursuite du programme de construction de ponts et d'autoponts et le démarrage du projet de l'autoroute du Nord Dakar-Tivaouane-Saint-Louis et du chemin de fer Dakar-Tambacounda.

Aussi, au regard des évènements successifs qui ont rythmé le tempo du monde depuis 2020 et des enjeux liés au développement de l'agriculture pour une autosuffisance alimentaire, le Gouvernement a initié le Programme Spécial de Désenclavement qui a pour objectif d'impulser une dynamique de croissance économique endogène, intégrée

et soutenue à travers une démarche qui prend en compte le désenclavement des territoires, la connexion entre les zones de production et les marchés.

Le PSD en parfaite cohérence avec la politique d'aménagement du territoire, contribuera, à la relance économique post Covid et à la politique de création d'emplois du programme « XËYU NDAW ÑI ».

Ce nouveau programme qui couvrira toutes les régions du Sénégal et les zones à fortes potentialités économiques permettra la réalisation de :

- 2700 km de routes en milieu rural ou intercommunal ;
- 150 km de voiries urbaines dans les grandes villes ;
- 300 km de mise à niveau du réseau routier structurant qui supporte l'essentiel du trafic ;
- et des ouvrages d'art.

Le développement du réseau autoroutier sera également avec une augmentation de 100 km supplémentaires sur le réseau actuel à partir de 2025.

Dans le domaine portuaire et du transport maritime, les efforts de l'Etat couplés à ceux d'un secteur privé fort et dynamique seront poursuivis pour hisser notre pays à l'échelle des meilleurs standards internationaux, avec la finalisation du port minéralier et vraquier de Bargny-Sendou et du port du futur à Ndayane.

La modernisation des infrastructures routières et ferroviaires exigera un service de transport adapté à la nouvelle plateforme infrastructurelle. C'est dans ce cadre qu'il sera mis en place, un programme de restructuration du réseau de transport urbain et semi-urbain, avec le renouvellement des parcs automobiles (taxis, gros porteurs, etc.) en conformité avec la réorganisation de l'organisation du fonctionnement du Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD).

Pour le transport aérien, l'achèvement des aéroports de Saint-Louis et de Matam, ainsi que la mise en service de celui du Cap-Skiring permettront d'aligner le Sénégal aux normes et exigences internationales en vue de concrétiser la volonté de faire du Sénégal un hub aérien de référence.

⇒ L'accès à l'eau et à l'assainissement

Il est prévu une stratégie de montée en puissance des actions phares pour faciliter l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et s'inscrire dans la perspective de l'atteinte des ODD.

Ainsi, pour le sous-secteur de l'eau, l'accent sera mis sur l'augmentation de la production pour alimenter les grands centres urbains comme Dakar, avec l'accélération des travaux du projet de dessalement de l'eau de mer et la réalisation d'une seconde station de surpression d'eau à Mékhé. En milieu rural, l'Etat poursuivra l'exécution de la remise à niveau des systèmes d'alimentation en eau, l'extension et la densification de

réseaux et la pose de système de chloration. Des études stratégiques seront également menées en matière de transferts d'eau pour mieux anticiper sur des investissements structurants en zone rurale.

En matière d'assainissement, les efforts actuels seront consolidés pour booster le taux d'accès avec l'exécution du projet de dépollution de la baie de Hann, le renforcement du volet aval du projet de dépollution du nord de la ville de Dakar sur financement de la BID, la finalisation des travaux du projet d'assainissement des 10 villes et le démarrage de la construction de près de 55 000 ouvrages d'assainissement individuels en milieu rural dans le cadre du Projet Eau et Assainissement en Milieu rural (PEAMIR).

Relativement aux inondations, le nouveau programme national de lutte préconise, sur la base d'une stratégie préventive et consolidante, la systématisation des opérations pré hivernage et la réalisation des travaux d'assainissement "eaux pluviales", dans toutes les localités concernées du pays à travers notamment le Projet de Gestion des Eaux pluviales et d'Adaptation au Changement climatique (PROGEP 2).

⇒ L'industrie

En matière d'industrialisation, la priorité sera accordée à la réalisation des agropoles, le développement de l'industrie pharmaceutique et de la pharmacopée et le développement des industries à forte intensité technologique et d'innovation dont l'économie numérique, les industries d'assemblage et les industries créatives.

⇒ L'urbanisation et le cadre de vie

En raison des enjeux socioéconomiques liés à l'accès aux logements sociaux et à un cadre de vie décent, l'Etat a pris l'option: (i) d'accélérer l'offre en habitat social avec le programme de 100 000 logements pour une production annuelle de 20 000 logements, (ii) de mettre en œuvre des réformes sur les normes de construction pour répondre à un besoin impératif de sécurité des biens et des personnes, (iii) d'assurer une gestion rationnelle de l'espace urbain pour lutter contre le désordre de l'occupation spatiale ; (iv) d'impulser un dialogue territorial constructif avec la ville de Dakar et les autres maires de communes afin de mieux prendre en charge la problématique de la gestion des ordures ménagères et des inondations pour améliorer le cadre de vie des populations.

Il s'agira également de poursuivre l'intensification des investissements pour la modernisation et le développement durable de Dakar et de nos capitales régionales et départementales et de mettre en place des infrastructures aux normes en matière de gestion des déchets solides.

⇒ La défense et la sécurité

Des stratégies seront mises en œuvre pour renforcer la sécurité sur les axes et corridors routiers par la création de brigades mixtes de contrôle (police, gendarmerie, douanes, eaux et forêts), intensifier la lutte contre l'insécurité au niveau des communes et agglomérations par l'installation des caméras de surveillance qui sera poursuivie dans la Région de Dakar et étendue aux autres localités du pays.

Au titre de la lutte contre le trafic illicite et l'usage abusif des drogues, il sera mis en place, une plateforme interministérielle au sein de l'Office central pour la Répression du Trafic illicite des Stupéfiants (OCRTIS).

La densification du maillage territorial sera de mise avec l'érection d'unités de sécurité publique, de brigades de sécurité routière avec la création d'une section de recherches par légion territoriale, d'une compagnie de gendarmerie et d'une brigade de recherche par département, d'une brigade ou d'une communauté de brigade pour chaque arrondissement, etc.

Un accent sera mis sur la dotation allouée aux forces navales pour leur permettre d'effectuer des missions classiques tout en mettant le focus sur la protection des ressources pétrolières.

II. Perspectives budgétaires sur la période 2023-2025

Les ressources et les charges sur la période 2023-2025 sont projetées respectivement à **13 979,6 milliards FCFA** et **16 742,6 milliards FCFA**.

Tableau 6 : le tableau d'équilibre

RUBRIQUES	2 023	2 024	2 025	TOTAL 2023-2025
Recettes fiscales	3 280,82	3 738,50	4 161,50	11 180,82
Recettes fiscales exploitation pétrole	*17,17*	*70,64*	*164,56*	*252,38*
Recettes non fiscales	139,913	150,51	157,55	447,98
Recettes non fiscales exploitation pétrole	*21,507*	*46,11*	*110,23*	*177,85*
Total recettes internes	*3 459,41*	*4 005,77*	*4 593,84*	*12 059,02*
Tirages sur Dons en capital (projet)	232,30	256,60	269,43	758,33
Dons budgétaires	46,69	47,39	48,10	142,18
Total recettes externes	*278,99*	*303,99*	*317,53*	900,51
RECETTES BUDGET GENERAL	3 738,40	4 309,76	4 911,38	12 959,54
RECETTES CST	229,15	387,53	403,44	1 020,12
dont Fonds intergénérationnel	*5,92*	*32,73*	*50,12*	*88,77*
dont Fonds de stabilisation	*14,57*	*177,80*	*176,32*	*368,69*
TOTAL RECETTES CST	*20,5*	*210,5*	*226,4*	*457,46*
TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES	3 967,55	4 697,29	5 314,82	13 979,65
Intérêts de la dette	378,05	339,67	311,96	1 029,68
Dépenses de personnel	1 050,00	1 134,00	1 213,38	3 397,38
Acquisitions de biens et services et transferts courants	1 592,17	1 817,90	1 946,71	5 356,78
Acquisitions de biens et services	*579,31*	*629,71*	*661,20*	1 870,22

RUBRIQUES	2 023	2 024	2 025	TOTAL 2023-2025
Transferts courants	*1 012,86*	*1 188,19*	*1 285,51*	3 486,57
Total dépenses courantes	*3 020,22*	*3 291,57*	*3 472,05*	*9 783,84*
Dépenses en capital sur ressources internes	919,04	979,30	1 253,39	3 151,73
Dont dépenses afférentes sur recettes d'hydrocarbures	*38,68*	*116,75*	*274,79*	*430,23*
Investissements sur ressources externes	807,90	942,80	1 036,22	2 786,92
Total dépenses d'investissement	*1 726,94*	*1 922,10*	*2 289,61*	*5 938,65*
DEPENSES BUDGET GENERAL	4 747,16	5 213,68	5 761,65	15 722,49
DEPENSES CST	*229,15*	*387,53*	*403,44*	1 020,12
dont Fonds Intergénérationnel	*5,92*	*32,73*	*50,12*	*88,77*
dont Fonds de stabilisation	*14,57*	*177,80*	*176,32*	*368,69*
TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES	4 976,30	5 601,21	6 165,09	16 742,60
Solde budgétaire global	- 1 008,76	- 903,92	- 850,28	*- 2 762,95*
PIB NOMINAL	19 198,27	21 386,52	23 642,82	*64 227,62*
PIB HORS RESSOURCES HYDROCARBURES	*18 708,6*	*20 760,3*	*23 020,8*	*62 489,66*
Déficit en % du PIB	-5,3%	-4,2%	-3,6%	
Solde budgétaire global hors recettes hydrocarbures	- 1 047,44	- 1 020,67	-1 125,07	
Déficit hors recettes hydrocarbures en % du PIB	-5,6%	-4,9%	-4,9%	

Tableau 7 : financement du déficit budgétaire

FINANCEMENT DU DEFICIT			
	2 023	**2 024**	**2 025**
BESOIN DE FINANCEMENT			
Amortissement de la dette	1 028,7	900,4	1 071,2
Financement déficit	1 008,8	903,9	850,3
Total remboursement	**2 037,4**	**1 804,3**	**1 921,5**
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT			
Emprunts projets	575,6	686,2	766,8
Emprunts programmes	158,0	169,0	169,0
Autres emprunts	1 303,8	949,1	985,7
Total tirages	**2 037,4**	**1 804,3**	**1 921,5**
Déficit	- 1 008,8	- 903,9	-850,3
PIB nominal	**19 198,27**	**21 386,52**	**23 642,82**
Déficit budgétaire	**-5,3%**	**-4,2%**	**-3,6%**

Sources : DGB/DGCPT/DPEE

Ainsi, sur la période triennale, les ressources connaîtront une hausse de **876,8 milliards FCFA** en valeur absolue et **6,7%** en valeur relative par rapport au précédent DPBEP tandis que les charges augmenteront de **1 792,1 milliards FCFA** en valeur absolue et de **12%** en valeur relative.

Cette performance sera rendue possible notamment par la mobilisation satisfaisante des recettes internes qui sera amplifiée par l'accélération de la mise en œuvre de la SRMT de même que l'intégration des recettes issues du début d'exploitation des hydrocarbures.

Pour la première année correspondant au **projet de loi de finances initiale 2023,** les prévisions de dépenses s'établiraient à **6 005 milliards FCFA** y compris

l'amortissement de la dette, soit une hausse de **448,3 milliards FCFA** en valeur absolue et **8,1%** en valeur relative comparée à la LFR 2022.

II.1 Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources

Les ressources budgétaires de l'Etat sur la période 2023-2025 sont présentées annuellement dans le graphique ci-dessous :

Figure 3 : évolution des ressources budgétaires (2023-2025) (milliards FCFA)

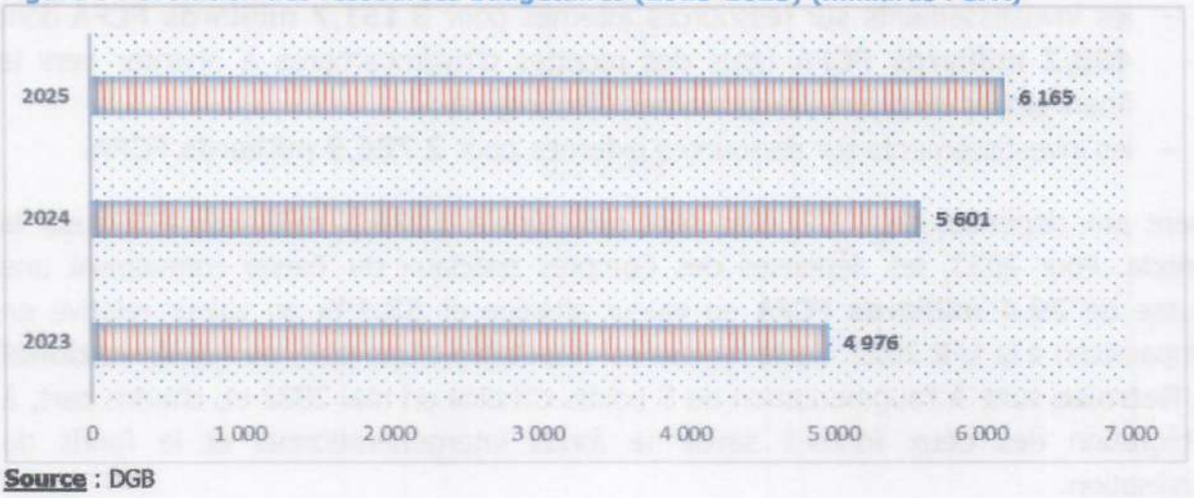

Source : DGB

Les recettes se décomposent en :

- recettes fiscales pour un montant de **11 180,8 milliards FCFA** contre **10 913,5 milliards FCFA** sur la période 2022-2024, soit une hausse de **267,3 milliards FCFA** en valeur absolue et **2,5%** en valeur relative ;
- recettes fiscales/exploitation des hydrocarbures pour un montant de **252,4 milliards FCFA** sur la période triennale ;
- recettes non fiscales pour un montant de **448 milliards FCFA** contre **617,2 milliards FCFA** dans le précédent DPBEP, soit une baisse de **169,2 milliards FCFA** ;
- recettes non fiscales attendues de l'exploitation des hydrocarbures pour un montant de **177,8 milliards FCFA** ;
- dons budgétaires pour **142,2 milliards FCFA** contre **202,8 milliards FCFA** sur la période triennale 2022-2024, soit une baisse de **60,7 milliards FCFA** en valeur absolue et **29,9%** en valeur relative ;
- dons en capital (projets) pour un montant de **758,3 milliards FCFA** contre **836,4 milliards FCFA** dans la période triennale précédente, connaissent ainsi une baisse de **78,1 milliards FCFA** en valeur absolue et **9,3%** en valeur relative.

II.2. Poursuite de la politique de maîtrise des dépenses

Les dépenses hors CST sont évaluées sur la période 2023-2025 à **15 722,5 milliards FCFA** et comprennent :

- les intérêts de la dette pour **1 029,7 milliards FCFA** ;
- les dépenses de personnel pour **3 397,4 milliards FCFA** ;
- les acquisitions de biens et services et transferts courants pour **5 356,8 milliards FCFA** ;
- les investissements sur ressources internes pour **3 151,7 milliards FCFA** dont **430,2 milliards FCFA** issus des recettes d'hydrocarbures à orienter vers le financement de projets/programmes d'envergure ;
- les investissements sur ressources externes pour **2 786,9 milliards FCFA**.

Quant aux dépenses des CST, elles sont projetées à **1020,1 milliards FCFA** sur la période. Pour 2023, les dépenses des Comptes spéciaux du Trésor connaitront une hausse de **79,4 milliards FCFA** en valeur absolue et **53,1%** en valeur relative en comparaison à la LFR 2022. Cette hausse est imputable d'une part, au **Fonds national de Retraite** suite à l'augmentation de 5 points d'indice en mai 2022 et, d'autre part, à l'intégration des deux fonds à savoir le fonds intergénérationnel et le fonds de stabilisation.

Concernant **la gestion de la dette**, le risque associé à la signature du Sénégal, tel que calculé par le FMI dans le cadre de son Analyse de Viabilité de la Dette (AVD), reste soutenable avec un risque modéré de surendettement, mais avec peu d'espace pour absorber de nouveaux chocs à court terme.

Pour mitiger ce risque, la SDMT établie pour la période 2021 à 2023, est bâtie essentiellement autour des objectifs ci-après :

- combler les besoins de financement et faire face aux obligations de paiement du Trésor ;
- s'assurer que les risques liés au portefeuille de la dette restent dans les limites acceptables ;
- garantir que les coûts de financement soient les plus faibles possibles ;
- développer et approfondir le marché domestique des titres publics du Sénégal.

Toutefois, il est utile de noter que le champ de couverture de cette SDMT n'inclut que la dette de l'administration centrale. Il pourrait être élargi, après la disponibilité d'informations plus exhaustives et détaillées à la dette des autres entités du secteur public.

Pour atteindre les objectifs de la SDMT, les actions suivantes seront menées lors de la recherche des financements :

- recourir au financement non-concessionnel pour les projets à rentabilité économique élevé ;
- instaurer une gestion active du portefeuille permettant de réduire les risques de refinancement et de change, notamment pour les eurobonds ;
- fixer un plafond pour la part de la dette indexée sur des taux d'intérêts variables et libellés dans les devises autres que l'Euro.

Sur ces points, les actions menées ont abouti à la signature d'une convention de couverture de change pour les échéances dues au titre des eurobonds 2011 et 2017. Cette opération a permis d'éliminer le risque de refinancement de 2021 et le risque de change.

Dans la même logique, le service dû en 2024 au titre de l'eurobond 2014 a été racheté à hauteur de 68,6% lors de l'émission de l'eurobond de 2021. Ce qui a éliminé le risque de refinancement en 2024.

Le tableau 8 ci-dessous présente le service de la dette publique au titre de la période 2023-2025.

Tableau 8 : Service de la dette publique en milliards FCFA

Types de dette/Années	2023			2024			2025			TOTAL
	P	I &C	T	P	I &C	T	P	I &C	T	
Dette intérieure	406,9	101,0	507,9	334,60	74,19	408,79	433,2	63,0	496,2	1 412,9
Intérêts sur tirage futur		*22,0*	*22,0*		*22,0*	*22,0*		*22,0*	*22,0*	*66,0*
Dette extérieure nette des PPTE/IADM	621,8	245,6	867,4	565,8	234,1	799,9	638,0	217,6	855,6	2 522,9
Intérêts sur tirage futur		*9,4*	*9,4*		*9,4*	*9,4*		*9,4*	*9,4*	*28,2*
PPTE/IADM	54,86	6,42	61,27	54,93	5,52	60,87	54,61	5,39	60,01	182,13

Source : DGCPT ; P : principal, I&C : intérêts et commissions ; T : total

Pour l'**investissement**, les prévisions triennales sont arrêtées à **5 938,6 milliards FCFA**. Comparé à la période précédente, le volume des investissements enregistre une baisse de **10,1%**. Cela s'explique principalement par la baisse des ressources externes de **203,8 milliards FCFA** soit **6,8%** en valeur relative consécutive à la clôture de certains projets d'envergure.

La programmation pluriannuelle 2023-2025 des investissements s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PAP2A. Elle sera orientée vers la réalisation d'infrastructures lourdes, aptes à améliorer la productivité, la qualité de vie et à stimuler la croissance.

Tableau 9 : répartition des prévisions par axes du PSE en milliards FCFA

Axes Stratégiques	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Total 2023-2024	Part (%)
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	1 018,9	1 134,0	1 350,9	**3 503,8**	59%
Axe 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable	518,1	576,6	686,9	**1 781,6**	30%
Axe 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	190,0	211,4	251,9	**653,3**	11%
TOTAL GENERAL	**1 726,9**	**1 922,1**	**2 289,6**	**5 938,6**	100%

Source : DGB

Figure 4 : répartition des prévisions d'investissement (2023-2025) par axes du PSE

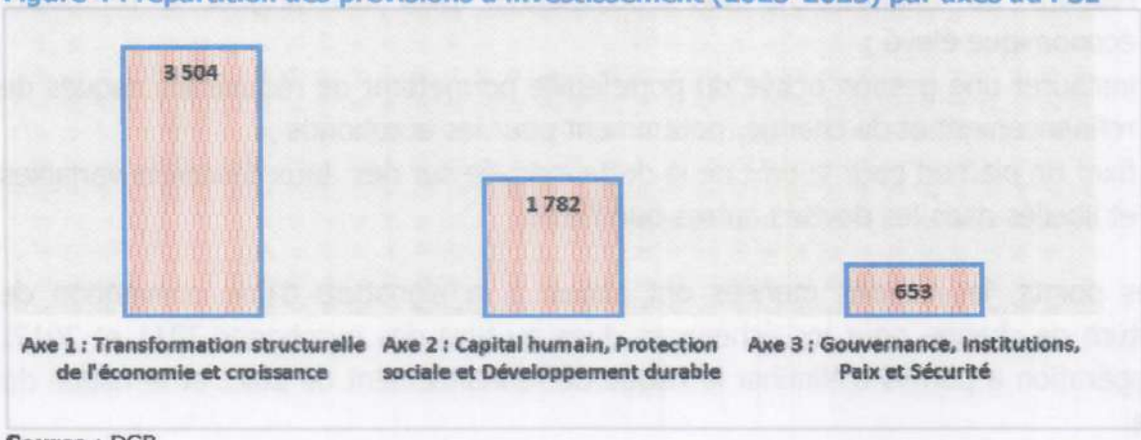

Source : DGB

L'axe 1 « **transformation structurelle de l'économie et croissance** » concentre plus de la moitié des investissements programmés sur la période avec **59%.** Parmi les projets phares, on peut citer :

- l'amélioration de la productivité Agricole ;
- le programme de désenclavement des zones de production agricole, rizicole et minière et renforcement de la compétitivité des corridors ;
- le projet d'appui au Pastoralisme Phase II ;
- le Train Express Régional Phase II (Diamniadio-AIBD) ;
- le projet autoroute à Péage Mbour-Fatick-Kaolack ;
- le projet Autoroute du Nord (sections Tivaouane Peulh-Diamniadio-Mékhé, Mékhé-Ndande et Louga-Gandon) ;
- le projet de modernisation des marchés ;
- le projet de Rénovation des Aéroports phase II (Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou) ;
- le projet d'appui à l'amélioration de l'accès à l'électricité ;
- le projet Agropole SUD.

L'axe 2 **« capital humain, protection sociale et développement durable »** qui englobe **30%** des investissements publics sur la période, constitue le principal levier de prise en charge des questions de résilience, d'équité et d'accès à l'emploi et à un cadre de vie décent. Les investissements seront orientés vers les projets/programmes suivants :

- le Projet de Construction et d'Equipement de la Polyclinique de l'Hôpital Principal de Dakar ;
- le Projet de réalisation d'une unité dessalement de l'eau de mer aux mamelles ;
- le Projet de remplacement des abris provisoires (lots 2 et 3) ;
- le Projet de Promotion et de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets solides au Sénégal (PROMOGED) ;
- le Projet d'Appui au Développement des Compétences et de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans les Secteurs porteurs (PDCEJ) ;
- le projet de construction du centre d'oncologie de Diamniadio ;
- le projet de réhabilitation du collecteur de Hann-Fann, de renouvellement de 100 km de réseau d'assainissement et d'acquisition d'équipements ;

- le Projet Investir dans les premières années pour le Développement Humain au Sénégal (PIPADHS) ;
- le Projet de construction de 100 000 logements ;
- le Projet de Reconstruction de l'Hôpital Aristide Le Dantec ;
- le projet de Construction d'une Unité de Production de Vaccin Anti-Covid (MADIBA) ;
- le Projet de réalisation du centre d'entreprenariat et d'innovation de la Délégation à l'Entreprenariat rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ).

L'axe 3 **« gouvernance, institutions, paix et sécurité »** qui reçoit **11%** des prévisions d'investissement prend en compte les préoccupations relatives à la sécurité sous régionale, la lutte contre les spéculations foncières de même que les questions de gouvernance économique, financière et territoriale. L'investissement portera en priorité sur la mise en œuvre des projets/programmes ci-après :

- le Programme de renforcement des moyens de la défense nationale (Gaïndé 1) ;
- le Plan d'Urgence de la Gendarmerie ;
- le Programme de Construction Prioritaire des Services du Ministère de l'Intérieur ;
- le projet d'Acquisition et Equipement Missions Diplomatiques et Consulaires ;
- le Programme de Modernisation des Infrastructures/ Ministère de la Justice ;
- le Projet de renforcement de la stratégie des recettes à moyen terme ;
- le Programme d'Appui à la Modernisation de l'Administration (PAMA) ;
- le Projet de mise en œuvre du Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT) ;
- le PACASEN rural.

III. Projection des recettes et des dépenses d'hydrocarbures

La période 2023-2025 marque le début de l'ère d'exploitation des hydrocarbures au Sénégal. A ce titre, le cadre global a été mis en place pour l'utilisation et l'affectation des ressources issues du gaz et du pétrole, à travers la loi **n°2022- 19 avril 2022** relative à la répartition et l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures.

Cette loi, en son **article 5**, fixe les orientations qui sous-tendent la gestion des recettes d'hydrocarbures, elle-même soumise aux principes de sincérité, de transparence, de suivi et de contrôle définis par la loi organique relative aux lois de finances et par la loi portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques.

Ces principes visent l'utilisation optimale des ressources avec la prise en charge des questions sociales axées sur le **désenclavement**, l'**équité spatiale**, la **mise aux normes des hôpitaux**, l'accès universel à l'**eau**, à l'**énergie**, à l'**assainissement** et à l'**éducation**, la lutte contre les **inondations** et les **filières porteurs de l'agriculture** pour bâtir une économie résiliente et assurer ainsi l'indépendance et la sécurité alimentaire.

Dans cette optique, les orientations de ladite loi précisent la répartition des ressources d'hydrocarbures entre le **budget général** (maximum 90%), le **fonds intergénérationnel** (minimum 10%) et le **fonds de stabilisation** alimenté suivant le mécanisme décrit dans la loi.

Cette dernière précise également que les recettes affectées au budget général serviront à financer des projets d'investissement identifiés sur la base des priorités des politiques publiques et des dépenses courantes, notamment celles à caractère social, à l'exception des dépenses de salaire.

Ainsi, des dispositifs de gouvernance stratégique et opérationnelle des ressources pétrolières et gazières ont été introduits avec :

- la mise en place du Comité d'orientation stratégique du pétrole et du GAZ (COS-PETROGAZ) ;
- la création d'un ministère en charge des hydrocarbures ;
- la mise en place d'un Comité technique chargé d'élaborer le cadre de gestion des ressources issues de l'exploitation des hydrocarbures.

Au titre du cadre juridique, le Code pétrolier a été révisé en 2019 et ses textes d'application ont été promulgués en octobre 2020. Celui-ci a été adapté à un contexte d'exploration et d'exploitation future.

Il est important de préciser qu'en 2022, aucun titre pétrolier n'est soumis audit code. Les stratégies d'amélioration visent à la fois à maximiser et à pérenniser les intérêts de l'Etat, mais aussi au renforcement de la transparence dans l'attribution des contrats de partage de production d'hydrocarbures notamment :

- l'encadrement de la taille des blocs et la réorganisation de leur mode d'attribution ;
- le versement d'un bonus de signature (droit d'entrée) à l'Etat avant l'attribution du titre d'hydrocarbure minéral ;
- l'ouverture de blocs à la concurrence par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt et ;
- la création d'une commission indépendante composée de l'assemblée nationale, du Conseil économique, social et environnemental, du ministère en charge des finances, du ministère en charge des hydrocarbures, du ministère en charge de l'environnement, du COS-PETROGAZ et de PETROSEN.

III.1. Projection des recettes des hydrocarbures

Selon les dispositions de ladite loi, l'exploitation des hydrocarbures constitue l'ensemble des activités pétrolières relatives à la prospection, à l'exploitation, au développement, à l'extraction, au transport, à la transformation et à la commercialisation des ressources d'hydrocarbures.

Ces recettes comprennent notamment :

- le produit de l'impôt sur les sociétés versées par toute société, y compris les sociétés détenues par l'Etat, ayant pour activité principale l'exploitation des hydrocarbures ;
- le produit de l'impôt sur le bénéfice non-commercial des sous-traitants internationaux ;
- les droits de douane de sortie ;
- les taxes additionnelles ;
- les recettes provenant de la vente de la quote-part de l'Etat dans la production d'hydrocarbures ;
- les redevances ainsi que tout bonus auquel est redevable le titulaire d'une autorisation de prospection ou d'un contrat pétrolier à l'exclusion des loyers superficiaires ;
- les dividendes versés à l'Etat par toute société d'Etat ayant pour activité principale l'exploitation des hydrocarbures ;
- le produit de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM).

La liste des recettes peut être complétée et/ou précisée par une loi de finances.

Ainsi, en termes de sources de revenus pour l'Etat, les contrats pétroliers prévoient trois (3) sources de recettes majeures pour l'Etat : (i) la part de l'Etat dans le partage de production après déduction des coûts pétroliers, (ii) les impôts et taxes prévus dans le cadre des contrats et accords signés et (iii) les dividendes que peut lui verser PETROSEN.

Les deux premières sources de revenus devraient constituer l'essentiel des recettes de l'Etat, d'où la mise en place, d'une stratégie de renforcement des administrations fiscales et pétrolières chargées de contrôler et de sécuriser la fiscalité attendue du développement des projets pétroliers et gaziers.

Concernant les activités intermédiaires, l'Etat a mis en place la Société nationale Réseau gazier du Sénégal (RGS) pour la construction et l'exploitation des pipelines de gaz. Cette dernière s'appuie sur des partenariats public-privés (PPP) pour mener à bien ses missions.

Le Sénégal est en train d'élaborer un schéma directeur du pétrole et du gaz pour identifier les applications qui développeront l'économie locale et qui apporteront de la valeur ajoutée en termes de création d'emplois et de développement de nouvelles industries. L'objectif étant la création d'une chaine de valeur du pétrole et du gaz. Chaque option sélectionnée fera l'objet d'une stratégie de financement et d'implémentation.

Les activités d'exploration-production des hydrocarbures qui constituent l'amont pétrolier, sont menées sur toute l'étendue du bassin sédimentaire qui dispose d'un

potentiel en hydrocarbures aujourd'hui notable, aussi bien en offshore profond qu'en onshore.

PETROSEN, société avec une participation publique majoritaire directe de 99% par l'État et 1% par la Société nationale de Recouvrement (entité entièrement détenue par l'Etat), contrôle le processus d'exploitation et est en partenariat avec plusieurs compagnies internationales sur neuf (09) blocs ayant des Contrats de Recherche et de Partage de Production (CRPP) en cours de validité, dont un (1) en onshore, sept (7) en offshore et un (1) en ultra deep. Ces blocs sont à des niveaux différents en termes d'exploration-production. PETROSEN est l'instrument technique d'application de la politique définie par l'Etat dans l'exploration et la production des hydrocarbures.

Jusque-là focalisée sur la promotion du bassin sédimentaire et la recherche, PETROSEN est amenée à changer fondamentalement ses missions afin de prendre en charge les nouveaux enjeux liés aux importantes découvertes réalisées au Sénégal ces dernières années. En effet, PETROSEN jouera un rôle de premier rang aussi bien dans la promotion du bassin que dans l'exploitation des ressources extractives et leur valorisation. Elle est appelée à devenir un acteur clé sur toute la chaine de valeur du pétrole et du gaz. Pour cela, l'Etat a décidé de l'organiser en société holding avec la création de deux (2) filiales (en novembre 2019) qui sont :

- PETROSEN Exploration et Production (PETROSEN E&P) en charge des activités de l'Amont ;
- PETROSEN Trading et Services (PETROSEN TS) en charge des activités de l'Aval.

L'opérationnalisation de ces différentes filiales est effective depuis le début de l'année 2020.

- **Projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA) (Gaz naturel et GNL)**

La découverte du gisement de gaz Grand Tortue Ahmeyim (GTA) transfrontalier entre le Sénégal et la Mauritanie a été réalisée en 2015. Les ressources probables récupérables sont estimées entre 15 et 20 TCF (Trillion Cubic Feet), soit entre 420 et 560 milliards de mètres cubes de gaz naturel.

Les deux Etats ont décidé de développer et d'exploiter conjointement ce champ dans le cadre d'un accord de coopération inter-Etats prévoyant une répartition initiale de 50% pour chaque pays des ressources extraites, signé le 09 février 2018, révisable tous les 5 ans à compter du début de la production et qui a été suivi par de nombreux autres accords qui l'encadrent.

Au plan commercial, une production de 2,5 millions de tonnes par an de gaz naturel liquéfié (GNL) et celle de 35 millions de pieds cubes jour en gaz domestique sont prévues pour la première phase du projet GTA.

- **Projet de Sangomar (pétrole)**

L'exploitation du champ Sangomar permettra de récupérer près de 560 millions de barils de pétrole et 2,4 TcF (Trillion Cubic Feet) de gaz naturel (associé et non associé). Le concept de développement choisi est constitué d'une unité flottante de production, de stockage et de déchargement (FPSO), rattachée à une architecture sous-marine de collecte et de transport des hydrocarbures.

La contribution de PETROSEN aux dépenses de développement devrait s'élever à environ 756 millions de dollars, financée à hauteur de 450 millions $US par un prêt consenti par Woodside. Un financement complémentaire d'un montant d'environ 270 millions $US a été mobilisé par l'Etat et rétrocédé à PETROSEN durant l'année 2021.

- **Projet Yakaar-Teranga (Gaz naturel et GNL)**

Concernant les découvertes de gaz naturel de Yakaar et Teranga, en rapport avec BP et Kosmos, il est envisagé une phase préliminaire d'une production de 150 millions de pieds cubes jour de gaz naturel destinée au marché domestique.

Le projet Yakaar-Teranga s'inscrit dans une stratégie globale de l'Etat du « gas to power ». L'objectif est de satisfaire la demande croissante du pays en électricité à partir du gaz naturel offshore.

- **Prévisions des recettes et risques pour l'année 2024**

Les estimations de recettes issues de l'exploitation du pétrole et du gaz ont été réalisées en utilisant la version mars-2023 du modèle Fari (Fiscal Analysis of Resource Industries) développé par le FMI. Le prix de référence est calculé selon une méthodologie de calcul reposant sur une moyenne de 13 années intégrant des données historiques et projections officielles.

Ainsi, sur la base des hypothèses d'un taux de change $/FCFA fixé à **595,6 FCFA**, du prix du baril du pétrole à **90$** et de **10%** du cour du Brent pour le gaz, les projections de recettes attendues de l'exploitation des hydrocarbures, provenant des projets GTA et Sangomar, sur la période triennale tablent sur un montant global de **887,68 milliards FCFA** réparti comme suit :

- 2023 : 59,16 milliards FCFA ;
- 2024 : 327,28 milliards FCFA ;
- 2025 : 501,24 milliards FCFA.

Toutefois, suite aux aléas liés à la **gestion de la Covid-19 en Chine** et aux **perturbations de la chaine approvisionnement et logistique** induites par le conflit russo-ukrainien, des risques de glissement des dates de démarrage de la production pour les projets GTA et Sangomar sont prévisibles avec un décalage

potentiel vers 2024. Ainsi, ces risques pourraient impacter les premières recettes issues de la production d'hydrocarbures.

En effet, les plannings actuels des projets susmentionnés considèrent un first Gas et un first Oil en 2023. Ce sujet connait un suivi rapproché des services concernés en vue d'une adaptation du cadrage budgétaire.

III.2. Projection des dépenses

Conformément à l'**article 14** de la loi citée supra, les recettes des d'hydrocarbures financent principalement des **dépenses d'investissement prioritaires** inscrites dans le PIP. Elles peuvent également financer des dépenses courantes, notamment celles à caractère social, à l'exception des dépenses de salaire.

A cet effet, les charges afférentes aux recettes vont couvrir les dépenses consacrées aux priorités du gouvernement à travers les domaines de concentration cités supra : il s'agit notamment des projets suivants :

- le PROMOVILLES ;
- le PUDC ;
- le PUMA ;
- le projet de construction de l'université Amadou Makhtar MBOW de Diamniadio ;
- le projet de construction de l'université du Sine Saloum ;
- le projet de construction du centre universitaire hospitalier (CHU) de Saint-Louis ;
- le projet de construction du centre universitaire hospitalier de Diamniadio ;
- le programme de 100 000 logements.

IV. Analyse des projections de dépenses d'investissement sur la période 2023-2025 par fonctions hors ressources extérieures

La programmation de l'investissement des dépenses budgétaires sur ressources internes y compris les recettes attendues de l'exploitation des hydrocarbures pour la période 2023-2025 est faite en tenant compte des orientations du Gouvernement.

La fonction « **Affaires économiques** » qui regroupe les secteurs emploi, agriculture, industrie, combustibles et énergie, transport et autres affaires économiques, concentre en moyenne **31%** des dotations budgétaires sur la période 2023-2025. En effet, cette période coïncide avec les premières retombées de l'exploitation pétrolière et gazière.

Concernant la fonction « **Enseignement** » qui englobe l'enseignement élémentaire, secondaire, supérieur et la formation, elle concentre **23%** des dépenses budgétaires sur la période considérée. Cette fonction connaitra une hausse de ses allocations budgétaires en vue d'améliorer les performances du secteur.

Pour la mise aux normes des hôpitaux, les dotations budgétaires de la fonction « **Santé** » devraient être portées à **10%** sur la période 2023-2025. En plus des efforts de l'Etat, les appuis des partenaires techniques et financiers sont attendus en vue de relever davantage le plateau technique.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité du territoire, des personnes et des biens, les fonctions « **défense** » et « **Ordre et sécurité publiques** » représentent respectivement **9%** et **7%** des allocations sur la période triennale.

Pour concrétiser la vision du Gouvernement en matière de politiques d'équité territoriale et de justice sociale, la fonction « **protection sociale** » représente **5%** des allocations sur ressources internes sur la période 2023-2025.

Figure 5 : répartition de la moyenne des dépenses budgétaires hors ressources extérieures (2023-2025)

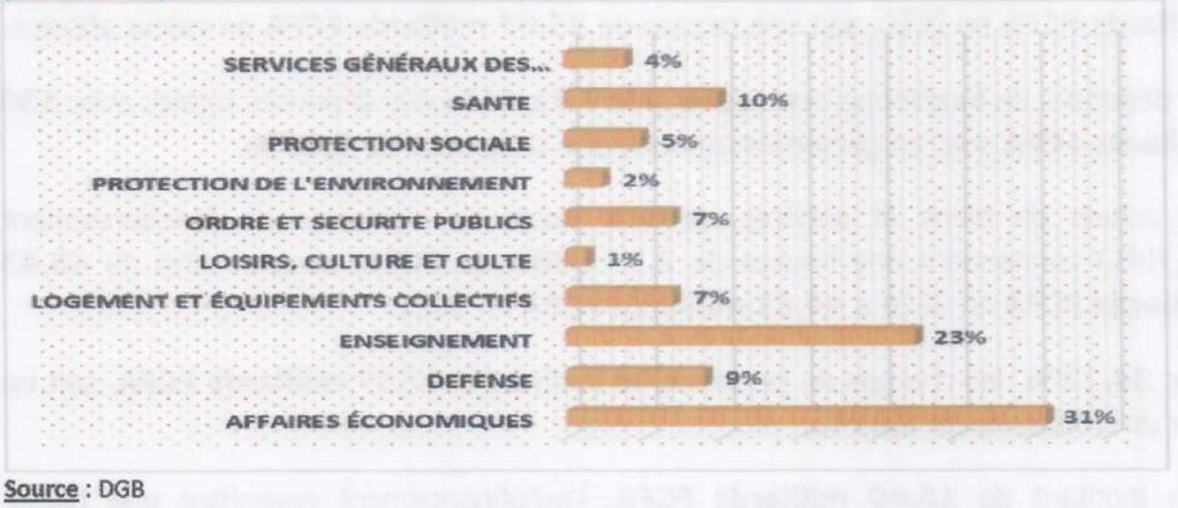

Source : DGB

CHAPITRE IV : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

I. Situation de la gestion des finances locales

Entre 2020 et 2021, les recettes des entités décentralisées ont connu, en glissement annuel, une augmentation de **18,22 milliards FCFA** passant de **244,02** en 2020 à **262,24 milliards FCFA** en 2021, soit une hausse de **7,47%** qui s'explique, d'une part, par un niveau élevé du report d'investissements au 1er janvier 2021 dû au faible taux de réalisation des dépenses d'investissement en 2020 (30,57%) malgré la forte couverture budgétaire et, d'autre part, par la hausse des recettes de fonctionnement de l'année.

Les dépenses des collectivités territoriales ont été exécutées à **48,25%** par rapport aux prévisions budgétaires. Elles s'établissent à **200,19 milliards FCFA** contre **175,12 milliards FCFA** en 2020, soit une hausse de **25,07 milliards FCFA** en valeur absolue.

Les dépenses de fonctionnement représentent **69,44%** des dépenses totales avec **139 milliards FCFA** soit, en glissement annuel, une croissance de **9,27%**.

Les achats de biens et services, premier poste de dépenses de fonctionnement (35,70%) connaissent une hausse de **3,19 milliards FCFA**, passant ainsi de **46,43 milliards FCFA** en 2020 à **49,62 milliards FCFA** en 2021.

Avec **34,23%**, les charges de personnel se chiffrent à **47,57 milliards FCFA**, soit un taux de croissance de **8,61%.**

D'un montant de **16,49 milliards FCFA**, l'autofinancement enregistre une baisse d'environ **0,4 milliard FCFA** et représente **11,85%** des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de transfert connaissent une augmentation substantielle de **5,24 milliards FCFA** soit **27,05%** en valeur relative passant ainsi de **19,37 milliards FCFA** en 2020 à **24,61 milliards FCFA** en 2021. Cette situation s'explique par la volonté des collectivités territoriales d'accompagner les initiatives du gouvernement à soutenir d'avantage les personnes vulnérables.

Quant aux frais financiers, ils sont restés quasiment inchangés entre 2020 et 2021 et représentent **0,51%** des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissements, après une hausse de **27,72%**, représentent **30,56%** des dépenses totales avec **61,18 milliards FCFA**.

Le graphique suivant, donne un aperçu sur la répartition des dépenses de fonctionnement des entités décentralisées en 2021 :

Figure 6 : répartition des dépenses de fonctionnement en 2021

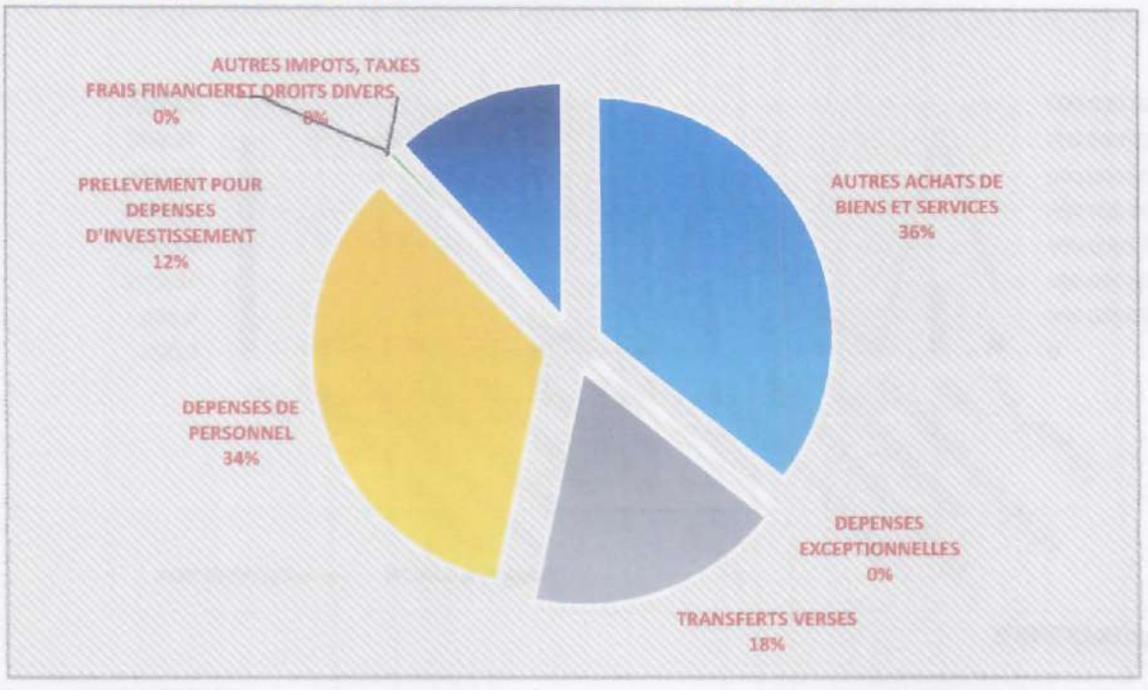

Source : **DGCPT/MFB**

De l'analyse, il ressort que l'investissement est en nette augmentation de **13,28 milliards FCFA** en valeur absolue (27,72%) par rapport à la gestion 2020, passant ainsi de **47,9 milliards FCFA** à **61,18 milliards FCFA.**

Dans le secteur de la voirie, les dépenses passent de **17,65 milliards FCFA** en 2020 à **19,34 milliards FCFA** en 2021.

Les dépenses relatives à l'**éducation**, à la **jeunesse** et au **sport** sont le deuxième poste de dépenses d'investissement. Elles s'établissent à **16,26 milliards** FCFA en 2021 contre **11,26 milliards FCFA** en 2020, soit une hausse de **44,40%** en valeur relative.

S'agissant de la **santé**, de **l'hygiène** et de **l'action sociale**, les investissements ont progressé en volume avec **5,54 milliards FCFA** en 2020 contre **9,56 milliards FCFA** en 2021, soit une hausse de **72,56%** en valeur relative.

Les dépenses du secteur marchand s'établissent à **6,24 milliards FCFA** en 2021 et représentent **5,30%** des dépenses totales d'investissement.

Quant au remboursement du service de la dette, il enregistre une baisse passant ainsi de 2,22 milliards FCFA en 2020 à 1,92 milliard FCFA pour la gestion 2021, soit une diminution de **13,51%** en valeur relative.

Figure 7 : répartition des dépenses d'investissement en 2021

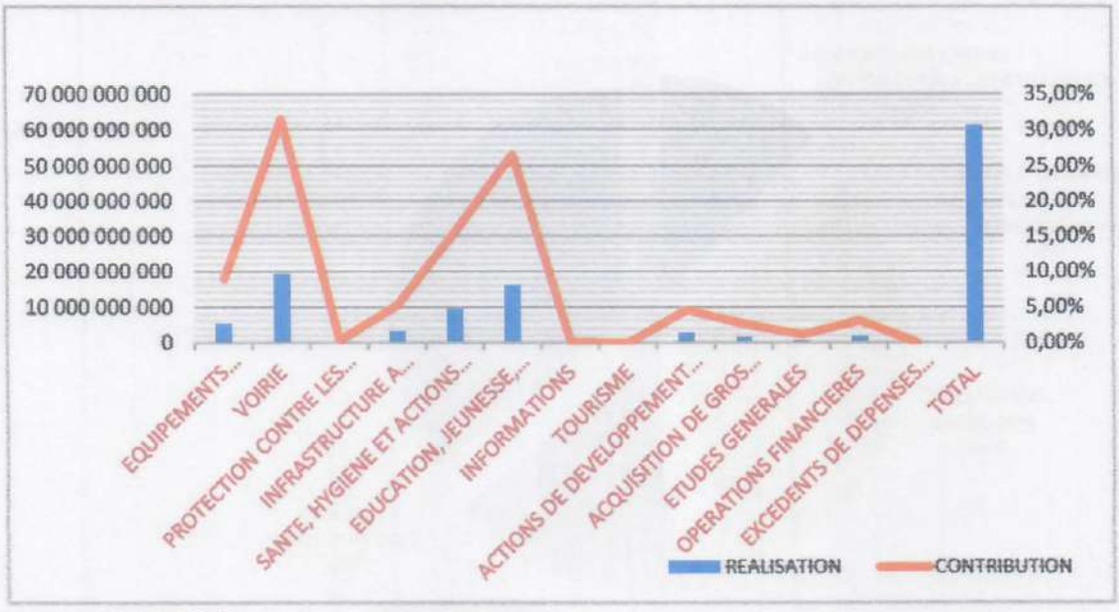

Source : DGCPT/MFB

I.1. La mobilisation des recettes en 2021

Avec le net ralentissement de la pandémie de la Covid-19, la reprise de l'activité économique, l'amélioration simultanée de l'assiette fiscale et du niveau de recouvrement, les ressources des collectivités territoriales ont connu une hausse de **7,47%** au cours de la gestion 2021.

En fonctionnement, elle se présente comme suit :

Tableau 10 : structuration du glissement annuel des recettes de fonctionnement

Lignes budgétaires	31/12/2020	31/12/2021	Variation annuelle	%	Parts contributives dans la variation annuelle
Reports	*37 071 583 850*	*32 285 263 222*	*- 4 786 320 628*	*-12,91%*	*-65,84%*
Produits de l'exploitation	6 964 665 300	10 067 122 969	3 102 457 669	44,55%	42,67%
Produis du domaine	10 532 281 693	10 465 884 841	-66 396 852	-0,63%	-0,91%
Produits divers	8 575 872 309	10 876 600 091	2 300 727 782	26,83%	31,67%
Intérêts et dividendes	33 697 884	32 709 010	-988 874	-2,93%	-0,01%
Produits exceptionnels	0	0	0		
Recettes non fiscales	*26 106 517 186*	*31 442 316 911*	*5 335 799 725*	*20,44%*	*73,39%*
Impôts locaux	64 621 282 778	70 250 219 062	5 628 936 284	8,71%	77,43%
Taxes municipales	8 752 322 582	8 024 053 712	- 728 268 870	-8,32%	-10,02%
Recettes fiscales	*73 373 605 360*	*78 274 272 774*	*4 900 667 414*	*6,68%*	*67,41%*
Recettes propres	*99 480 122 546*	*109 716 589 685*	*10 236 467 139*	*10,29%*	*74,97%*
Fonds de dotation	22 464 000 000	24 189 000 000	1 725 000 000	7,68%	23,73%
Remboursements, fonds de concours, dotation	486 107 860	581 033 956	94 926 096	19,53%	1,31%
Dotation de fonctionnement	*22 950 107 860*	*24 770 033 956*	*1 819 926 096*	*7,93%*	*25,03%*
Total recettes de fonctionnement	122 430 230 406	134 486 623 641	12 056 393 235	9,85%	

Source : DGCPT/MFB

Il est constaté une hausse des recettes de fonctionnement entre 2020 et 2021 d'un montant de **12,06 milliards FCFA**, soit **9,85%** en valeur relative.

Ainsi, malgré la forte baisse du résultat de fonctionnement reporté (65,84% de la variation), la reprise de l'activité économique s'est traduite par une hausse plus que proportionnelle des recettes de la gestion (recettes propres et dotations de fonctionnement).

Au niveau des recettes non fiscales, les produits du domaine ainsi que les intérêts et dividendes ont enregistré entre 2020 et 2021 une diminution qui se chiffre à **67,38 millions FCFA**, soit **-1,26%**.

Cependant, les produits de l'exploitation et les produits divers ont connu une variation positive respectivement de **44,55%** et **26,83%** entre 2020 et 2021.

S'agissant des recettes fiscales, les impôts locaux enregistrent une amélioration notoire de **8,71%** de leur niveau de recouvrement comparé à 2020 alors que les taxes municipales ont enregistré une contraction de **8,32%**, comme le reflète le graphique suivant :

Figure 8 : structuration des recettes fiscales en 2020-2021

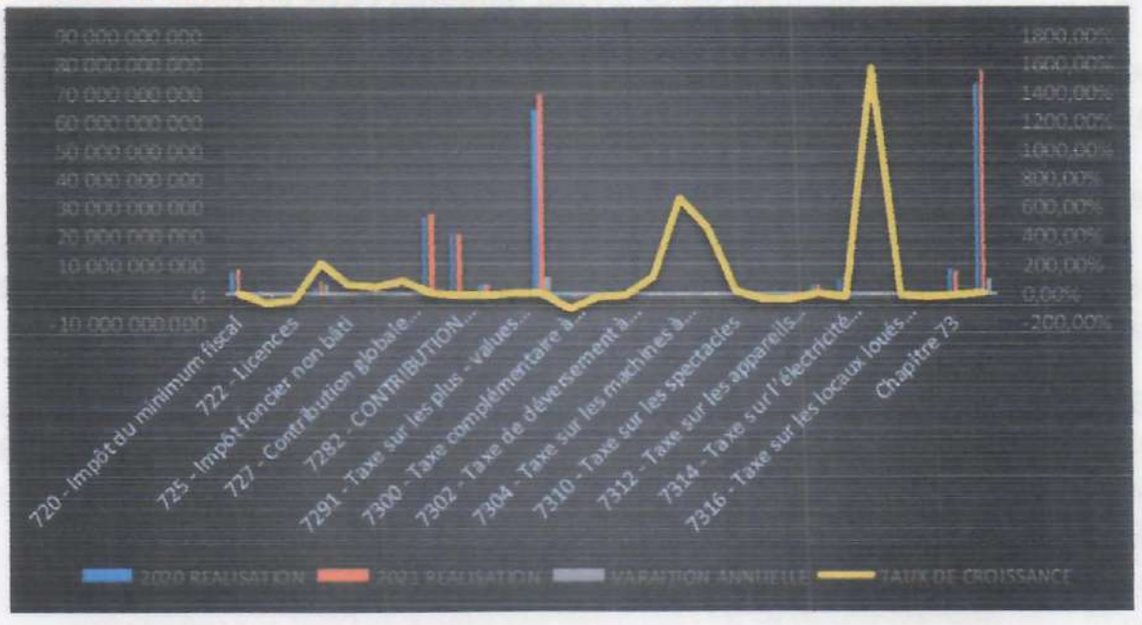

Source : DGCPT/MFB

Avec **78,27 milliards FCFA** mobilisées en 2021, les recettes fiscales ont connu une augmentation de **4,9 milliards FCFA**. Elles représentent **46,93%** des recettes de fonctionnement en 2021, contre **46%** pour 2020 et **29,85%** des recettes totales.

La Contribution économique locale (CEL) représente **68,46%** des impôts locaux (48,09 milliards FCFA) et **28,84%** des recettes de fonctionnement.

Le recouvrement de l'impôt sur le foncier bâti a connu une forte hausse de **4,66 milliards FCFA** en 2021, contre **1,49 milliard FCFA** en 2020, soit une croissance de **212,75%**.

L'impôt sur le minimum fiscal et la contribution globale unique enregistrent respectivement des hausses de **0,64** et **0,32 milliard FCFA** par rapport à 2020.

Concernant la contribution globale foncière, elle reste toujours marginale avec **0,6%** des recettes fiscales.

Dans le même sens, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse de **1,57 milliard FCFA** pour s'établir à **1,50 milliard FCFA** en 2021.

Avec **31,44 milliards FCFA**, les recettes non fiscales représentent **18,85%** des recettes de fonctionnement, contre **16,37%** en 2020, soit une hausse de **2,48** points de pourcentage.

S'agissant des dotations, transferts et subventions de l'État aux collectivités territoriales, elles sont constituées principalement du fonds de dotation de la décentralisation et représentent **14,85%** des recettes de fonctionnement pour un montant de **24,77 milliards FCFA**.

L'épargne brute de fonctionnement est de **27,68 milliards FCFA** en valeur absolue.

I.2. Les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales de 2019 à 2021

Les transferts de l'État aux collectivités territoriales suivent une tendance haussière. En effet, entre 2020 et 2021, les fonds de dotation et d'équipement des collectivités territoriales ont augmenté respectivement de **1,75 milliard FCFA** (+7,01%) et **2,52 milliards FCFA** (+9,15 %).

Par ailleurs, la taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur a connu une hausse de **492 millions FCFA** (+17,38%), alors que la plus-value immobilière recule de **239 millions FCFA** (-15,66%). Elles augmentent globalement de **5,80%** sur la même période (cf. tableau).

Tableau 11 : situation des transferts de ressources financières de l'État aux collectivités territoriales

Nature des transferts	2 019	2 020	2021
FDD reçus par les autres structures	1 226 000 000	2 486 000 000	2 511 000 000
FDD reçus par les collectivités territoriales	21 514 000 000	22 464 000 000	24 189 000 000
Total FDD	***22 740 000 000***	***24 950 000 000***	***26 700 000 000***
FECT reçus par les autres structures	4 353 000 000	4 353 000 000	4 796 323 364
Arrêté FECT reçus par les collectivités territoriales	23 945 885 194	2 3945 051 904	26 467 061 216
AUTRES	1 520 876 195	6 227 868 444	3 705 859 132
Total FECT	***29 819 761 389***	***34 525 920 348***	***34 969 243 712***
TOTAL FDD & FECT	**52 559 761 389**	**59 475 920 348**	**61 669 243 712**
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2267 438 310	3 326 486 309	3 367 236 098
Taxe sur la plus-value immobilière	1 459 414 146	1 289 581 858	1 360 752 285

Nature des transferts	2 019	2 020	2021
Total des ristournes	**3 726 852 456**	**4 616 068 167**	**4 727 988 383**
Budget consolidé d'investissement (BCI) Santé	700 000 000	700 000 000	700 000 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Éducation	2 410 000 000	452 000 000	302 000 000
Total BCI	**3 110 000 000**	**1 152 000 000**	**1 002 000 000**
TOTAL des ressources budgétaires transférées	**58 696 613 845**	**64 543 988 515**	**66 699 232 095**

Source : GFILOC/DGCPT

I.3. Perspectives 2023-2025

Les ressources à transférer par l'État aux collectivités territoriales devraient atteindre un montant de **244,06 milliards FCFA** sur la période 2023-2025, ce qui témoigne de la volonté des pouvoirs publics d'accompagner la décentralisation pour la création de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement économique et social durable (cf. tableau 12).

Ces prévisions ne tiennent pas compte des ressources extérieures attendues du PACASEN urbain (en cours) et rural (en négociation avec les partenaires techniques et financiers).

Tableau 12 : transfert des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales

Nature des transferts	*2022**	*2023**	*2024**	*2025**	*Total 2023-2025*
FDD reçus par les autres stuctures	2 534 988 837	2 534 988 837	2 534 988 837	2 534 988 837	7 604 966 511
FDD reçus par les collectivités locales	25 953 588 842	27 846 904 534	29 878 337 707	32 057 964 038	89 783 206 279
TOTAL FDD	**28 488 577 679**	**30 381 893 371**	**32 413 326 544**	**34 592 952 875**	**97 388 172 790**
FECL reçus par les autres structures	5 260 372 548	4 796 323 364	4 796 323 364	4 796 323 364	14 388 970 092
Arrêté FECL reçus par les collectivités territoriales	28 972 061 216	32 542 794 708	35 511 361 535	38 331 735 204	106 385 891 447
AUTRES	1 926 392 756	1 783 135 139	1 783 135 139	1 926 392 756	5 492 663 034
Total FECL	**36 158 826 520**	**39 122 253 211**	**42 090 820 038**	**45 054 451 324**	**126 267 524 573**
TOTAL FDD & FECL	**64 647 404 199**	**69 504 146 582**	**74 504 146 582**	**79 647 404 199**	**223 655 697 363**
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	3 500 000 000	3 750 000 000	3 950 000 000	4 200 000 000	11 900 000 000
Taxe sur la plus-value immobilière	1 500 000 000	1 750 000 000	2 050 000 000	2 300 000 000	6 100 000 000
Total des ristournes	**5 000 000 000**	**5 500 000 000**	**6 000 000 000**	**6 500 000 000**	**18 000 000 000**
Budget consolidé d'investissement (BCI) Santé	340 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	1 500 000 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Education	302 000 000	302 000 000	302 000 000	302 000 000	906 000 000
Total BCI	**642 000 000**	**802 000 000**	**802 000 000**	**802 000 000**	**2 406 000 000**
TOTAL des ressources budgétaires transférées	70 289 404 199	75 806 146 582	81 306 146 582	86 949 404 199	244 061 697 363

Source : DGB

II. Les organismes de protection sociale

La gestion de la protection sociale relève de la **Caisse de Sécurité sociale** (CSS) et de l'**Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal** (IPRES) dont les situations sont ci-après présentées.

II. 1 La Caisse de Sécurité sociale

Dans l'exercice de ses missions, la Caisse de Sécurité Sociale assure la gestion des branches de prestations familiales et de prévention, réparation des accidents de travail et des maladies professionnelles pour garantir à ses usagers l'accès à des services de qualité, en contribuant à l'amélioration du système de protection sociale.

La stratégie de maillage du territoire national en vue d'offrir ses services à proximité des usagers, justifie son déploiement sur toute l'étendue du territoire national, avec l'implantation de 18 agences et bureaux, dont 09 au niveau des Chefs-lieux de région, 02 centres de protection maternelle et infantile à Ouagou-Niayes et à Guédiawaye et 1 antenne de planning familial à Kolda.

De par les prestations offertes, les secteurs d'activités et populations couverts, la CSS demeure un amortisseur social et générateur de revenus complémentaires ou de substitution aux travailleurs et entreprises.

De même, la CSS œuvre à garantir à ses allocataires et non allocataires, l'accès à des soins de qualité, prodigués à la mère et à l'enfant et à diffuser une culture des bonnes pratiques en matière de politique de santé et de sécurité au travail.

II. 1.1 Les indicateurs socio-économiques

Dans le cadre de la relance des activités économiques initiées par l'Etat, la CSS a accompagné les entreprises dans ce contexte de crise, en mettant en œuvre diverses mesures qui ont consisté à geler les contrôles au niveau des entreprises, suspendre la facturation et plafonner les pénalités sur les cotisations à 50%, conclure des moratoires et freiner le pas sur les procédures contentieuses.

La revue des paramètres d'exploitation de l'Institution révèle qu'ils sont dans l'ensemble très bien maîtrisés, sur toute la période de référence.

La même tendance devrait être maintenue sur la période triennale 2023-2025 voire même améliorée en tenant compte surtout des perspectives de relance, de l'exploitation des ressources énergétiques, des effets découlant des efforts consistants de l'Etat pour la promotion de l'emploi notamment des jeunes mais aussi, l'atténuation attendue des impacts de Covid-19 sur l'économie.

Les effets des secousses sécuritaires mondiales sur la vie des entreprises sont à surveiller, notamment par le renchérissement des coûts des facteurs de production qui obèrent leur capacité à faire face à leurs charges y compris sociales.

Toutefois, les taux et plafonds des cotisations appliquées aux entreprises étant faibles, la revalorisation des cotisations devient urgente pour faire face à l'augmentation des charges de prestations due à l'évolution du portefeuille des allocataires, des bénéficiaires et des personnes à charge.

Cette revalorisation des cotisations est également le corollaire de la revalorisation des rentes servies aux accidents du travail en priorité sur l'exercice 2023 et permettra de maintenir l'équilibre financier des branches dans le long terme.

Dans l'ensemble et en dépit des observations ci-dessous, l'Institution ne connait pas de déficit d'exploitation sur toute la période d'observation, tous les résultats d'exploitation sont positifs et devraient être consolidés sur la période triennale.

⇒ **Evolution du portefeuille**

a) Portefeuille des allocataires & enfants

Tableau 13 : évolution des allocataires et enfants de 2015 à 2019

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Allocataires	167 507	172 815	110 371	117 460	151 361
Enfants	446 898	458 132	311 720	332 421	404 679

Source : CSS

Sur les cinq (05) dernières années, 719 514 allocataires ont bénéficié des prestations familiales et 1 953 850 enfants ont été pris en charge au titre de cette branche.

En 2021, il a été constaté, une augmentation des allocataires par rapport à 2020, ce qui se justifie entre autres, par les effets de la pandémie sur le pouvoir d'achat des travailleurs qui se sont tournés vers les allocations familiales.

La reprise des activités des entreprises, couplée aux fortes mesures initiées par l'Etat sur la période triennale qui coïncide avec la temporalité du budget glissant, offre de larges perspectives notamment avec l'emploi des jeunes et les effets induits par l'injection de près de 450 milliards FCFA.

b) Portefeuille des employeurs

Le nombre d'employeurs est passé de 30 614 en 2017 à 42 441 en 2021 soit un taux de progression moyen de 7,7%, tandis que les salariés sont passés de 260 075 en 2016 à 282 443 en 2021, soit une croissance moyenne de 3,52%.

On note une hausse du portefeuille des employeurs et salariés qui est la conséquence des efforts déployés sur la détection et le contrôle des employeurs.

C) Portefeuille des crédirentiers et accidents de travail

Tableau 14 : évolution du fichier des employeurs 2017-2021

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Employeurs	30 614	32 535	35 881	37 432	42 441
Salariés	261 075	271 519	281 738	279 917	282 443

Source : CSS

c) Les Prestations familiales Portefeuille des crédirentiers et accidents de travail

Figure 9 : évolution du portefeuille des crédirentiers et nombre d'accident de travail (2017-2021)

Source : CSS

Le nombre d'accidents de travail a connu une tendance baissière sur la période de référence, en passant de 1 955 en 2017 à 1 369 en 2021.

Cependant, on note un accroissement des crédirentiers et ayants droits qui passent de 3 493 à 5 465, d'où l'importance des activités de la CSS en matière de prévention des risques des accidents et maladies professionnelles et d'intensification de la promotion des actions en matière de Santé-Sécurité-Travail sur la période 2022-2024.

⇒ **Indicateurs financiers d'exploitation**

a) Les prestations familiales

Tableau 15 : évolution des prestations familiales servies

Nature Prestation/Année	2017	2018	2019	2020	2021
Allocations familiales	8 616 514 125	8 753 183 300	9 036 931 052	8 515 450 860	6 942 935 601
Indemnités journalières congés de maternité	4 027 906 626	4 176 688 525	4 442 018 498	4 712 531 866	4 364 198 674
Allocations pré-postnatales	1 282 447 150	1 226 850 708	1 217 161 065	1 097 017 100	1 026 476 900
Prestations CAF	74 265 430	71 251 750	56 259 720	38 212 610	103 276 253
Total prestations familiales	14 001 133 331	14 227 974 283	14 752 370 335	14 363 212 436	12 436 887 428

Source : CSS

Au cours des cinq dernières années, l'ensemble des prestations familiales servies a connu une évolution stable avec un montant global de 69 781 577 813 FCFA payé.

S'agissant des indemnités journalières de congé de maternité, leur croissance est la conséquence de la féminisation de l'emploi dans le secteur privé où les femmes occupent de plus en plus des postes de hautes responsabilités.

Cependant, on note une baisse des indemnités de congé de maternité sur la période 2020-2021.

b) Les accidents de travail et maladies professionnelles

Tableau 16 : évolution des rentes et indemnités journalières AT

Nature Prestation\Année	2017	2018	2019	2020	2021
Rentes	2 549 267 452	2 680 503 027	3 245 823 758	2 814 931 225	3 405 068 137
Indemnités journalières	323 045 223	332 898 063	341 373 359	347 058 986	191 038 116
TOTAL	2 872 312 675	3 013 401 090	3 587 197 114	3 161 990 211	3 596 106 253

Source : CSS

Dans le cadre de la prise en charge des victimes d'accidents de travail et de leurs ayants droits, la CSS a octroyé durant les cinq (05) dernières années un montant de 16 231 007 346 FCFA en termes de rentes et d'indemnités journalières.

La revalorisation des rentes sur la période 2023-25 avec effets sur la période triennale va davantage relever le niveau des rentes servies.

c) Les Produits de facturation et Recouvrement des cotisations

Figure 10 : évolution des recouvrements des cotisations et de la facturation

Source : CSS

On constate que la tendance est à la hausse, ce qui s'explique par les efforts déployés en matière de contrôle employeurs et de recouvrement des cotisations.

De 2017 à 2021, les produits de cotisation s'élèvent à 135 223 845 031 FCFA dont un montant de 121 464 427 451 FCFA recouvré.

Cependant, en 2021 on note une légère baisse qui s'explique par les effets de la pandémie avec les mesures et initiatives prises pour accompagner les employeurs impactés.

En effet, les activités externes, les actions contentieuses, les majorations de retard ont été suspendues pour les employeurs impactés.

Dans l'ensemble, les produits générés ont évolué en moyenne sur les cinq dernières années de 1,57% tandis que le recouvrement a connu une croissance moyenne sur la même période de 2,97%.

d) Les charges et produits techniques globales

Tableau 17 : évolution des charges techniques /produits techniques

Nature prestation\Année	2017	2018	2019	2020	2021
Produits techniques	24 468 799 989	28 143 182 428	31 023 860 945	30 126 031 177	24 852 448 958
Charges techniques	14 799 794 533	14 217 692 255	18 862 449 357	17 910 167 844	13 548 947 511
Marges techniques	9 669 005 456	13 925 490 173	12 161 411 588	12 215 863 333	11 303 501 447

Source : CSS

Sur les cinq (05) derniers exercices, la marge technique demeure excédentaire résultant par ailleurs de la maitrise des charges.

La légère baisse de la marge technique sur 2021 s'explique par les effets de la pandémie qui ont affecté certains secteurs notamment, le tourisme, le transport aérien et la restauration.

e) Les indicateurs financiers

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est passé de 4 001 458 207 FCFA en 2016 à 6 029 312 704 FCFA en 2020 soit un taux de croissance sur cette période de 50,68% et une croissance moyenne de 12,18%.

Figure 11 : excédent brut d'exploitation

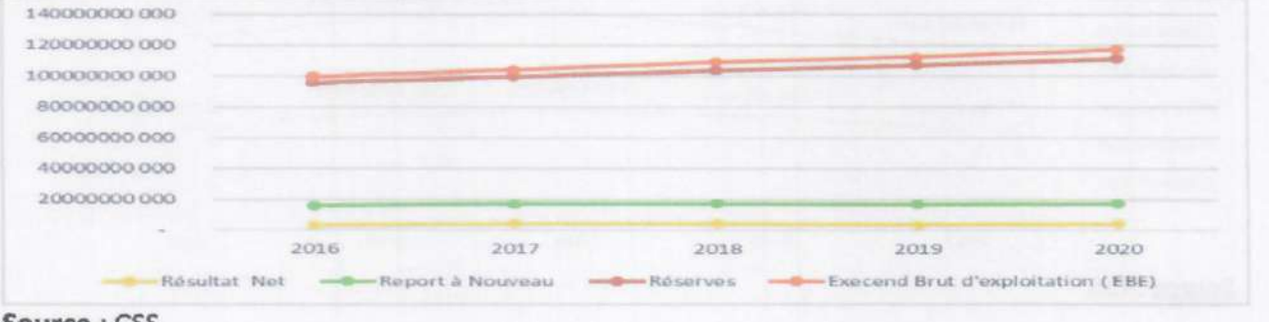

Source : CSS

II. 1.2 Perspectives

⇒ Optimisation des systèmes et environnement de l'exploitation

L'IPRES et la CSS ont initié un important projet de modernisation et mutualisation de leurs systèmes d'information qui est aujourd'hui opérationnel, une plateforme technologique et applicative moderne qui permettra pour les exercices à venir, sur la période triennale :

- de faire des économies d'échelle appréciables ;
- de réduire les délais de traitement des dossiers d'adhésion des employeurs par la mise en œuvre d'un portail commun ;
- d'optimiser les procédures de facturation, d'encaissement et de recouvrement ;
- de sécuriser les procédures des deux Institutions ;
- d'améliorer notablement le niveau et la qualité des prestations ;
- d'optimiser leurs systèmes de gestion dans le cadre de leur rapprochement institutionnel voire la fusion.

⇒ **Consolidation de l'exploitation et résilience**

La consolidation des résultats appréciables enregistrés sur la période de référence portant sur les cinq (05) derniers exercices devraient être assurée pour la période prévisionnelle 2023-2025, avec l'impact des mesures importantes initiées par l'Etat en direction de l'emploi notamment des jeunes devant bénéficier de tous les programmes en cours et l'exploitation des ressources énergétiques.

A ces mesures, il convient d'adosser la revue des paramètres d'exploitation notamment la revalorisation des taux et plafonds de cotisations, qui permettront à la CSS de jouer un rôle plus accru dans le financement de l'économie nationale, tout en améliorant le niveau et la qualité des prestations servies aux usagers.

De même, le rapprochement institutionnel entre la CSS et l'IPRES déjà effectif par leur système d'information commun et leur fusion en vue, permettront à terme d'amplifier leurs potentialités contributives au financement du développement économique et social.

II. 2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal

L'IPRES est une Institution de prévoyance sociale de droit privé en application des dispositions de la loi **n°75-50 du 03 Avril 1975**. Conformément à son objet social, elle organise et gère :

- un Régime général de Retraite (RGR) unique pour l'ensemble des travailleurs régis par le Code du travail et de la marine marchande dont une section comprenant les employés de maison ;
- un Régime complémentaire des Cadres (RCC) déjà affilié au Régime Général de retraite et assujetti aux seuls salariés ayant le statut de cadre.

Elle assure une gestion technique (recouvrement des cotisations et paiements des prestations), une gestion financière (gestion des placements et des immeubles de rapport) et dispose d'activités médico-sociales.

L'assiette de cotisation en 2022 est le salaire brut plafonné au régime général à 4 824 000 FCFA et au régime complémentaire cadre à 14 472 000 FCFA. Les changements intervenus dans les assiettes de cotisation sont la résultante de modification du plafond de salaire soumis à cotisation, passant de 360 000 FCFA à 432 000 FCFA par mois à compter du 1er juin 2022 au régime général de retraite et de 1 080 000 FCFA à 1 296 000 FCFA au régime complémentaire des cadres.

II.2.1 le bilan des réalisations

II.2.1.1. L'amélioration de la qualité du service

L'amélioration de la qualité de service fourni repose essentiellement sur :

- un guichet unique de déclaration et de paiement via le portail ;

- la réduction des délais de traitement des dossiers de retraite par la numérisation des fonds d'archives et la liquidation automatique des droits de pension ;
- la généralisation progressive du processus de monétisation des paiements avec la distribution de 87 000 cartes biométriques aux allocataires.

II.2.1.2. Augmentation des pensions en cours de paiement

A compter du 1er janvier 2022, le Conseil d'Administration de l'IPRES a pris la décision d'augmenter les pensions en cours de paiement en revalorisant la valeur du point de 10%. La valeur annuelle du point de retraite passe de 244,94 FCFA en 2021 à 270 FCFA en 2022 au régime général de base. Au régime complémentaire des cadres, la valeur annuelle du point passe de 162,16 FCFA en 2021 à 180 FCFA en 2022. L'incidence financière globale se chiffre à 8,7 milliards FCFA de supplément au RGR et 1,7 au RCC soit globalement 10,4 milliards FCFA en 2022.

II.2.1.3. Prise en charge médicale gratuite des retraités

La prise en charge sera gratuite pour les médicaments, les consultations, la mise en service du scanner du centre médico-social de Pikine et la numérisation des dossiers médicaux des allocataires.

II.2.1.4. La pérennisation et la viabilité de l'IPRES

II.2.1.4.1. Lutte contre l'évasion sociale

La lutte contre l'évasion sociale sera menée grâce à la mise en production du nouveau système d'information et l'échange d'informations avec la DGID. Elle portera sur : (i) le renforcement du dispositif de contrôle interne par le recrutement de contrôleurs ; (ii) la mise en production intégrale du système d'information modernisé avec une unification de l'immatriculation des employeurs, de la déclaration des salariés et du paiement unique des cotisations sociales ; (iii) la mise en place d'un guichet unique et la signature d'un protocole d'accord d'échange de données avec la DGID incluant des possibilités de contrôles conjoints.

Il faut signaler que désormais, il n'est plus possible de s'affilier à l'IPRES sans l'être à la CSS et vice versa.

II.2.1.4.2. L'amélioration de la situation financière de l'institution

Elle passera nécessairement par :

- la diversification du portefeuille financier : elle a trait à la souscription des bons du Trésor et des obligations d'Etat, l'achat d'actions et les placements en dépôts à terme, l'achèvement des programmes immobiliers de l'hôtel indépendance et de sa mise en production ;
- la titrisation du compte de dépôt dans les livres du trésor : la difficulté de mobiliser le compte à vue de l'IPRES dans les livres du Trésor amène l'IPRES à

recourir à la technique de la titrisation. L'opération de titrisation, bien qu'accompagnée d'une perte de créance à cause de la décote, permet à l'IPRES de disposer du cash et de consolider sa trésorerie en vue d'assurer le paiement pérenne des prestations ;

- l'augmentation du plafond de l'assiette de cotisation : pour contenir les charges additionnelles issues de l'augmentation des pensions en cours de paiement de 10%, l'IPRES a procédé, à compter du 1er juin 2022, à la hausse du plafond de l'assiette de cotisation de 20%.

II.2.2 l'analyse de la situation : un équilibre fragile avec des recettes à peine suffisantes pour couvrir les dépenses de pensions.

Le ralentissement de l'effectif des cotisants entrant de plus en plus tardivement dans le régime et sortant prématurément, l'explosion du secteur informel, la faible création d'emplois dans le secteur moderne et la sous déclaration que font beaucoup d'entreprises, la lente progression de la masse salariale et les difficultés de recouvrement, ont altéré au cours du temps, les recettes du régime. A l'opposé, le vieillissement de la population des retraités entraînant une durée de jouissance de plus en plus longue de la pension autour de 18 ans, la maturation du régime marquée par l'arrivée à la retraite de la génération des salariés des années 90 qui ont accumulé des droits importants, ont gonflé les charges techniques.

De surcroît, l'équilibre financier de l'IPRES s'est fragilisé davantage par la mise en place, depuis le 1er janvier 2018, de la pension minimale accordant un minima de pension en cours de paiement à hauteur de 35 000 FCFA/mois, couplée aux augmentations répétitives ad hoc des pensions sans accroissement de recettes additionnelles tirées de la modification du plafond de cotisation.

Tableau 18 : situation financière de l'IPRES

	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Cotisations encaissées exercice en cours	52 577 464 489	62 941 553 132	72 919 579 028	78 998 667 117	84 093 376 508	82 093 673 730
Cotisations payées exercices antérieures	13 068 940 784	12 508 254 259	13 354 950 468	15 189 561 443	17 432 718 551	17 238 823 377
Cotisation en instance	18 735 662 002	27 819 160 985	23 415 661 790	26 299 328 369	24 392 968 780	24 538 037 309
Produits financiers	8 463 305 237	6 661 277 203	5 091 915 225	6 568 720 524	7 453 684 863	7 653 966 401
Produits techniques	84 382 067 275	103 268 968 376	109 690 191 286	120 487 556 929	126 524 268 954	124 278 836 926
Allocations	73 801 583 371	80 548 641 400	95 829 815 072	103 553 407 731	106 778 683 033	106 982 156 243
Frais de gestion corrigé DAM et DAP	11 215 271 361	11 629 897 036	11 381 168 311	11 823 922 800	17 463 592 133	17 866 163 469
Résultat : cotisations (en cours) -allocations	-21 224 118 882	-17 607 088 268	-22 910 236 044	-24 554 740 614	-22 685 306 525	-24 888 482 513
Résultat : cotisations (en cours) -allocations	-8 155 178 098	-5 098 834 009	-9 555 285 576	-9 365 179 171	-5 252 587 974	-7 649 659 136
résultat techniques	-634 787 457	11 090 429 940	2 479 207 903	5 110 226 398	2 281 993 788	-569 482 786

Source : IPRES

Les recettes tirées des cotisations compte non tenu du recouvrement exceptionnel des cotisations en instance, n'arrivent pas à couvrir les dépenses de pensions, reflétant la tension de trésorerie permanente de l'IPRES aux différentes échéances de paiement. L'écart oscille entre -5,1 milliards FCFA et -9,6 milliards FCFA sur la période.

Les frais de gestion de 11,2 milliards FCFA en 2015, suivent un trend haussier pour atteindre presque 18,9 milliards FCFA en 2021. Les produits financiers, bien qu'amorçant un trend haussier à partir de 2018 après une période d'évolution en dents de scie, n'arrivent toujours pas à juguler les frais de gestion.

Les cotisations en instance, essentiellement dominées par le recouvrement des cotisations sociales des Maitres contractuels et Professeurs contractuels (MC-PC) de l'enseignement secondaire, oscillant entre 18,7 milliards FCFA et 27,8 milliards FCFA inversent par moment la tendance déficitaire en jouant le rôle de contrepoids. Les résultats techniques positifs dégagés deviennent ainsi fortement dépendants du recouvrement des arriérés de cotisations de l'Etat. Les ressources financières de l'IPRES apparaissent ainsi comme une variable aléatoire dépendant de sa trésorerie, d'où la tension financière que vit l'institution d'autant que ces versements interviennent entre la fin d'année de l'exercice et le premier trimestre de l'exercice suivant.

II.2.3 Les projections des produits et charges

Parallèlement à la mise en production progressive de son nouveau Système d'informations, l'IPRES a initié une comptabilité d'engagement à la place de la comptabilité de trésorerie conformément aux recommandations de la Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale (CIPRES).

II.2.3.1. Objectifs 2022

Les principaux objectifs de l'année 2022 se résument aux points suivants : (i) le basculement vers le nouveau système d'information (SI) pour la totalité des processus du périmètre en parachevant les traitements dématérialisés initiés via le portail web de la sécurité sociale; (ii) l'achèvement et la mise en exploitation des projets immobiliers ; (iii) la reprise et la fiabilisation des données ; (iv) la consolidation des ressources ; (v) la modernisation des moyens de paiement et de contrôle des allocations et (vi) la maîtrise des risques et le renforcement du contrôle dans un contexte de reprise post Covid-19.

S'agissant du volet sanitaire et social, les actions prévues sont les suivantes : (i) la mise en place des points focaux assistants du Plan Sésame/IPRES pour contrôler le préfinancement dans les hôpitaux ; (ii) le renforcement du plateau technique et la mise en service d'un autre scanner ; (iii) le renforcement du réseau des centres médico-sociaux ; (iv) la prise en charge des pathologies lourdes dans le cadre de son fonds social (achat de Pacemakers, chimiothérapie, dialyse, etc.) ; (v) la formation continue du personnel médical ; (vi) la poursuite de la réflexion sur le financement de l'action

sanitaire et social par la rentabilisation des centres médico-sociaux tout en tendant vers leur autonomisation.

II.2.3.2. Perspectives 2023-2025

La période 2023-2025 marquera la fin des projets structurants lancés par l'IPRES, la mise en production intégrale des applications de la gestion technique et administrative, le début de la rentabilisation des investissements réalisés dans le cadre de la modernisation du système d'information et du secteur immobilier.

Les attentes vis-à-vis de l'IPRES, sont nombreuses et ambitieuses ; elles portent, entre autres, sur :

- la lutte contre l'évasion sociale, la généralisation du régime complémentaire (extension aux non cadres) ;
- l'introduction d'un régime complémentaire libre basé sur la capitalisation ;
- la possibilité de procéder au rachat des périodes creuses pour les travailleurs ayant connu des ruptures dans leurs carrières, l'assouplissement des conditions pour le maintien de l'affiliation volontaire relative à la durée et à la condition d'âge ;
- l'extension de la couverture retraite au secteur non couvert (économie informelle) ;
- l'introduction d'un régime d'affiliation volontaire en faveur des travailleurs non-salariés et des sénégalais de la diaspora ;
- l'amélioration de la qualité du service, la sécurisation du système de paiement par la nouvelle carte biométrique de sécurité sociale et la multiplication des agences régionales pour se rapprocher des usagers.

II.2.3.3. Projection des produits et charges techniques 2021-2025

Les prévisions des recettes et produits et leurs différentes composantes ont été établies sur la base des évolutions constatées, comme présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19 : prévision de la situation financière de l'IPRES de 2021 à 2025

Charges administratives	2025 (projections)	2024 (projections)	2023 (projections)	2022 (budget)	2021 (budget)	2020 prov (états financiers)
	36 363 910 679	23 623 895 790	22 498 948 371	29 110 423 664	29 168 762 326	18 958 889 514
Dotations aux amortissements	2 374 912 212	1 361 601 174	1 296 763 023	1 677 826 019	1 905 000 000	1 092 726 045
Dotations aux provisions	9 350 048 077	8 687 327 418	8 273 645 160	10 704 914 375	7 500 000 000	6 971 842 500
Charges administratives hors dotations aux amortissements et aux provisions	24 638 950 391	13 574 967 199	12 928 540 189	16 727 683 270	19 763 762 326	10 894 320 969
Cotisations sociales	162 067 500 000	154 350 000 000	147 000 000 000	140 000 000 000	130 000 000 000	123 870 534 416
Majorations et pénalités	534 207 488	508 769 036	484 541 939	1 065 858 000	428 506 477	408 302 510
Produits techniques	162 601 707 488	154 858 769 036	147 484 541 939	141 065 858 000	130 428 506 477	124 278 836 926
Produits financiers	16 347 589 519	12 667 024 509	14 827 745 595	11 489 364 634	13 112 972 295	7 653 966 401

Charges administratives	2025 (projections)	2024 (projections)	2023 (projections)	2022 (budget)	2021 (budget)	2020 prov (états financiers)
	36 363 910 679	23 623 895 790	22 498 948 371	29 110 423 664	29 168 762 326	18 958 889 514
Charges techniques	133 705 687 500	127 338 750 000	121 275 000 000	115 500 000 000	110 029 408 691	105 039 001 325
Masse salariale	7 846 475 167	7 835 880 365	7 462 743 204	6 281 466 345	6 293 931 675	6 288 530 537
Dépense de formation	67 320 346	129 590 141	123 419 182	112 000 000	54 000 000	204 000 000
Charges administratives de l'ASS	2 911 887 472	1 098 231 303	2 482 552 706	905 571 060	2 396 257 502	905 907 426
Charge technique de l'ASS	1 099 283 153	1 525 820 207	1 155 697 294	1 258 149 006	904 624 759	1 258 616 334
Charges totales de l'ASS	4 011 170 625	3 820 162 500	3 638 250 000	3 150 000 000	3 300 882 261	3 151 170 040

Source : budget

Du fait de la crise induite par la pandémie liée à la Covid-19, les projections de 2021 sont minorées, une reprise progressive étant attendue à compter de l'exercice 2022. Cette hypothèse est sous-tendue par l'apport positif d'une année entière d'expérimentation du nouveau Système d'information, l'unicité des traitements IPRES/CSS relativement à la gestion employeurs, ainsi que la consolidation de la comptabilité d'engagement en ce qui concerne l'évaluation des produits techniques. Ces derniers, projetés pourraient atteindre en 2025, 162,6 milliards FCFA contre 133,7 milliards FCFA pour les charges de pensions dégageant un résultat technique positif après prise en compte des produits financiers et des charges administratives de 12,5 milliards FCFA.

II.2.4. Les contraintes ou risques identifiés

Elles portent, entre autres, sur :

- les effets de la pandémie de la Covid-19 avec une baisse des cotisations variant entre 11,8 et 9,9 milliards FCFA dont les principales causes sont les suivantes :

- une forte baisse du taux de recouvrement suite aux difficultés rencontrées durant les deux mois qui ont précédé la crise sanitaire. En effet, le taux de recouvrement a fortement chuté, passant de 96% à 77%, soit presque 20 points de baisse avant d'amorcer un léger rebond ;
- les difficultés rencontrées dans le secteur du tourisme qui semble être le plus impacté par la pandémie, avec un effet d'entraînement sur la restauration, les compagnies aériennes et ses activités annexes ;
- une tension de trésorerie permanente qui a démarré en 2020 et qui risque très probablement de se poursuivre dans les exercices suivants avec comme conséquences, une baisse des cotisations et des difficultés à couvrir les charges de paiement des pensions maintenues à des niveaux quasi stables à chaque échéance.

Hormis les périodes d'avril, juillet et octobre où les paiements mensuels et trimestriels de cotisations coïncident, l'IPRES a dû recourir à des ressources provenant de la diversification de son portefeuille d'investissements réalisés pour payer les pensions.

- **l'évasion sociale**

L'évasion sociale est estimée à plus de 50% des travailleurs relevant du droit privé du travail alors que la pérennité du système de retraite repose sur le **rapport démographique Actifs/Retraités** qui était de quatre (4) pour un (1) dans les années 70 et qui est actuellement, de deux (2) pour un (1).

- **la levée de la subordination : versement des cotisations versus liquidation des droits de retraite**

Pour qu'un travailleur, arrivé à l'âge de la retraite, puisse bénéficier d'une allocation de retraite, il fallait impérativement que ses différents employeurs aient versé les cotisations dues. Cette mesure de subordination levée par le Conseil d'Administration de l'IPRES depuis 2007, qui met fin ainsi aux liquidations partielles induites, fragilise par conséquent, les performances du recouvrement des cotisations. Beaucoup d'entreprises ne se sentent plus dans l'obligation de verser les cotisations sociales parce que sans conséquence sur la liquidation des droits dès lors que le précompte est constaté sur le bulletin de paie du salarié.

- **des difficultés à mobiliser le compte de dépôt de l'IPRES dans les livres du Trésor**

Le compte ordinaire n°52-02, ouvert dans les livres de la Recette générale du Trésor (RGT) au nom de l'IPRES, sert à l'encaissement des cotisations sociales des agents non fonctionnaires des établissements publics et parapublics. Ce compte affiche un solde créditeur d'environ 25 milliards FCFA au 30 avril 2021. Il n'est pas mobilisable à souhait et n'est pas rémunéré non plus. La technique de titrisation à laquelle l'IPRES a recours comme palliatif pour disposer du cash, est accompagné d'une décote et donc d'une perte de créances. De facto, l'IPRES se trouve ainsi dans une situation difficile avec la reconstitution du compte de dépôt malgré les titrisations de mai 2019 puis de mai 2020 d'un montant global de 60 milliards FCFA. En définitive, la titrisation comme solution à défaut, prive l'institution d'une gestion optimale de son portefeuille financier.

- **des difficultés à recouvrer les cotisations sociales des entreprises publiques et parapubliques du fait de leur immunité d'exécution**

Les entreprises publiques et parapubliques accumulent beaucoup de retards de paiements des cotisations sociales dues (Hôpital Principal de Dakar, COUD), Dakar Dem Dikk, etc.) privant l'institution des ressources nécessaires pour payer les pensions de retraite. La dette de ces entreprises publiques estimée à plus de **57 milliards FCFA** au 31 décembre 2020, reste difficilement recouvrable à cause de l'immunité d'exécution dont elles jouissent rendant ainsi inopérants les différents moyens de recouvrement dont dispose l'institution.

- **le financement de la pension minimale**

L'Etat avait pris l'engagement « d'accompagner financièrement l'institution à l'effet de pouvoir supporter les charges inhérentes à la pension minimale ». Le montant de la pension minimale est évalué à 5,4 milliards FCFA par an. Depuis sa mise en œuvre intervenue le 1er janvier 2018, l'IPRES continue d'assurer sur fonds propres, sans contrepartie de l'Etat, le paiement, soit un total cumulé de 13,9 milliards FCFA au 31 Décembre 2020. Les finances de l'IPRES sont impactées et à terme la pérennité des opérations techniques pourrait être compromise.

- **La titularisation massive des agents non fonctionnaires et érection de la fonction publique locale**

La titularisation massive à grande échelle des agents non fonctionnaires de l'Etat risque de peser sur les cotisations de l'IPRES. La fonctionnarisation massive du corps des Maîtres et Professeurs Contractuels (MC et PC), l'érection de la fonction publique locale occasionnant le transfert des salariés concernés au FNR constituent des risques de fragilisation de l'IPRES. En conséquence, le rebasculement, s'il n'est pas encadré, pourrait menacer la viabilité de l'IPRES.

III. Situation des entreprises du secteur parapublic

La loi **n°90-07 du 26 juin 1990** relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du Secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique a été abrogée et remplacée par la loi d'orientation **n°2022-08 du 19 avril 2022** relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique. Cette dernière loi, opère, entre autres innovations, un élargissement du périmètre du secteur parapublic.

Ainsi, la nouvelle loi a vocation à s'appliquer, au-delà des entreprises publiques, à toutes les personnes morales de droit public chargées de la satisfaction des besoins d'intérêt général. Cette loi distingue d'une part, les organismes publics, personnes morales de droit public chargés de missions de service public et d'autre part, les sociétés publiques, sociétés par actions détenues intégralement ou majoritairement par l'Etat.

III.1. Situation des établissements publics, des agences et autres structures administratives similaires ou assimilées

En 2021, le budget cumulé des entités suivies s'élevait à **1 663 861 528 288 FCFA**, avec des transferts attendus de l'Etat, d'un montant de **563 316 860 823 FCFA**, représentant **33,86%** des prévisions globales. Les agences d'exécution représentent **63%** du budget global des entités.

Figure 12 : répartition du budget global par catégories d'entités

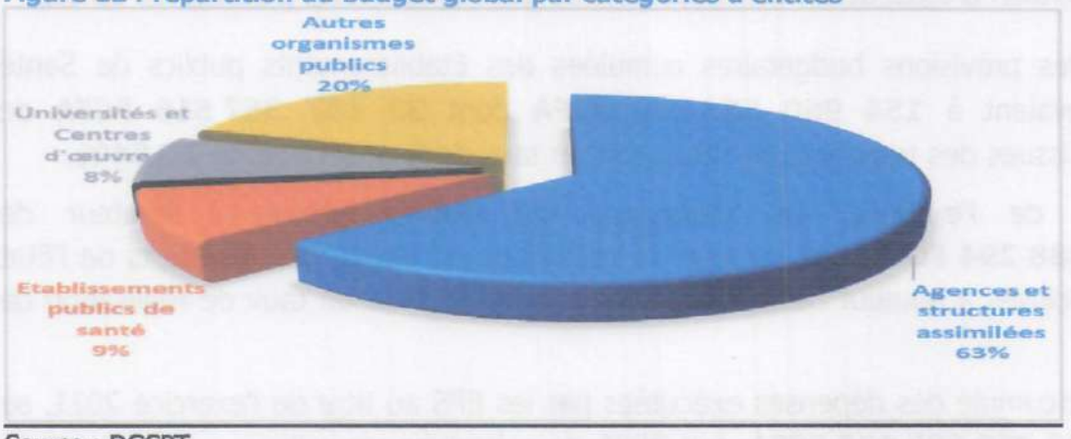

Source : DGCPT

Les prévisions globales de recettes par catégories d'organismes publics sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : proportion des transferts de l'Etat sur les ressources globales des organismes publics autonomes

Catégories d'entités	Ressources budgétaires globales	Transferts Etat	Taux de financement Etat
Agences et structures assimilées	1 052 964 560 337	321 579 009 159	30,54%
Etablissements publics de Santé	154 960 554 240	38 187 367 516	24,64%
Universités et Centre d'œuvres universitaires	134 079 227 822	107 906 530 727	80,48%
Autres organismes publics	321 857 185 889	95 643 953 421	29,72%
Total	1 663 861 528 288	563 316 860 823	33,86%

Source : DGCPT

Au terme de l'exercice 2021, les recettes ont été exécutées à hauteur de **39,13%** et les dépenses à hauteur **64,68%**. Les transferts de l'Etat ont été exécutés à hauteur de **78,85%** soit un montant de 444 203 328 167 FCFA.

Le tableau ci-dessous décrit, par catégories d'organismes, la situation d'exécution budgétaire au 31 décembre 2021.

Tableau 21 : situation d'exécution budgétaire au 31 décembre 2021

CATEGORIES D'ENTITES	BUDGET	REALISATIONS				TRANSFERTS ETAT		
		RECETTES	TAUX DE REALISATION	DEPENSES	TAUX DE REALISATION	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	1 052 964 560 337	732 126 757 798	69,53%	706 433 791 621	67,09%	321 579 009 159	237 969 949 022	74,00%
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	154 960 554 240	123 869 888 294	79,94%	107 749 690 037	69,53%	38 187 367 516	29 312 465 991	76,76%
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS	134 079 227 822	127 044 307 561	94,75%	125 877 408 423	93,88%	107 906 530 727	108 448 923 010	100,50%
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	321 857 185 889	167 203 119 591	51,95%	136 068 296 728	42,28%	95 643 953 421	68 471 990 144	71,59%
TOTAL	1 663 861 528 288	1 150 244 073 244	69,13%	1 076 129 186 809	64,68%	563 316 860 823	444 203 328 167	78,85%

Source : DGCPT

➢ Situation d'exécution budgétaire des établissements publics de santé

En 2021, les prévisions budgétaires cumulées des Etablissements publics de Santé (EPS) s'élevaient à **154 960 554 240 FCFA** dont **38 187 367 516 FCFA** de ressources issues des transferts de l'Etat, soit un taux de financement de **24,64%**.

Au terme de l'exercice, les ressources ont été mobilisées à hauteur de **123 869 888 294 FCFA**, soit un taux de réalisation de **80%**. Les transferts de l'Etat ont été mobilisés à hauteur de **29 312 465 991 FCFA**, soit un taux de réalisation de **76,76%**.

Le montant cumulé des dépenses exécutées par les EPS au titre de l'exercice 2021, se chiffre à **107 749 690 037 FCFA**, soit **70%** de prévisions annuelles.

Tableau 22 : exécution du budget des établissements publics de santé

ENTITES	BUDGET	REALISATIONS		TRANSFERTS ETAT	
		RECETTES	DEPENSES	BUDGETISES	REALISES
CHU FANN	9 111 690 000	6 997 742 648	6 300 107 764	1 270 219 000	1 070 219 000
CHNEAR	2 727 082 815	2 064 061 881	2 276 012 292	1 329 520 015	819 400 000
HOGIP(EX HOGGY)	8 597 100 058	6 895 519 964	6 633 387 713	2 504 190 000	2 096 901 122
HALD	12 540 790 000	8 798 221 197	7 316 634 156	4 794 976 900	4 374 976 900
HPD	26 767 376 878	21 865 416 510	10 987 317 221	6 018 371 444	5 673 366 279
PNA	29 553 502 690	29 562 680 098	27 140 552 005	525 200 000	500 000 000
CHR ST-LOUIS	2 763 199 500	2 153 274 210	2 263 401 614	1 019 111 500	768 209 130
EPS PIKINE	4 133 224 965	3 418 871 916	2 712 109 125	917 204 965	570 000 000
EPS KAOLACK	4 293 200 000	2 531 140 134	2 789 661 238	1 329 000 000	666 600 000
CHR ZIGUINCHOR	1 848 400 000	1 438 989 518	1 735 167 205	587 727 622	423 877 622
CHNMF TOUBA	3 625 000 000	2 195 380 117	2 442 703 857	1 313 050 000	607 050 000
CHR DIOUBEL	1 671 414 000	1 420 801 345	1 954 772 425	425 600 000	464 500 000
CHR FATICK	1 191 869 144	575 356 638	587 102 962	356 505 191	197 881 900
CHR NDIOUM	1 253 539 983	360 564 600	918 771 940	712 869 269	196 502 000
OUROSSOGUI	1 323 266 000	303 413 415	287 127 021	487 985 000	97 050 000
CHR THIES	5 002 873 265	4 612 352 383	3 907 087 930	1 392 873 265	679 826 761
CHR KEDOUGOU	453 130 000	247 507 069	187 757 624	239 000 000	230 538 250
CHR MATAM	994 100 000	62 500 000	860 813 341	525 000 000	330 397 973
CHR MBOUR	1 935 399 586	1 239 569 177	1 253 020 168	536 050 495	250 000 000
CHR KAFFRINE	813 631 000	237 653 149	308 099 499	247 950 000	19 000 000
CHR SEDHIOU	569 064 160	241 695 875	127 718 782	327 000 000	172 500 000
CHR KOLDA	2 237 168 685	1 352 953 540	1 380 127 290	1 159 325 407	742 532 907
CHRASM	1 948 076 887	1 753 046 766	1 891 497 658	267 600 000	355 600 000
CNAO	614 800 000	377 791 110	380 000 329	225 800 000	100 000 000
CNTS	1 186 993 307	796 472 276	863 219 479	696 699 000	488 689 000
DALAL JAMM	5 650 200 000	5 093 847 210	4 481 450 860	3 000 000 000	3 199 430 907
EPS ABASS NDAO	4 068 595 958	3 066 869 986	3 702 914 692	1 492 797 061	938 008 000
EPS TOUBA NDAMATOU	595 140 606	432 533 923	348 076 591	167 994 068	50 000 000
EPS LINGUERE	880 603 000	739 436 883	622 108 963	250 250 000	196 249 000
HOP ACK AGNAM	347 206 000	122 987 278	122 987 278	195 456 000	100 000 000
HOP A A SY TIV	1 236 658 830	873 086 422	1 141 797 357	346 000 000	289 173 252
HOP DE LA PAIX ZIG	1 263 058 861	1 065 741 136	952 810 286	380 000 000	343 709 743
IHS	1 474 440 300	1 079 076 080	950 845 150	250 000 000	200 000 000
ROUI BAUDOUIN	1 550 999 500	1 012 976 301	1 203 081 388	300 000 000	112 500 000
HED	2 621 425 000	1 236 314 589	1 544 403 378	837 905 000	550 000 000
YOUSSOU MBARGANE	1 331 526 803	1 006 584 188	1 008 852 769	494 510 069	300 000 000
CHNPT	1 102 458 298	961 867 169	858 977 711	578 426 795	452 576 795
SAMU	5 682 348 161	5 675 591 593	3 307 212 976	685 199 450	685 199 450
TOTAL EPS	154 960 554 240	123 869 888 294	107 749 690 037	38 187 367 516	29 312 465 991

Source : DGCPT

➢ Situation d'exécution budgétaire des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires

En 2021, les prévisions globales de recettes des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires s'élevaient à **134 079 227 822 FCFA** dont 107 906 530 727 FCFA à financer par les transferts attendus de l'Etat.

A la fin de l'année 2021, les recettes sont réalisées à hauteur de **127 044 307 561 FCFA**, soit **95%** des prévisions dont 108 448 923 010 FCFA issus des transferts de l'Etat.

Les dépenses des Universités et Centres d'œuvres universitaires sont exécutées à hauteur de **125 877 408 423 FCFA**, soit **93,88%** du budget annuel.

Tableau 23 : exécution du budget des établissements publics d'enseignement supérieur et centres d'œuvres universitaires

ENTITES	BUDGET	REALISATIONS		TRANSFERTS ETAT	
		RECETTES	DEPENSES	BUDGETISES	REALISES
COUD	28 492 484 358	28 676 901 772	28 574 160 345	26 556 973 100	27 256 695 900
CROUS SAINT-LOUIS	10 116 550 000	9 644 181 562	9 644 181 562	9 137 915 000	9 143 260 000
CROUS BAMBEY	4 316 424 415	4 172 776 627	4 103 027 815	3 948 503 557	3 948 503 557
CROUS ZIG	3 436 406 000	3 216 081 455	3 297 139 270	3 080 216 000	3 042 612 967
CROUS THIES	4 053 208 797	3 937 735 672	3 959 464 560	3 787 308 797	3 787 308 797
SOUS TOTAL CENTRE	50 415 073 570	49 647 677 088	49 577 973 552	46 510 916 454	47 178 381 221
EPT	1 915 796 477	1 867 332 457	1 708 966 419	1 796 017 250	1 773 288 076
ESP	4 452 896 891	4 507 987 848	3 614 791 949	325 000 000	0
FASEG	1 837 218 636	1 225 408 686	1 060 269 951	428 593 636	130 500 000
FASTEF	792 150 009	551 963 843	549 574 943	146 500 000	140 000 000
FLSH	1 177 098 500	1 078 839 483	1 056 576 494	550 000 000	500 000 000
FMPOS	2 019 676 199	1 939 784 316	1 186 676 594	140 000 000	80 000 000
FSJP	767 334 197	568 057 769	568 158 591	120 000 000	120 000 000
FST	1 049 000 000	852 059 378	631 786 667	242 674 892	223 844 273
UADB	5 783 939 477	4 840 166 188	5 699 582 774	4 423 574 808	4 171 537 578
UGB	11 824 677 764	11 832 296 347	11 219 047 508	11 487 465 761	11 506 566 833
USSEIN	2 356 017 236	2 307 224 260	2 283 238 269	2 155 654 400	2 128 436 424
U. THIES	7 280 647 290	6 791 325 453	6 318 965 616	5 798 758 029	5 638 477 245
UCAD	42 407 701 576	39 034 184 445	40 401 799 096	33 781 375 497	34 857 891 360
SOUS TOTAL UNIVERSITES	83 664 154 252	77 396 630 473	76 299 434 871	61 395 614 273	61 270 541 789
SOUS TOTAL EPA	134 079 227 822	127 044 307 561	125 877 408 423	107 906 530 727	108 448 923 010

Source : DGCPT

- **Projections sur l'exécution budgétaire des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées au 31 décembre 2022**

Le budget des organismes publics arrêté au 31 mars 2022 s'élève à **2 096 010 754 640 FCFA**. L'exécution a atteint un taux de réalisation de 23%, soit 482 071 682 136 FCFA.

Sur la base du taux moyen de l'évolution de l'exécution budgétaire des organismes publics autonomes observé sur les trois (3) derniers exercices budgétaires, il est attendu, au 31 décembre 2022, un niveau de réalisation budgétaire globale de l'ordre de **1 448 993 144 556 FCFA**.

Tableau 24 : projections des réalisations au 31 décembre 2022

CATEGORIES D'ENTITES	BUDGET	REALISATIONS				TRANSFERTS ETAT		
		RECETTES	PROJECTIONS AU 31 /12/2022	DEPENSES AU 31 MARS 2022	PROJECTIONS AU 31 /12/2022	PREVISIONS	REALISATIONS AU 31/03/2022	PROJECTIONS AU 31 /12/2022
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	1 542 280 548 246	350 353 334 439	1 072 348 396 076	125 479 130 682	1 034 715 826 611	402 237 399 926	75 145 242 893	297 657 529 966
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	158 251 389 829	38 737 544 487	126 500 463 790	26 036 321 327	110 037 927 301	42 500 429 428	17 621 664 770	32 623 154 547
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS	150 248 023 574	59 169 152 330	142 364 752 747	39 675 281 229	141 057 135 661	114 778 746 016	52 380 978 054	115 355 681 496
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	245 230 792 991	33 811 650 880	127 396 110 466	15 523 343 066	103 673 734 098	56 736 219 128	14 762 978 871	40 617 746 318
TOTAL	2 096 010 754 640	482 071 682 136	1 448 993 144 556	206 714 076 304	1 355 628 644 923	616 252 794 498	159 910 864 588	485 945 941 523

Source : DGCPT

III.2 Performances opérationnelles des sociétés publiques

Cette partie concerne un échantillon de quatorze (14) sociétés publiques dont huit (8) sociétés nationales et six (6) sociétés anonymes à participation publique majoritaire. Il représente plus de 95% de la valeur d'équivalence des participations de l'Etat détenues au sein de l'ensemble de ces entités. Enfin, toutes les données des sociétés suivies dans le cadre de la présente étude sont issues de leurs états financiers de l'exercice 2020.

III.2.1. Situation des sociétés nationales

- **Présentation et analyse sommaire des données bilancielles**

Tableau 25 : présentation des principales valeurs bilancielles des sociétés nationales

Valeurs de bilan et Ratios de structure	Actif immobilisé	Capital social	Capitaux propres
SENELEC	1 059 975 569 347	175 236 344 521	531 601 947 750
SN PAD	114 014 833 065	52 000 000 000	110 390 649 056
SONES	494 457 652 173	104 525 769 483	471 509 073 253
SAED	148 677 395 283	2 500 000 000	151 726 737 642
FONSIS	16 131 233 713	3 000 000 000	6 520 999 994
LONASE	17 692 060 237	8 998 870 000	16 235 277 381
SN HLM	22 653 478 030	6 000 000 000	5 277 311 933
RTS	13 685 901 801	7 000 000 000	27 043 625 850

Valeurs de bilan et Ratios de structure	Actif immobilisé	Capital social	Capitaux propres
Exercice 2020	1 887 288 123 649	359 260 984 004	1 320 305 622 859
Exercice 2019	1 721 895 627 621	359 260 984 004	1 248 799 026 281
Variations	165 392 496 028	0	71 506 596 578
Taux	9,61%	0,00%	5,73%

Source : DGCPT

Comparé à l'exercice 2019, les sociétés nationales ont enregistré en 2020 une hausse de leur actif immobilisé de 9,61% et de leurs capitaux propres de 5,73%.

Tableau 26 : évolution des principaux indicateurs bilanciels des sociétés nationales entre 2019 et 2020

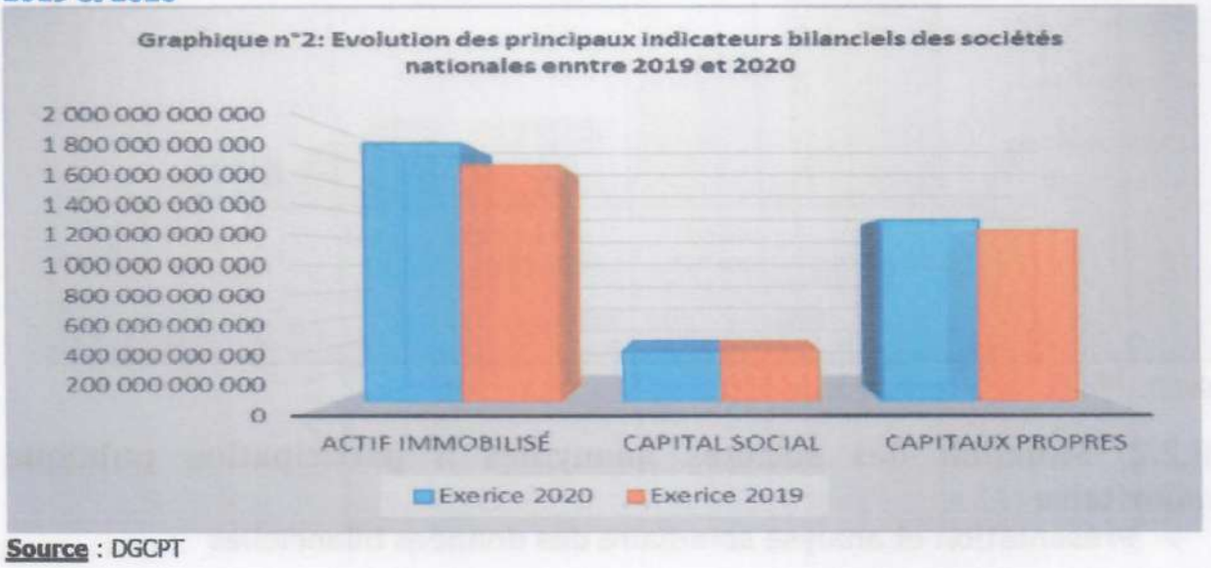

Source : DGCPT

➢ Présentation et analyse sommaire des soldes de gestion

Tableau 27 : présentation des principaux soldes de gestion des sociétés nationales

Soldes de gestion	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Charges de personnel	EBE	Résultat net
SENELEC	518 869 963 034	136 499 930 156	59 491 320 136	77 008 610 020	38 444 155 529
SN PAD	59 744 028 558	43 268 663 087	28 131 416 083	15 137 247 004	10 561 087 932
SONES	28 261 641 433	25 713 851 069	2 788 128 023	22 925 723 046	4 311 377 889
SAED	117 848 394	3 242 190 406	3 108 896 259	133 294 147	112 033 963
FONSIS	262 654 585	-217 292 066	1 223 584 279	-1 440 876 345	-811 485 509
LONASE	36 102 990 409	11 086 003 860	7 225 488 320	3 860 515 540	1 391 642 283
SN HLM	1 816 103 843	1 883 181 365	1 988 149 726	-104 968 361	272 928 308
RTS	4 180 895 797	6 526 228 484	8 623 531 531	-2 097 303 047	-2 882 240 153
Exercice 2020	649 356 126 053	228 002 756 361	112 580 514 357	115 422 242 004	51 399 500 242
Exercice 2019	682 570 926 875	182 490 777 532	108 489 525 808	74 751 151 440	6 034 120 163
Variations	-33 214 800 822	45 511 978 829	4 090 988 549	40 671 090 564	45 365 380 079
Taux	-4,87%	24,94%	3,77%	54,41%	751,81%

Source : DGCPT

La même dynamique haussière notée au niveau des valeurs bilancielles est également observée sur les principaux soldes de gestion des sociétés nationales notamment marquée par une nette croissance de la valeur ajoutée (+24,94%), de l'EBE (+54,41%) et du résultat net (+751,81%). Ces données traduisent une grande résilience globale des sociétés nationales face au contexte sanitaire de 2020.

Figure 13 : évolution des soldes de gestion des sociétés nationales entre 2019 et 2020

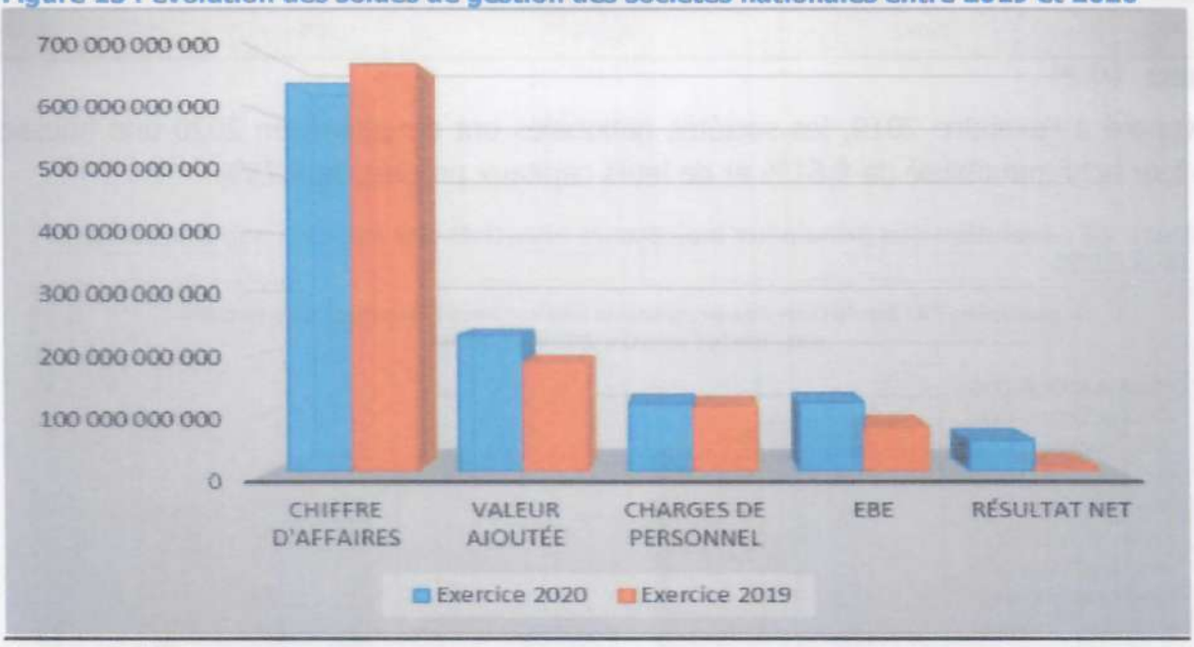

Source : DGCPT

III.2.2. Situation des sociétés anonymes à participation publique majoritaire

➢ Présentation et analyse sommaire des données bilancielles

Tableau 28 : présentation des principales valeurs bilancielles des sociétés anonymes à participation publique majoritaire

Valeurs de bilan et Ratios de structure	Actif immobilisé	Capital social	Capitaux propres
APIX	12 542 070 884	4 950 000 000	2 745 621 464
SONACOS	32 655 005 030	20 234 070 000	21 642 288 326
SICAP	52 300 532 989	2 742 640 000	7 026 345 312
DAKAR DEM DIKK	78 435 347 665	1 500 000 000	-11 605 270 339
SIRN	5 086 148 093	4 356 890 000	3 147 978 323
SSPP LE SOLEIL	1 860 882 191	277 400 000	-2 204 147 651
Exercice 2020	182 879 986 852	34 061 000 000	20 752 815 435
Exercice 2019	205 773 263 644	34 061 000 000	30 820 666 385
Variations	-22 893 276 792	0	-10 067 850 950
Taux	-12,52%	0,00%	-48,51%

Source : DGCPT

Contrairement aux sociétés nationales, comparé à l'exercice 2019, on note chez les sociétés anonymes à participation publique majoritaire (SAPPMaj), une baisse sur leurs principaux indicateurs bilanciels. En effet, l'actif immobilisé et les capitaux propres ont respectivement baissé de 12,52% et 48,51%.

Figure 14 : Evolution des principaux indicateurs bilanciels des SAPPMaj entre 2019 et 2020

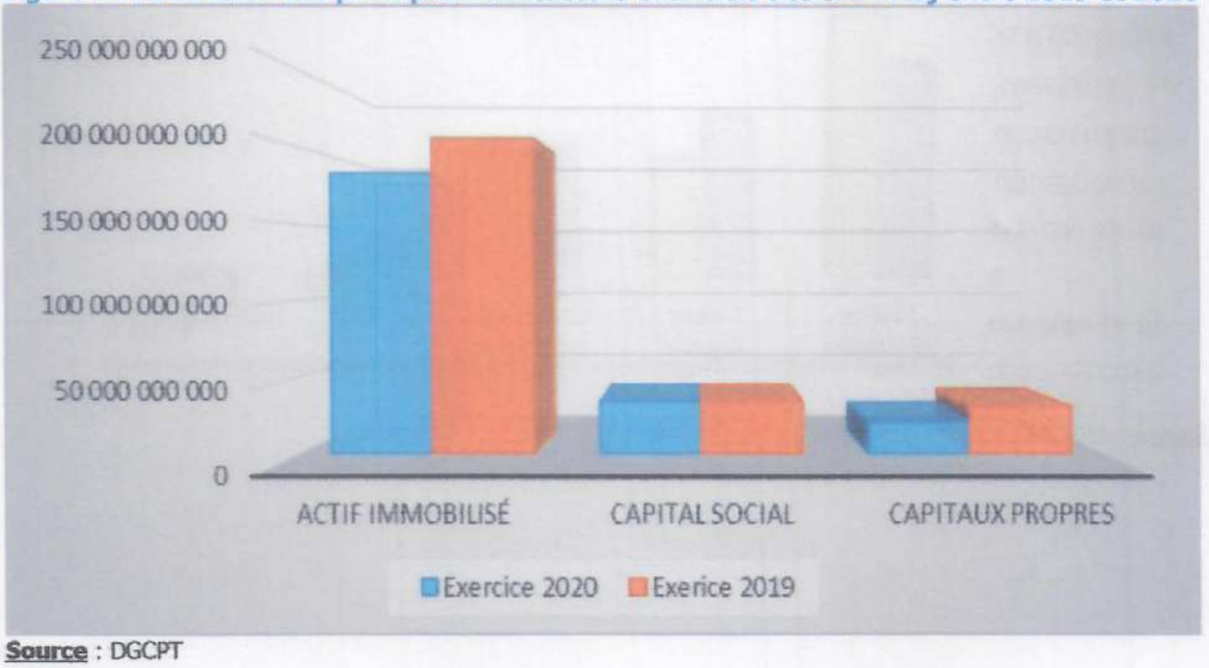

Source : DGCPT

➢ Présentation et analyse sommaire des soldes de gestion

Tableau 29 : Présentation des principaux soldes de gestion des SAPPMaj

Soldes de gestion	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Charges de personnel	EBE	Résultat net
APIX	4 662 393 568	3 511 995 277	3 078 617 314	433 377 963	12 703 864
SONACOS	25 618 839 937	9 464 381 997	5 348 379 058	4 116 002 939	1 037 737 515
SICAP	4 126 407 420	2 939 567 336	1 606 045 643	1 333 521 693	47 681 655
DAKAR DEM DIKK	7 169 845 888	14 126 969 830	13 772 545 037	354 424 793	-6 729 658 405
SIRN	251 217 848	190 860 460	234 093 404	-43 232 944	-382 051 723
SSPP LE SOLEIL	1 565 836 781	2 545 830 043	2 523 131 114	22 698 929	129 962 009
Exercice 2020	43 394 541 442	32 779 604 943	26 562 811 570	6 216 793 373	-5 883 625 085
Exercice 2019	61 165 450 842	23 816 508 743	27 539 159 893	-2 499 626 603	-13 775 261 285
Variations	-17 770 909 400	8 963 096 200	-976 348 323	8 716 419 976	7 891 636 200
Taux	-29,05%	37,63%	-3,55%	-348,71%	-57,29%

Source : DGCPT

Hormis la hausse notée sur la valeur ajoutée (+37,63%), la même tendance baissière est également observée au niveau du chiffre d'affaires (29,05%), l'EBE (348,71%) et du résultat net (57,29%).

Figure 15 : évolution des soldes de gestions des SAPPMaj entre 2019 et 2020

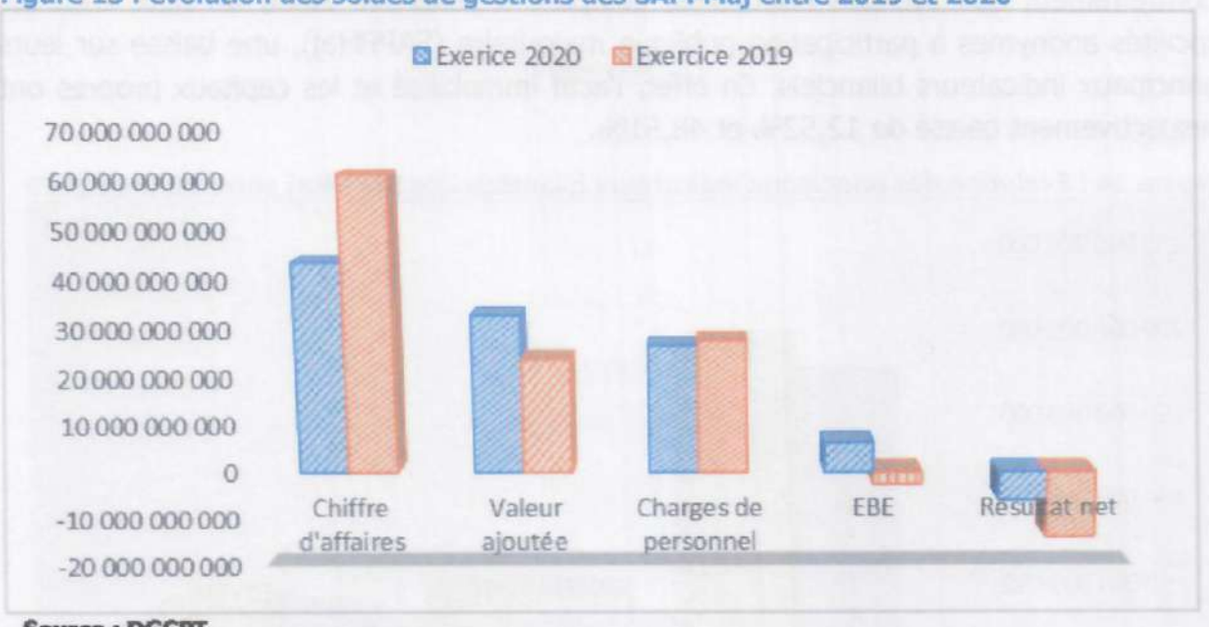

Source : DGCPT

CHAPITRE V : GESTION DES RISQUES BUDGETAIRES

Ce chapitre met en lumière les risques budgétaires dont la prise en compte est devenue un impératif face à un environnement sujet à des chocs imprévisibles susceptibles de perturber, à tout moment, l'équilibre macro budgétaire.

L'analyse va s'articuler autour de l'identification et de la quantification des risques dont l'impact budgétaire et la probabilité d'occurrence sont importants pour le pays. Elle est complétée par l'exploration des solutions de mitigation pour les contenir.

I. Les risques macroéconomiques

Ils sont appréhendés à deux (2) niveaux : externe et interne présentant à la fois une analyse qualitative et quantitative.

I.1 Les risques externes

Parallèlement à la persistance des effets de la pandémie de la Covid-19, des inquiétudes subsistent avec des tensions géopolitiques dans le monde résultant du conflit russo-ukrainien. La conjugaison de ces deux phénomènes a déjà des répercussions négatives sur les chaînes d'approvisionnements, le relèvement des cours du pétrole et du gaz ainsi que des produits alimentaires, en particulier, le blé dont les importations africaines représentent à peu près 44%. Au regard des relations commerciales étroites qui existent entre le Sénégal et le Mali, la prolongation des sanctions de la CEDEAO vis-à-vis de ce partenaire stratégique constitue un risque majeur pour l'économie nationale, notamment, pour les cimenteries. Ces effets pourraient s'amplifier.

Globalement, en fonction de leur probabilité d'occurrence, la classification suivante pourrait être retenue pour les risques externes :

⇒ **la prolongation du conflit russo-ukrainien**

Les importations en provenance de la Russie et de l'Ukraine représentent 6% des importations totales du Sénégal. Les principaux produits importés sont les huiles brutes de pétrole, le blé et les matériaux de constructions tels que le fer, l'acier, etc. En l'absence de produits de substitution, une rupture de la chaine d'approvisionnement entre ces deux (2) pays et le Sénégal, devrait impacter les secteurs tels que le raffinage des hydrocarbures, l'énergie, la construction, l'agroalimentaire, notamment, la transformation des produits céréaliers. Globalement, l'activité économique devrait baisser de 1 point de pourcentage en 2023 comparativement à la Loi de finances initiale 2022 et de 0,4 point de pourcentage sur la période 2023-2026. S'agissant des finances publiques, le déficit budgétaire devrait se creuser davantage de 2,4 points de pourcentage en 2023 comparativement à la LFI 2022.

⇒ **Le renchérissement des cours des hydrocarbures**

Globalement, le secteur de l'énergie fait face à plusieurs défis qui ont pour noms : (i) la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures ; (ii) l'accès universel et durable à des services de l'électricité à moindre coûts ; (iii) le parachèvement de la réforme du cadre légal et règlementaire du secteur et ; (iv) l'amélioration du dispositif de pilotage. Au niveau du secteur productif, la croissance du PIB devrait se rétracter de 1,2 point de pourcentage comparativement à la LFI 2022. En effet, la croissance du PIB passerait de 5,5% à 4,3% en 2022. Les sous-secteurs de raffinage et de la chimie devraient pour leur part, baisser de 37,1 et 41,8 points de pourcentage respectivement.

⇒ **La hausse continue des cours des produits alimentaires**

Au plan intérieur, l'information conjoncturelle sur les trois (3) premiers mois de 2022 fait ressortir une inflation (mesurée par l'indice national des prix à la consommation) de 6,1%, portée par les produits alimentaires qui ont progressé de 10% sur la même période. Au regard de la tendance des cours des produits alimentaires ainsi que des cours du pétrole, l'inflation pourrait dépasser la barre de 3% en fin d'année 2022, en liaison avec l'évolution des produits alimentaires. Cette situation, si elle perdure, présente le risque d'affecter durablement le pouvoir d'achat des ménages.

Toutefois, des dispositions sont en train d'être prises par les pouvoirs publics pour subventionner les prix des denrées alimentaires de première nécessité (huile, riz, sucre, etc.) et maintenir stable les prix à la pompe pour certains produits, nonobstant la flambée des cours du pétrole brut. Certaines de ces subventions concernent des renonciations à des recettes fiscales et douanières.

⇒ **La prolongation de l'embargo sur le Mali**

Le solde commercial du Sénégal vis-à-vis du Mali est largement excédentaire et se chiffre en moyenne à 473,9 milliards FCFA sur la période 2018-2019. S'agissant des parts de marché, le Mali est le premier client du Sénégal dans l'espace CEDEAO, toutefois, ses parts de marchés ont baissé passant de 60,7% en 2019 à 55,2% en 2021. La part des exportations vers le Mali rapportée au total des exportations sénégalaises vers le reste du monde, demeure, également, non négligeable avec un taux de 20% sur la période 2019-2021.

Concernant la structure des exportations du Sénégal vers le Mali, les hydrocarbures constituent, depuis 2017, le premier produit avec une part moyenne de 35,8% sur la période. Le ciment est le deuxième produit qui connait une tendance baissière, passant de 31,9% en 2015 à 13,5% en 2020. Cette situation s'explique par la construction de cimenteries au Mali, mais aussi, par la concurrence de la Turquie et de la Côte d'Ivoire sur ce même produit. En dehors des produits pétroliers et le ciment, les exportations vers le Mali portent essentiellement sur les potages et bouillons, les engrais minéraux ou chimiques et le riz.

I.2 Les risques internes

Le programme économique et financier adossé au PSE vise, dans son axe 1, la transformation structurelle de l'économie du Sénégal qui constitue un avantage majeur pour la résilience. Toutefois, à l'instar des autres pays, le degré de vulnérabilité de l'économie sénégalaise a été mis en exergue par les chocs exogènes liés à la crise sanitaire et la flambée des cours mondiaux des matières premières de base.

Ces risques internes peuvent être classés comme suit :

⇒ **La baisse de la production agricole**

Au niveau du secteur productif, il ressort qu'une baisse de la production agricole impacte négativement la croissance économique dans les mêmes proportions à moyen terme.

Toutefois, à long terme, ce choc s'amenuise et l'activité économique semble bénéficier d'un effet de rattrapage une année après le choc appliqué sur l'année de référence (2021). Les prix aux producteurs, pour leur part, vont augmenter du fait de la baisse de la production agricole.

En définitive, il faut noter qu'une baisse de la pluviométrie impacte faiblement les recettes fiscales. Toutefois, les mesures d'interventions de l'État en guise de soutien aux populations, rurales notamment, peut affecter significativement le déficit.

En effet, les subventions au sous-secteur agricole ont globalement augmenté, passant de 21,7 milliards FCFA en 2000 à 43,6 milliards FCFA en 2018, avec des montants relativement élevés de 90,5 milliards FCFA et 73,4 milliards FCFA respectivement en 2007 et 2012.

⇒ **Le retard dans la production du pétrole et du gaz**

L'exploitation des hydrocarbures initialement prévue en 2021 a été reportée en 2022 puis en 2023, ce qui a conduit à des révisions perpétuelles du cadre macroéconomique et des changements majeurs dans la politique de dépenses de l'Etat. Les services de l'Etat restent vigilants sur les risques de glissement des dates de démarrage de production des projets Grand Tortue Ahmeyim (GTA) et Sangomar du fait notamment des aléas liés à la gestion de la Covid-19 en Chine ou encore aux perturbations induites par le conflit russo-ukrainien. Ces contraintes pourraient faire décaler la vente des hydrocarbures en 2024.

Par ailleurs, les revenus provenant des hydrocarbures sont particulièrement exposés à la forte volatilité des prix pouvant impacter significativement les projections initiales. Le mécanisme de gestion des fluctuations de prix permet, à travers les règles définies par la loi **n°2022-09 du 19 avril 2022**, de préserver l'exécution du budget. La gestion du « risque prix » est fortement dépendante du fonds de stabilisation (FS), qui dans son

rôle de stabilisateur annihile l'effet procyclique qu'engendrerait une évolution défavorable de la conjoncture des marchés mondiaux sur les revenus attendus. Ce risque est davantage élevé en début d'exploitation, car le FS ne pourrait intervenir pour soutenir le budget compte tenu de son faible niveau d'accumulation.

Dès lors, il est impératif dans le processus de collecte des recettes d'hydrocarbures de définir un principe d'abondement basé sur un agencement en cohérence avec les objectifs de stabilité macro-budgétaire. Ainsi, le budget, serait le premier à être abondé pour préserver l'exécution des dépenses programmées, puis successivement le Fonds intergénérationnel (FIG) et le Fonds de Stabilisation (FS).

L'atteinte des objectifs de perception des recettes allouées au budget et au FIG est associée à une probabilité estimée à environ 75%.

Pour le FS, la probabilité de recouvrement liée aux recettes de référence, serait un peu moins élevée, avec un taux d'environ 62%.

S'agissant du plafond d'accumulation du FS, il est estimé à environ 546,9 milliards FCFA sur la base du niveau actuel des prix et des projections retenues. L'abondement du FS par les recettes permettrait d'atteindre un niveau d'accumulation de l'ordre de 3% en 2023 puis progressivement 37% et 70% respectivement en 2024 et 2025.

Les autres mécanismes d'abondement du FS, notamment à travers l'écart entre les recettes effectives et de référence, devrait avec une espérance moins élevée permettre d'atteindre le plafond d'accumulation optimal dans un délai largement en phase avec les dispositions de ladite loi, soit sur les 3 premières années d'exploitation.

⇒ **L'instabilité liée aux échéances électorales**

Le Sénégal, à l'image des démocraties majeures, devrait faire face à deux (2) échéances électorales en 2022 et en 2024. Toutefois, malgré la stabilité politique, il subsiste des risques pré et/ou post-électorales avec des conséquences socio-économiques imprévisibles.

Pour rappel, plusieurs études ont montré que durant la période électorale, pour les pays en voie de développement, l'activité économique baisse en liaison avec un ralentissement des investissements, notamment, public au détriment des dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, l'investissement privé est au ralenti en rapport avec l'attentisme des acteurs quant à l'issue des élections.

Une lecture historique entre les élections législatives et présidentielles et l'évolution de l'activité économique au Sénégal, montre un ralentissement voire une baisse de la production nationale, notamment, dans le secteur des services qui reste le plus vulnérable. A ce titre, une instabilité électorale devrait davantage se répercuter dans les services, et dans une moindre mesure, le secteur secondaire. Des lors, d'éventuelles

tensions post-électorales, selon la période de tenue des élections, pourraient se traduire par une baisse de la croissance économique, par conséquent un creusement du déficit budgétaire.

⇒ **La mise en œuvre des accords syndicaux à l'horizon 2024**

Le chef de l'État a réitéré sa volonté d'améliorer le pouvoir d'achat des agents publics avec l'entrée en vigueur des revalorisations salariales, ce qui constitue un effort budgétaire spécial d'environ **120 milliards FCFA**.

Ainsi, l'objectif des autorités est de corriger les disparités salariales notées dans la fonction publique. A cet effet, la poursuite de la mise en œuvre des accords d'ici 2024 devrait se traduire par un creusement du déficit de **0,5 point de pourcentage** en moyenne, chaque année, en comparaison avec la loi de finances initiale de 2022.

⇒ **Les risques liés aux sociétés publiques**

Dans le cadre de la présente analyse, le périmètre retenu comporte quatorze (14) entités dont huit (8) sociétés nationales (SN) et assimilées et six (6) sociétés à participation publique majoritaire (SAPPMAJ).

Au regard du poids de la **SENELEC** (36,96%), de la **SONES** (36,19%) et de la **SN PAD** (8,47%) et de la valeur d'équivalence des participations de l'État au niveau des sociétés nationales, leur évaluation traduit un niveau de risque qui varie entre les scores « faible » et « très faible ».

Quant à la cartographie des risques des SAPPMAJ ciblées, une vue d'ensemble permet de déduire que cette catégorie semble présenter plus de risques que les sociétés nationales. En effet, sur six (6) entités évaluées, les trois (3) présentent un niveau de risque élevé, un (1) présente un niveau de risque très élevé et les deux (2) restantes affichent respectivement des niveaux de risques faible et modéré.

En application des dispositions des **articles 664** et suivants de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, lorsque les capitaux propres d'une société sont inférieurs à la moitié du capital social, leur reconstitution doit être effectuée dans un délai de vingt-quatre (24) mois. Dès lors, il est possible, sur la base du niveau des capitaux propres des sociétés, de déterminer le montant du risque à supporter par l'État, qui peut choisir l'option d'une augmentation de capital par injection de trésorerie pour y faire face.

Sous ce rapport, il est à relever une certaine maitrise du risque concernant les sociétés publiques. Toutefois, pour les structures actuellement en difficulté, l'État pourrait budgétairement être impacté à minima, à hauteur de 100 milliards FCFA environ, pour éponger la perte de capitaux propres.

Ce risque budgétaire est, cependant, atténué par la possibilité d'une augmentation de capital par conversion de la créance que l'Etat détient sur les sociétés en cause.

II. Les risques liés aux Partenariats publics-privés (PPP)

La première étape du cycle de vie des projets PPP est l'évaluation préalable qui consiste d'une part, à identifier l'ensemble des responsabilités et des risques associés au projet, et susceptibles d'en affecter le succès et d'autre part, à choisir la formule contractuelle la mieux adaptée au projet.

L'allocation optimale des risques dans les contrats PPP répond à un souci d'équilibre économique et financier et d'optimisation financière dans un contexte de rareté des ressources.

Elle constitue en effet, aux termes de **l'article 4 alinéa f) de la loi n°2021-23 du 02 mars 2021** portant nouveau cadre des PPP, un principe fondamental des contrats de PPP.

C'est dans ce sens que **l'article 6 de ladite loi en ses alinéas c) et d)**, rend obligatoire l'évaluation préalable des projets par l'autorité contractante. Son objectif principal est de déterminer la meilleure option possible y compris celle des PPP, ainsi que l'allocation optimale des risques liés à l'option choisie.

A la faveur de cette nouvelle réglementation, l'accent est mis sur la préparation qui est une phase importante du cycle de vie des projets PPP.

Ainsi, ladite loi a prévu en son **article 21** que « *les projets de contrat de partenariat public-privé donnent lieu à une évaluation préalable, réalisée par l'autorité contractante et soumise à l'avis consultatif de l'Unité nationale d'Appui aux PPP (UNNAPPP)* ».

L'évaluation préalable fait apparaître les motifs à caractère économique, social, financier, juridique et administratif qui conduisent l'autorité contractante à engager la procédure de passation d'un tel contrat. Cette évaluation comporte une analyse comparative de différentes options, notamment en termes de coût global, de partage des risques et de profits, ainsi qu'au regard des préoccupations de développement durable.

C'est dans cette optique de prise en compte des risques budgétaires, notamment de la soutenabilité budgétaire des projets PPP que l'article **23 alinéa 4** dispose que : « *Avant de rendre son avis consultatif de l'évaluation préalable des projets, l'UNAPPP saisit le Ministre chargé des Finances d'une demande d'avis portant sur :*

- *l'évaluation des implications budgétaires du projet ;*
- *l'analyse de sa soutenabilité à long terme sur les finances publiques ;*
- *les exigences ou exonérations fiscales éventuelles du projet ;*

- *l'assiette foncière du projet d'investissement, le cas échéant, ainsi que l'état des droits réels et charges y afférents* ».

L'**article 22** rappelle également que « *le Ministre en charge des Finances s'assure que les autorités contractantes inscrivent chaque projet de PPP dans le cycle budgétaire de la dépense publique, y compris notamment dans les projections budgétaires de l'État. Les autorités contractantes veillent au respect des règles en matière de comptabilisation des engagements pris dans le cadre d'un contrat de PPP, conformément aux prescriptions de la législation et de la règlementation en vigueur* ».

III. Les risques liés à la dette publique et aux garanties

IV.1 Risque de refinancement

Le risque de refinancement se traduit par la difficulté voire l'impossibilité pour un débiteur à contracter des emprunts pour payer d'autres échéances de dette. Environ 30% de l'encours de la dette intérieure à fin 2021 est à refinancer sur la période 2022-2023, en raison d'une concentration assez forte d'échéances. Ceci est révélateur d'une vulnérabilité du portefeuille de la dette intérieure.

S'agissant de la dette extérieure et, de manière globale, de la dette totale de l'administration centrale, il convient de retenir que le risque de refinancement est faible compte tenu de: (i) la maturité moyenne relativement longue ; (ii) l'absence de pics de refinancement significatif à court terme et (iii) un meilleur profil d'amortissement de la dette publique à la faveur d'opérations de gestion proactive de passifs, par le biais essentiellement de rachats à la fois sur le marché international (titres Eurobond) que sur le marché régional des titres publics de l'UEMOA.

Un recours croissant à des financements commerciaux de courte maturité pourrait être ainsi une contrainte.

IV.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt concerne l'exposition aux changements de taux d'intérêt pouvant impacter le montant budgétisé du service de la dette. Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette ressort à 3,5% à fin 2021. Un taux de 90% du stock de la dette publique à fin 2021 est à taux d'intérêt fixe. L'exposition aux fluctuations éventuelles des indices de référence des taux flottants (Euribor, Libor) aurait un impact assez limité sur le service de la dette. Toutefois, un recours plus grand, à l'avenir, aux prêts commerciaux non concessionnels, pourrait engendrer une incidence plus considérable, en cas de fluctuations.

IV.3. Risque de change

Le risque de change peut se définir comme l'augmentation potentielle du service de la dette par rapport au montant budgétisé du fait des variations du taux de change.

Près de 74% du portefeuille de la dette publique, à fin 2021, est libellé en devises étrangères dont 45,8% en euro et 40,6% en dollars. La dette exposée aux fluctuations de taux de change représente 39,9% du portefeuille de la dette totale à fin 2021 contre 42% à fin 2020. Au regard de la relative importance des instruments en dollar, les fluctuations entre le dollar et le FCFA constituent un facteur de vulnérabilité. A titre d'exemple, le service de la dette directement libellé en dollar américain (USD) pour l'année 2022 porte sur près de 220 millions USD. Ce service équivaut à près de 135 milliards FCFA (soit 18% du service de la dette extérieure en 2022) sur la base d'un taux USD/XOF à 610 FCFA. Une augmentation ou baisse de 10% de ce taux entraînerait une hausse ou baisse du service de 13,4 milliards FCFA.

A moyen et long terme, la part de la dette libellée en « Euro » représente, également, un risque potentiel particulièrement en cas de réforme du régime monétaire et du régime de change.

Cependant, le risque de change est géré de façon proactive à travers : (i) un recours croissant au marché financier et au marché régional des titres publics de même qu'aux nouvelles sources d'endettement extérieur en « Euro » et (ii) la mise en place d'opérations de couverture de change.

IV.4 Risques liés à l'émission de garanties publiques

L'émission de garanties constitue une source de risque budgétaire, en cas d'appel pour le remboursement des prêts adossés aux garanties.

En fin 2020, le montant des prêts garantis, intégré dans la dette de l'Etat, ressort à près de 562 milliards FCFA et représente 3,7% du PIB.

Également, le recours croissant aux PPP, attendu dans le cadre de la mise en œuvre des prochains programmes d'investissements du PAP2A, devrait accroitre les garanties y afférentes et induire une plus grande exposition budgétaire.

IV. Les risques liés aux Catastrophes naturelles

A l'instar de nombreux pays de la sous-région, le Sénégal est de plus en plus exposé aux catastrophes naturelles amplifiées par le changement climatique et la pression démographique autour des grands centres urbains. Les risques budgétaires pouvant y découler se décomposent comme suit :

⇒ **Risques liés aux inondations**

Sur les trois (3) dernières années, l'État a dû mobiliser des ressources additionnelles pour faire face aux inondations, à travers le plan ORSEC. A titre d'exemple, des crédits de 10 milliards FCFA ont été alloués à ce Plan en 2020 dont trois (3) milliards FCFA en appui direct aux sinistrés.

Afin de réduire l'exposition du budget aux conséquences des inondations, il paraît nécessaire de revaloriser le montant annuel de la Matrice d'Actions Prioritaires (MAP) à hauteur de trois (3) milliards FCFA sur la période 2023-2025 afin de mieux prendre en charge les situations d'urgence. Cela permettra également, d'éviter le déclenchement du Plan ORSEC (dépenses additionnelles) qui est souvent utilisé pour contenir les effets induits par la concrétisation de ce risque budgétaire.

⇒ **Risques liés aux épisodes de sécheresse**

Causés par un manque ou une irrégularité répétée de pluies sur certaines localités et des températures élevées, les épisodes de sécheresse peuvent avoir des impacts sur le budget de l'Etat, lesquels sont estimés à :

- **735 844 233 184 FCFA** pour prendre en charge la baisse des niveaux d'eau en milieu forestier (en cas de précipitations insuffisantes, les réserves d'eau se déchargent et l'équilibre hydrologique est menacé) ;
- **85 764 195 522 FCFA** pour protéger les sols. En effet, la sécheresse entraine une dégradation des terres, les rendant hostiles à la production et les conduisant à une incapacité à fournir les biens et services nécessaires ;
- **119 140 890 930 FCFA** pour couvrir la perte en biodiversité inhérente à la sècheresse et à la fragmentation des habitats et niches écologiques du fait des différentes formes d'exploitations des ressources et de l'inadéquation des aménagements des territoires. Sur cet impact budgétaire, **115 500 754 859 FCFA** seront destinés à la flore et **3 640 136 071 FCFA** à la faune.

⇒ **Risques liés aux feux de brousse**

Au Sénégal, l'occurrence des feux de brousse est élevée mais varie d'une année à une autre. Depuis 2016, il est noté une baisse des superficies brulées du fait des efforts importants consentis dans la prévention et des moyens logistiques disponibles. Toutefois, les moyens mis à disposition peuvent être renforcés pour palier la dégradation des écosystèmes forestiers. A ce titre, sur la base de l'estimation moyenne des risques liés aux feux de brousse établie sur la valeur moyenne des dix dernières années, le risque budgétaire relatif à cette catastrophe peut s'évaluer comme suit :

- *573 950 172 019 FCFA* pour couvrir la perte de produits forestiers d'origine végétale et animale ;
- *119 140 890 930 FCFA* pour prendre en charge la perte de la biomasse et de la matière organique du sol ;
- *518 848 913 195 FCFA* pour financer les pertes en biens forestiers, services forestiers environnementaux et en écotourisme forestier, de même que la perte d'emplois (guides, employés des campements, etc.) ;
- *85 764 195 522 FCFA* pour faire face à la dégradation des sols ;

- 735 844 233 184 FCFA pour prendre en charge la diminution de la réserve en eau.

⇒ **Risques liés à l'invasion des « criquets pèlerins » et autres menaces**

Les types d'attaques redoutées par rapport à ces risques proviennent :

- des sautereaux et criquets arboricoles dont les attaques ont connu une recrudescence au cours de l'hivernage 2021 surtout dans les régions de Kaffrine, Fatick, Louga et Thiès. Ils avaient causé des dégâts sur les cultures d'arachide où les pertes pouvaient avoisiner 70% à 80% des récoltes avec des surfaces d'environ 34 344 ha infectés ;
- des rats dans le Delta de la vallée du fleuve Sénégal qui avaient occasionné un risque budgétaire de deux (2) milliards FCFA en 2021 avec 10 625 ha sinistrés. Au cours du second trimestre de 2021 et du 1er trimestre de 2022, beaucoup d'actions d'anticipation ont été menées à travers la formation/sensibilisation des acteurs notamment en ce qui concerne l'adoption des mesures prophylactiques par les producteurs eux-mêmes et l'application des méthodes curatives ;
- des « Criquets pèlerins » qui, quand ils passent à la phase grégaire, peuvent former des bandes larvaires et des essaims sur des milliers de km² (période d'invasion) et compromettre ainsi les récoltes. En cas d'invasion, les dégâts infligés aux cultures pourraient atteindre 70 à 100% et les besoins en traitements phytosanitaires pourraient porter sur 100 000 à 200 000 ha, selon la période d'arrivée des essaims. La situation n'est pas encore aussi alarmante qu'en 2021, mais le Sénégal reste exposé du fait de sa proximité géographique avec les zones grégarigènes ;
- des oiseaux granivores et des chenilles légionnaires qui peuvent causer une destruction des récoltes de céréales particulièrement sur le riz et induire un risque grave sur la sécurité alimentaire.

⇒ **Risques liés à l'érosion côtière**

Ces risques entraineront des pertes socio-économiques et environnementales sur le littoral où se trouvent des villes dont les activités économiques contribuent à hauteur de 68% du PIB. En effet, les écosystèmes côtiers et marins seront affectés, de même que les moyens de subsistance de près de 75% des populations qui vivent sur le littoral, l'économie de la mer avec des dommages sur les infrastructures de pêche, de tourisme, d'industries et de maraichage. Ainsi, une telle situation constitue une menace pour les secteurs de productions d'autant plus que près de 85% des industries sont implantées au niveau du littoral dont 80% localisées à Dakar.

V. Les mesures de mitigation des risques

Pour renforcer ses capacités de préparation et de réponses aux risques budgétaires, l'Etat compte agir, à la fois, sur deux niveaux: (i) au niveau macro avec des mesures budgétaires d'atténuation des risques à travers notamment la réserve de gestion, la

réserve de précaution et le fonds de calamité et ; (ii) au niveau sectoriel avec des mécanismes de prévention et de mitigation dont le financement est évalué à **137 396 591 481 FCFA** en 2023 (128 899 438 695 FCFA pour les mécanismes ex-ante et 8 497 152 786 FCFA pour les réponses ex-post). Sur ce montant, une contribution de **37 316 526 327 FCFA** est attendue de l'État.

Plus spécifiquement, il est prévu pour les **risques macroéconomiques**, de mettre en place des mesures devant lutter contre la flambée des prix à la consommation.

Pour rappel, au titre des prévisions de la LFI 2022 révisée, les mesures ont porté sur : (i) la subvention du prix des intrants agricoles et du prix au producteur de l'arachide pour un montant de 60 milliards FCFA ; (ii) la prise en charge des pertes commerciales sur le prix à la pompe pour 84 milliards FCFA ; (iii) la compensation tarifaire pour l'électricité en zone urbaine et rurale pour 216 milliards FCFA; et (vi) la renonciation à certaines recettes pour le soutien des prix des denrées de première nécessité estimées à **58,2 milliards FCFA**.

Concernant les **risques liés aux PPP,** il s'agit de les maîtriser dans les phases suivantes, et d'en mesurer l'incidence budgétaire actuelle et contingente :

- identification du projet PPP : évaluer et sélectionner le projet selon le critère de l'opportunité économique (qualité/prix - VAN) et de la soutenabilité budgétaire ;
- développement du projet PPP : identifier et mesurer les contraintes budgétaires induites par le projet puis évaluer et planifier les mesures nécessaires ;
- exécution du projet PPP : contrôler et gérer efficacement les engagements budgétaires (comptabilisation et prévisions budgétaire).

Relativement **aux risques liés aux sociétés publiques**, les mesures de mitigations sont intégrées dans les réformes en cours du secteur parapublic qui a conduit à l'adoption d'une nouvelle **Doctrine de Gestion du Portefeuille** (DGP) dont les trois (3) lignes directrices sont : (i) un portefeuille optimisé et arrimé aux objectifs de développement, (ii) une rentabilité du portefeuille pour contribuer au financement de l'émergence du pays et (iii) une gouvernance des structures publiques et parapubliques rénovée. Il est également à noter l'évolution du cadre juridique de gestion du secteur qui a abouti à l'abrogation de la loi **90-07 du 26 juin 1990** par la loi d'orientation **n°2022-08 du 19 avril 2022** relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'Etat et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique. Ce texte prévoit notamment la création d'un fonds de relance destiné au financement des sociétés à participation publique en difficulté.

Concernant les **risques liés à la dette et aux garanties**, compte tenu des marges limitées d'absorption des chocs, il est fortement recommandé d'identifier et de veiller à la bonne mise en œuvre de mesures de mitigation. A ce titre, il conviendrait de :

- négocier les meilleures conditions en privilégiant les financements concessionnels et semi-concessionnels ;

- renforcer la consolidation budgétaire à travers notamment une bonne mise en œuvre de la Stratégie de Recettes à moyen terme (SRMT) ;
- poursuivre les opérations de couverture (hedge) du risque de change EUR/USD ainsi que les opérations de gestion active de la dette (rachat, conversion de titre, reprofilage) ;
- limiter le recours aux financements en USD ;
- privilégier les financements à taux fixe ;
- renforcer les capacités d'analyse des modèles financiers et économiques des financements par partenariat public privé ainsi que des capacités de négociation de ces contrats ;
- définir un cadre règlementaire fixant les conditions d'octroi des garanties ainsi que les modalités d'évaluation du risque de contrepartie que représenteraient les bénéficiaires de ces garanties ;
- favoriser, autant que possible, le recours, le cas échéant, à des mécanismes de rehaussement de crédit fournis par des tiers (institutions multilatérales, agences de crédit-export).

Par ailleurs, en attendant la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Réduction des Risques de Catastrophes et de son plan opérationnel, les mesures de mitigation des **risques liés aux catastrophes naturelles** portent principalement sur :

- l'appui de l'African Risk Capacity (ARC) qui permet aux pays africains de souscrire une assurance contre les aléas naturels et de protéger leurs populations de l'insécurité alimentaire ;
- l'augmentation du budget de la Matrice des Actions prioritaires (MAP) de lutte contre les inondations ;
- le renforcement de la couverture végétale à travers le reboisement et la régénération naturelle assistée (renforcement des moyens d'intervention du service pour améliorer la surveillance et l'encadrement du service forestier, etc.) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre effective de Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) pour respecter la vocation des différents types de sols ;
- l'acquisition de nouvelles unités de lutte pour tous les services départementaux et leurs équipements en matériel informatique adéquat pour la détection des feux en temps réel ;
- la surveillance alerte précoce en début d'hivernage pour se prémunir de toute attaque de ravageurs, mais aussi et surtout le recours aux traitements préventifs aux biopesticides lesquels, s'ils sont bien effectués, garantissent une durée de trois (3) à cinq (5) ans sans infestation.

ANNEXE

Tableau 30 : TOFE projection format MSFP 2001/14

	2023	2024	2025
(en milliards FCFA)			
Compte Administration centrale			
Recettes	**3 758,9**	**4 520,3**	**5 137,9**
RECETTES BUDGETAIRES (hors fonds)	**3 738,4**	**4 309,8**	**4 911,4**
dont Recettes internes hors dons	*3 479,9*	*4 216,3*	*4 820,3*
Recettes fiscales	**3 307,1**	**3 936,5**	**4 461,7**
Impots sur le revenu, les benefices et les gains en capital	930,2	1 092,1	1 264,9
Impots sur les salaires et main d'œuvre	41,2	41,4	42,0
Impots patrimoine	47,9	53,3	58,9
Impots sur les biens et services (y compris FSIPP)	1 732,7	1 968,7	2 152,6
Impots sur le commerce exterieur et les transactions internationales	473,2	521,0	574,6
Autres recettes fiscales	55,6	61,9	68,5
Recettes fiscales issues de l'exploitat° Pétrole	26,3	198,0	300,2
Recettes affectées au BUDGET	*17,2*	*70,6*	*164,6*
Recettes affectées au Fds STAB	*6,5*	*107,6*	*105,6*
Recettes affectées au Fds Inter. G	*2,6*	*19,8*	*30,0*
FSE			
Cotisations sociales			
Dons	**279,0**	**304,0**	**317,5**
Budgetaire	46,7	47,4	48,1
En capital	232,3	256,6	269,4
Autres recettes	**172,8**	**279,8**	**358,6**
dont autres recettes non fiscales	*139,9*	150,5	157,6
dont Recettes non fiscales / exploitat° Pétrole	32,9	129,3	201,1
Recettes affectées au BUDGET	*21,5*	*46,1*	*110,2*
Recettes affectées au Fds STAB	*8,1*	*70,2*	*70,7*
Recettes affectées au Fds Inter. G	*3,3*	*12,9*	*20,1*
Dont recettes CDC complement			
Pour mémoire : Recettes totales de l'Etat issues de l'exploitation gaz-pétrole	*59,2*	*327,3*	*501,2*
Depenses	**4 767,6**	**5 424,2**	**5 988,1**
DEPENSES BUDGETAIRES	**4 747,2**	**5 213,7**	**5 761,7**
Charges	**3 805,5**	**4 273,2**	**4 650,0**
Remuneration des salaries (Hors prestat° soc.)	1 050,0	1 134,0	1 213,4
Utilisations de bien et services	579,3	629,7	661,2
Consommation de capital fixe			
Interets	**378,0**	**339,7**	**312,0**
Exterieur	255,0	243,5	227,0
Interieur	123,0	96,2	85,0
Subventions	**234,5**	**257,9**	**288,9**
Dons (courants et en capital)	**1 358,7**	**1 669,7**	**1 914,2**
Dons courants	573,4	688,1	736,3
Dons en capital	785,3	981,6	1 178,0
dont transfert au comptes des F Int. G et F Stab.	*20,5*	*210,5*	*226,4*
Prestations d'assistance sociales	38,0	41,8	46,0
Autres charges	**167,0**	**200,4**	**214,4**
Autres charges courantes	167,0	200,4	214,4
Solde brut de gestion (1-2+23+NOBz)	*-46,7*	*247,1*	*487,8*
Solde net de gestion (1-2+NOBz) c/			
TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS:	0,0		
Acquisition nette actifs non financiers	**962,1**	**1 151,0**	**1 338,1**
Actifs fixes	962,1	1 151,0	1 338,1
Investissement financé/ress. internes et exécuté par l'Etat	154,2	208,2	301,9
dont Depenses du budget afférentes sur ress hydrocarbures	*38,7*	*116,8*	*274,8*
Investissement des autres entités financés sur dons de l'Etat			
Investissement financé/ressources externes et exécuté en projet	807,9	942,8	1 036,2
Variation de stocks			
Objets de valeur			
Actifs non produits			
Capacite/besoin financement (excedent/deficit)	**-1 008,8**	**-903,9**	**-850,2**
Solde budgétaire hors ressources d'hydrocarbures	**-1 047,4**	**-1 020,7**	**-1 125,0**
SOLDE BUDGETAIRE	**-1 008,8**	**-903,9**	**-850,2**
Solde budgétaire global (% PIB)	*-5,3%*	*-4,2%*	*-3,6%*
Solde hors ress. Hydrocardures (% PIB hors ress hydroc)	*-5,6%*	*-4,9%*	*-4,9%*
Solde hors ress. Hydrocardures (% PIB Global)	*-5,5%*	*-4,8%*	*-4,8%*
PIB nominal (base 2014)	***19 198,3***	***21 386,5***	***23 642,8***
PIB nominal hors hydrocarbures	*18 708,6*	*20 760,3*	*23 020,8*